

S.E 851
2

ARCHIVES DE L'YONNE

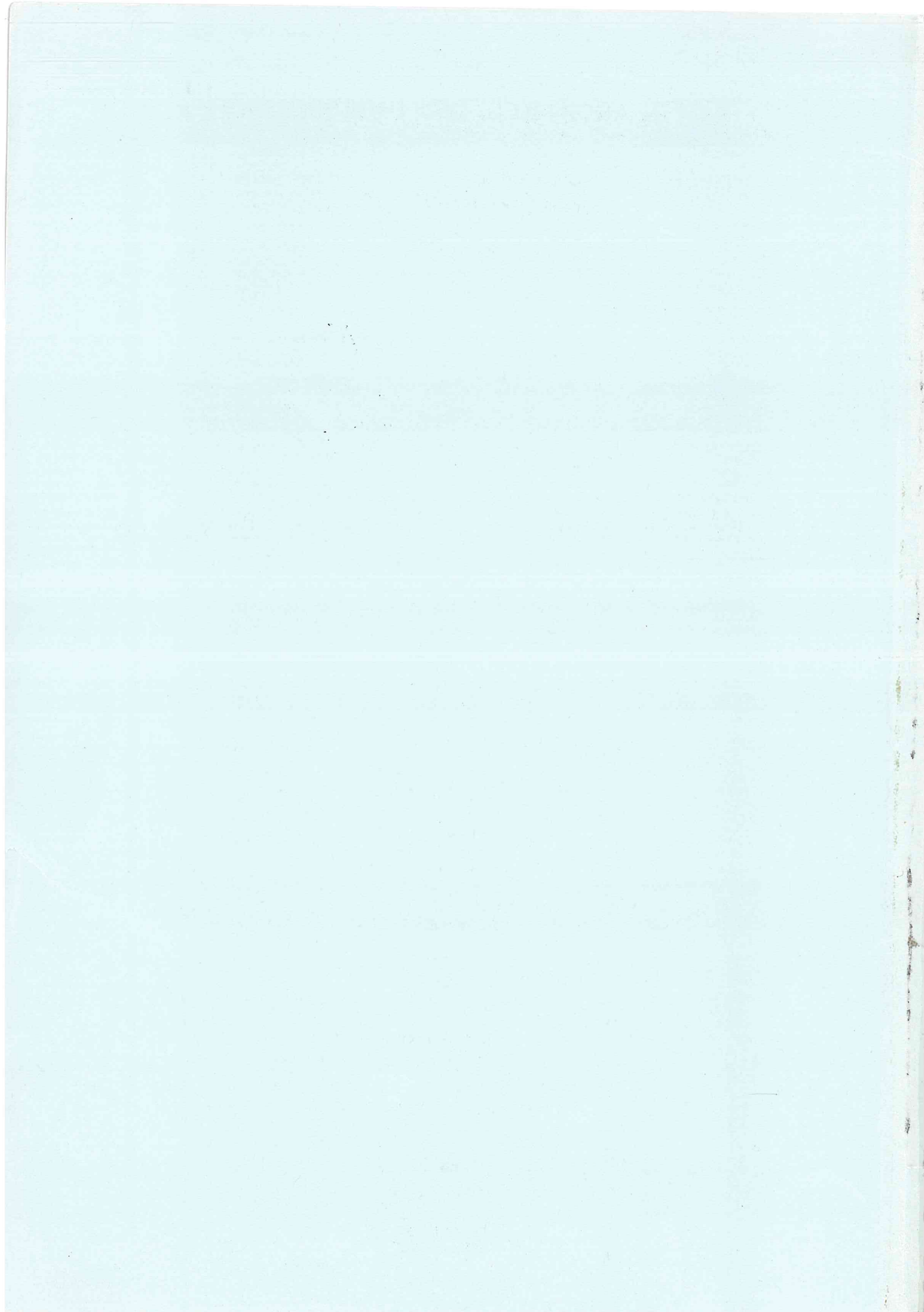
Service Educatif



L'Yonne sous le Second Empire



1975



S. 1589/
2

ARCHIVES DE L'YONNE



L'Yonne sous le Second Empire



Dossier établi

par

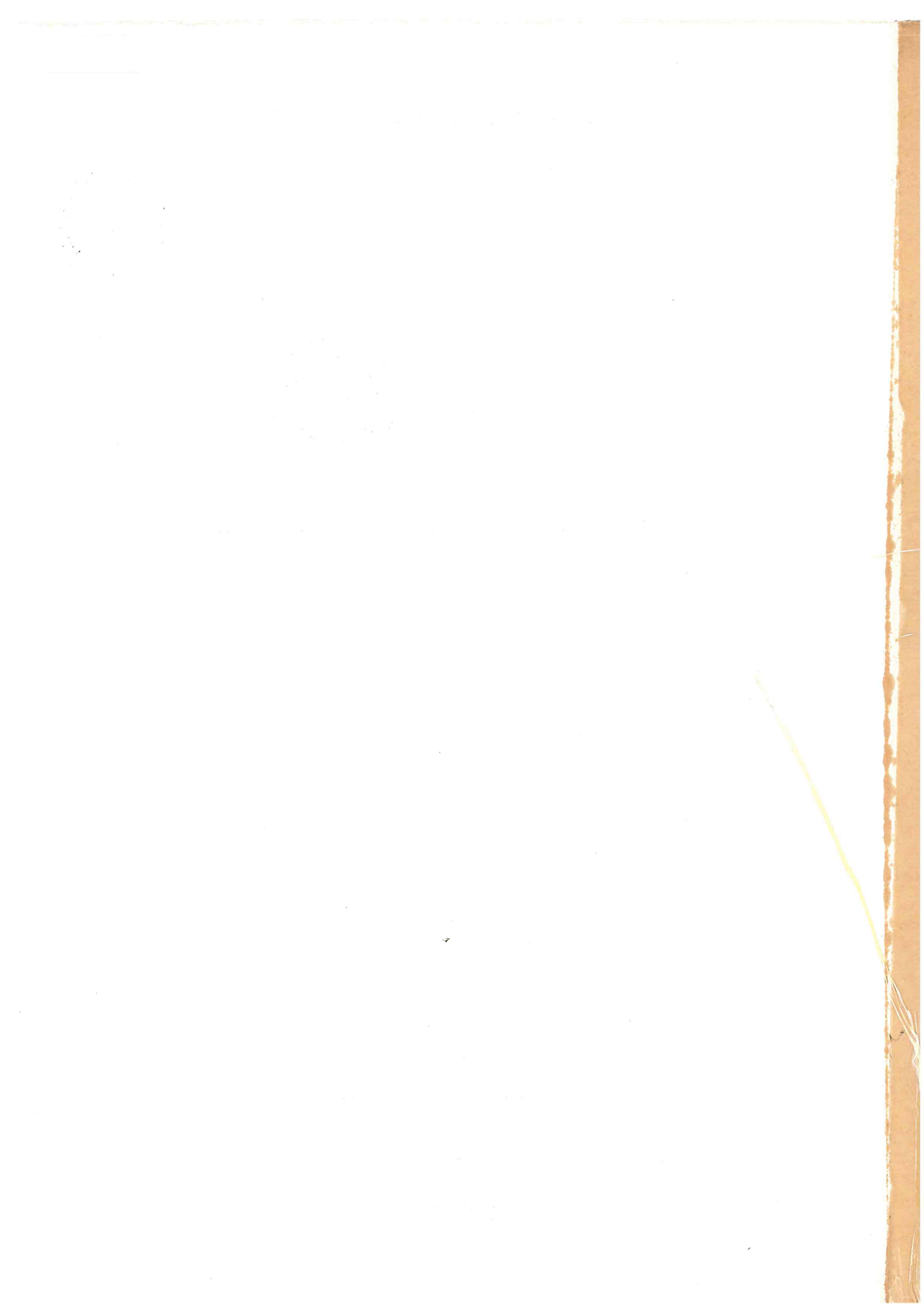
J. P. Rocher



Professeur chargé du Service Educatif



Auxerre
19756





AVANT - PROPOS

Ce nouveau dossier —le deuxième— publié par le Service éducatif des Archives de l'Yonne est destiné plus spécialement aux élèves de première et à leurs maîtres. Il concerne en effet le Second Empire —période actuellement comprise dans le programme d'Histoire de cette classe— envisagé dans le cadre chronologique qui nous a paru s'imposer : du coup d'Etat du 2 décembre 1851, qui en est comme l'acte de naissance, puisqu'il portait en germe un Empire qui ne mettra même pas un an à s'instaurer, jusqu'à la proclamation de la République, en septembre 1870, à l'issue de la funeste défaite de Sedan. Certes, chacun de ces deux évènements s'intègre lui-même dans un ensemble plus vaste, la crise finale de la 2e République et la guerre franco-allemande, mais l'on a pensé que, plus tard, des dossiers spéciaux pourraient fort bien être consacrés à ces moments essentiels de notre histoire.

Le choix des thèmes proposés à la réflexion s'est voulu aussi large que possible de façon à aborder des aspects multiples d'une période particulièrement riche. Tout, bien entendu, ne peut être dit, mais nous osons espérer que l'originalité du règne de Napoléon III ressortira de l'étude de l'ensemble des documents présentés. En outre, les diverses régions de l'Yonne, notamment les cinq arrondissements qui constituent le cadre de la vie administrative d'alors, ont offert un éventail de textes que nous avons voulu équitable. Le travail cependant était rendu délicat, quoique largement facilité, par la publication du tome IV de *L'Yonne au XIXe siècle* de Henri Forestier, qui livrait une moisson abondante et variée d'extraits relatifs à la Seconde République comme au Second Empire. Nous nous sommes efforcés, autant que faire se pouvait, de ne pas faire double emploi, sauf dans quelques cas où le document apparaissait comme particulièrement suggestif. Il sera toujours loisible à ceux qui voudraient en savoir plus de se rapporter à cet ouvrage où ils trouveront ample matière à enrichissement, par exemple dans les nombreux rapports des préfets et sous-préfets.

Progrès, tel est bien l'idée fondamentale qui se dégage de l'étude du Second Empire dans l'Yonne comme ailleurs, encore que bien des signes de la vie traditionnelle se maintiennent et que tout ne change pas du jour au lendemain. Que l'économie —ici surtout l'agriculture et à son service les moyens de transport— «décolle» vraiment, jusque dans les régions en retard en ce domaine, comme la Puisaye, nul doute. Mais que les conditions mêmes de l'existence humaine se transforment, que l'aisance se répande, que la propriété se divise, que les campagnes soient débloquées, que l'instruction progresse... voilà des changements plus profonds encore : le monde moderne, celui dans lequel nous vivons aujourd'hui, s'enfante à ce moment là. Mais il entraîne avec lui déjà sa contre-partie, cette dépendance à l'égard de Paris qui aspire les activités et attire les hommes.

II

On ne manquera pas de remarquer cependant que si le Second Empire est le temps de ces mutations, elles ne l'avaient pas attendu pour débiter. La Monarchie de Juillet, plusieurs fois sous-jacente, lorsqu'on cite les lois de 1833 sur l'enseignement ou celle de 1836 sur les chemins vicinaux, la construction du réseau ferré, l'aménagement de la rivière d'Yonne... avait largement préparé le terrain. Au delà par conséquent des découpages chronologiques habituels, fondés sur les régimes politiques successifs, une autre périodisation s'affirme, plus significative peut-être.

Evolution des mentalités aussi : le visage de l'Yonne à ce propos se précise, celui d'un département assez largement déchristianisé, anticlérical même, partie intégrante, peut-être plus accentuée, de cette «mauvaise» périphérie du Bassin Parisien qui, dans le Loiret voisin, donnera tant de soucis au dynamique Mgr Dupanloup. Sur le plan politique, l'idée républicaine chemine et revêt deux aspects distincts : l'un, le plus prononcé, à coloration socialiste, qui s'épanouit dans le soulèvement consécutif au coup d'Etat ; l'autre, plus politique, se concrétisera sous la 3e République en un radicalisme qui rejoint l'anticléricalisme précédemment noté. Ces constantes dans le temps, au moins jusqu'à la première guerre mondiale, se retrouvent en outre sur la carte, qui révèle en maints domaines l'opposition entre l'ouest et l'est du département.

Reste que finalement l'Empire a échoué et a sombré dans la catastrophe. Sans doute peut-on voir là comme l'ultime conséquence de toutes les contradictions qui l'animaient. Voulant s'appuyer sur le peuple —et Napoléon III ne manquera pas de rappeler dans son fameux discours d'Auxerre en 1866— il a certes obtenu l'adhésion de larges couches de la paysannerie, mais il n'a pu se passer des notables, ne serait-ce qu'à l'origine, lorsqu'il a fallu donner au coup d'Etat l'image d'une opération de sauvegarde de la société. Et pourtant ces notables ne lui accorderont pas sans réticence leur appui, parce que beaucoup étaient libéraux et que les innovations et les risques de la politique extérieure les inquiétaient. Comment en effet vouloir détruire les traités de 1815 —et c'est encore le discours d'Auxerre qui l'affirme— sans modifier l'équilibre européen, porter atteinte à des situations traditionnelles (l'existence d'un Etat pontifical par exemple) et finalement susciter la guerre ? Comment favoriser l'unité italienne, sans mécontenter donc le catholicisme qui, lui au moins, n'avait pas ménagé son soutien et qui s'efforçait de faire preuve d'une grande vitalité ?

Ainsi le césarisme populaire initial s'était transformé en un orléanisme bonapartiste, dans lequel l'essence même du régime paraît bien s'estomper, à moins qu'on y voit l'affirmation des désirs démocratiques secrets du souverain, au moment même où à l'horizon s'amoncelaient les nuages de la guerre et peut-être même déjà ceux de la Révolution.

J.P. ROCHER

Professeur chargé du Service Educatif.

La publication des cartes qui illustrent ce dossier a été rendue possible par l'obligeance de M. le Doyen Devèze, qui, au nom de l'Association Interuniversitaire de l'Est, dans les cahiers de laquelle elles avaient naguère paru, a bien voulu en permettre la reproduction. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de nos respectueux remerciements.

III

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

I – SOURCES IMPRIMÉES. –

- Forestier (Henri), *L'Yonne au XIXe siècle*, 3e partie (1848-1870), tome 1, choix d'extraits relatifs à l'histoire et à la situation politique et économique du département depuis la révolution de 1848 et jusqu'à la fin du IIe Empire (Tome IV de l'ouvrage *L'Yonne au XIXe siècle*) publié par les Archives de l'Yonne, Auxerre, 1967.

II – PUBLICATIONS CONTEMPORAINES. –

L'Annuaire de l'Yonne (1836-1902) a publié chaque année, notamment pendant cette période, dans sa 3e partie, «Statistique, Sciences et Arts» de nombreux articles concernant l'économie, la population, l'enseignement dans l'Yonne, etc., ainsi que des notices biographiques.

III – QUELQUES TRAVAUX. –

1) Le caractère partiel et lacunaire de la bibliographie locale (on s'est surtout préoccupé du coup d'Etat) incite à proposer quelques récents ouvrages généraux :

- Agulhon (Maurice), *1848 ou l'apprentissage de la république (1848-1852)*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, n° 8, éd. du Seuil, 1973.
- Plessis (Alain), *De la fête impériale au mur des fédérés (1852-1871)*, même collection, n° 9, 1973.
- Gérard (Alice), *Le Second Empire, innovation et réaction*, dossier Clio n° 68, P.U.F., 1973.

2) Travaux plus spécialement consacrés à l'Yonne ou qui intéressent ce département :

- Armengaud (André), *Histoire rurale et démographie. Les nourrices du Morvan au XIXe siècle*, Etudes et chronique de démographie historique, 1964.
- Armengaud (André), *L'opinion publique en France et la crise nationale allemande en 1866*, 1962 (sur le discours d'Auxerre, spécialement le chapitre III, Les manifestations de la politique française et les réactions de l'opinion).
- Forestier (Henri), *La loi du 18 novembre 1814 sur l'observation des dimanches et fêtes et son application dans l'Yonne (1814-1853)*, Annales de Bourgogne, 1956.
- Forestier (Henri), *Extraits du journal de l'archiviste M. Quantin pour la période 1870-1871*, Bull. Soc. Sciences Yonne, n° 98, 1959-1960.
- Fromageot (Jean), *La vie d'une sous-préfecture de l'Yonne. Tonnerre de 1868 à 1874 et pendant l'occupation prussienne* (41e congrès de l'Ass. bourg. des Soc. Sav., Auxerre, 1-3 mai 1970) paru en 1971.

IV

- Hohl (Claude), *Catalogue de l'exposition «L'Yonne durant la guerre de 1870-1871»*, Auxerre, mars-mai 1971 (notamment ch. I : La fin du IIe Empire).
- I.N.S.E.E. (Dijon), *Population de l'Yonne de 1821 à 1968*, 1974 (Dimensions économiques de la Bourgogne, n° 2).
- Lévy (Claude), *Les paysans de l'Yonne vers 1848*, Annales de Bourgogne, 1951.
- Lévy (Claude), *A propos du coup d'Etat de 1851 dans l'Yonne*, Annales de Bourgogne, 1953.
- Lévy (Claude), *Un journal «rouge» sous la Seconde République, l'Union Républicaine d'Auxerre*, Annales de Bourgogne, 1961.
- Lizerand (Georges), *Un siècle de l'histoire d'une commune rurale, Vergigny*, 1949 (monographie exemplaire). –
- Marcoux (Horace), *Edme Caillat-Belhomme, instituteur toucyçois (1848-1853)*, Echo d'Auxerre, n° 78 et 79.
- Moreau (Jean-Paul), *La vie rurale dans le Sud-est du Bassin Parisien entre les vallées de l'Armançon et de la Loire* (thèse), 1958.*
- Rocher (Jean-Pierre), *Les élections dans l'Yonne sous la Seconde République et le Second Empire*, dans Cahiers de l'Association interuniversitaire de l'Est, 8-9, *Recherches sur les forces politiques de la France de l'Est depuis 1787* (Strasbourg, 11-13 déc. 1964), paru en 1966.*
- Rocher (Jean-Pierre), *Jalons pour une histoire agraire de la Puisaye, 41e Congrès de l'Association Bourguignonne des Sociétés savantes (Auxerre, 1-3 mai 1970) paru en 1971.*
- Séguin (Jean), *Un ouvrier républicain au XIXe siècle, Alexandre Besson. Des barricades de 1848 à la Commune par l'insurrection de 1851 et l'exil*, Annales de Bourgogne, 1963.
- Séguin (Jean), *Une récompense nationale, la loi du 29 juillet 1881 et son incidence à Toucy*, Bull. Ass. du Vieux Toucy, n° 5.
- Séguin (Jean), *L'étrange affaire de Barnaud (1856-1858)*, Bull. Ass. du Vieux Toucy, n° 10.

3) Quelques travaux manuscrits :

- Chevalier (Louis), *Les fondements économiques et sociaux de l'histoire politique de la région parisienne*, thèse, dactylo, 1948, 3 vol., Bibl. Sorbonne (embrasse l'Yonne sous la 2e République et jusqu'au lendemain du coup d'Etat).
- Dupin (Jacques), *Le mouvement ouvrier à Auxerre (1870-1880)*, mémoire E.N.S.E.T., 1955-1956 (résumé dans Annales de Bourgogne, 1956, p. 292-294).
- Lorin (Emile), *Essai sur le journalisme dans l'Yonne* (des origines à la fin du XIXe siècle), Arch. Yonne, Fx 234.

SOMMAIRE

I – LE COUP D'ETAT ET LE RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.—

1 - Le soulèvement de la Puisaye	1
2 - Une explication de l'insurrection : l'importance de la grande propriété	4
3 - La répression	5
4 - Carte des résultats du plébiscite de décembre 1851	9
5 - Le rétablissement de l'Empire	10

II – LE RÉGIME AUTORITAIRE.—

6 - Les buts intérieurs du Second Empire	13
7 - Les élections : la candidature officielle	14
8 - La presse :	
A - La presse d'opposition est supprimée.....	16
B - Les journaux réduisent leur parution	16
9 - L'alliance du trône et de l'autel	17
10 - La persistance de l'opposition	19
11 - Les exilés.....	21
12 - La loi de sûreté générale (1858)	23

III – L'EMPIRE DE PLUS EN PLUS LIBÉRAL.—

13 - Les élections de 1863 et le réveil de la vie politique	25
14 - L'essor du parti républicain	27
15 - Le plébiscite de 1870	30
A - Circulaire du comité anti plébiscitaire.....	30
B - Circulaire en faveur du oui.....	31
C - Carte des résultats.....	32

IV – LA DEMOGRAPHIE.—

16 - L'exode rural.....	33
17 - Les nourrices du Morvan	36
18 - Le choléra de 1854.....	37

V – L'ÉVOLUTION DE LA CIVILISATION.—

19 - L'habitat rural traditionnel.....	39
20 - La fin de l'isolement des campagnes	41
A - L'«ancienne» Puisaye	41
B - La «nouvelle» Puisaye	41

VI

21 - Le lent recul des superstitions populaires	43
22 - Un quartier populaire urbain et ses transformations	46
23 - La consommation.....	48
24 - Les progrès de l'épargne : l'exemple de la Caisse d'Epargne d'Auxerre	50

VI – L'ÉCONOMIE.—

25 - Les transformations de l'agriculture	53
26 - Les modes d'exploitation de l'agriculture en 1862	55
27 - Quelques préoccupations de l'agriculture à la fin du Second Empire.....	56
28 - L'industrie.....	59

VII – L'ÉVOLUTION DES TRANSPORTS.—

29 - Les cours d'eau : évolution comparée du flottage et de la navigation.....	63
30 - La voie ferrée : l'activité de la gare d'Auxerre en 1859, 1860, 1861	67

VIII – PROBLEMES SOCIAUX.—

31 - Les floteurs.....	71
32 - Les bûcherons	73

IX – L'ENSEIGNEMENT.—

33 - Les progrès de l'enseignement primaire	75
---	----

X – LES QUESTIONS RELIGIEUSES.—

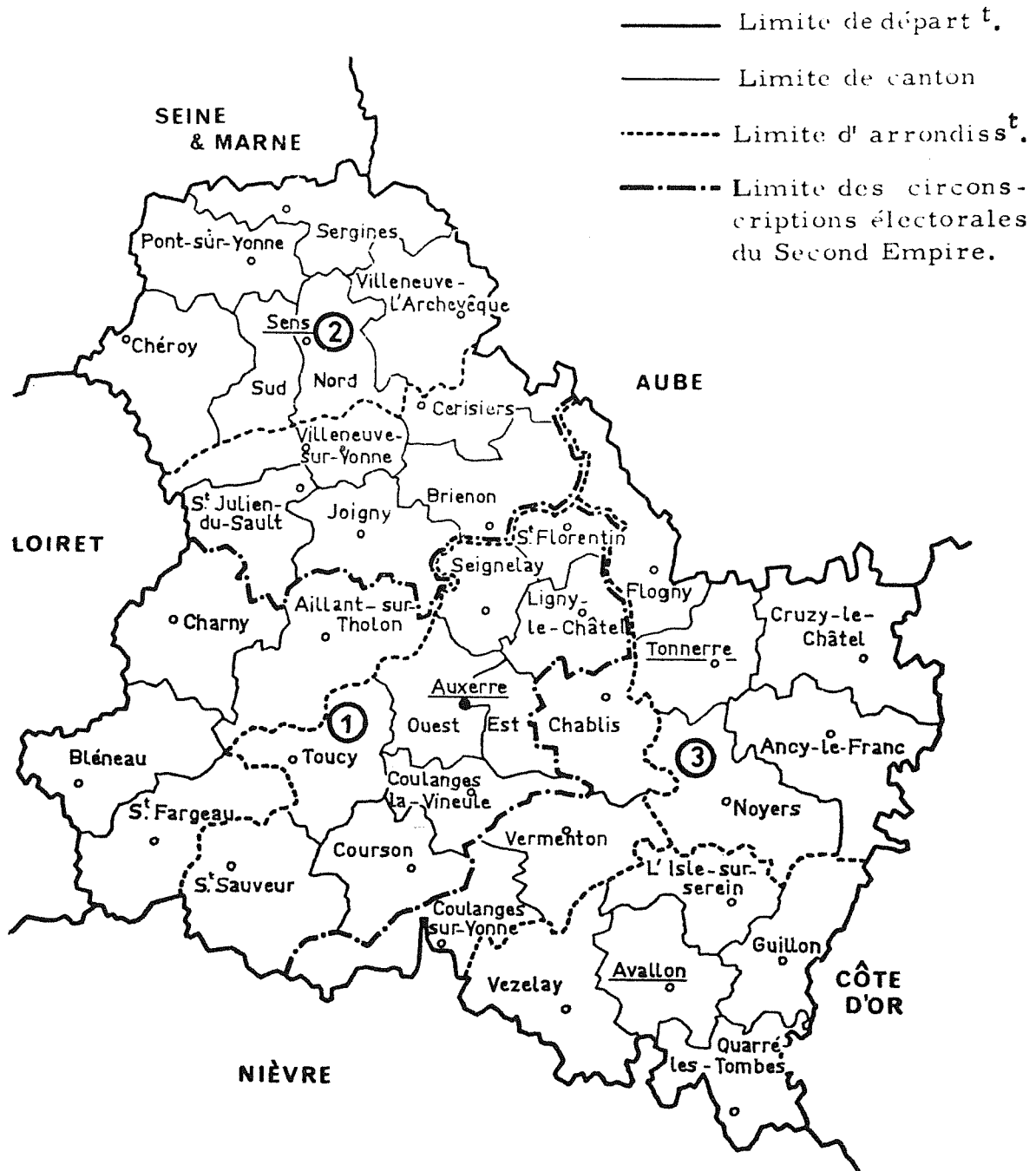
34 - L'anticiérisme	79
35 - Les missions	82

XI – LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ET COLONIALE : LA CHUTE DE L'EMPIRE.—

36 - La guerre de Crimée	85
37 - La colonisation en Algérie	87
38 - Les affaires d'Italie	88
39 - La crise allemande de 1866	90
A - Le discours de Napoléon III à Auxerre	90
B - Les inquiétudes après la crise	91
40 - L'opinion publique à la veille de la guerre de 1870	93
41 - La chute de l'Empire et la proclamation de la République	95

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

CARTE DE RÉFÉRENCE



Vertr

**I – LE COUP D'ETAT
ET LE RETABLISSEMENT DE L'EMPIRE**

*

DOCUMENT 1 : LE SOULEVEMENT DE LA PUISAYE

EXTRAIT DU RAPPORT DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE BENOIT SUR «LES EVENEMENTS INSURRECTIONNELS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE PENDANT LES 5, 6 ET 7 DECEMBRE 1851» (AUXERRE, 30 DECEMBRE 1851).

(Arch. Yonne, F 546/2)

Dans un esprit très hostile au mouvement, ce magistrat décrit le soulèvement et la marche des insurgés sur Auxerre, à travers les cantons de Saint-Sauveur et de Courson.

Le canton de Saint-Sauveur a été complètement livré aux mouvements insurrectionnels, sauf la commune de Sainpuits qui en a été préservée par la sage et habile administration de son maire, M. Chaillou des Barres, ancien préfet (1). Partout ailleurs le tocsin a sonné et les armes ont été pillées dans les mairies.

C'est le village de Sougères qui, le premier, s'est insurgé, soulevé dès le 5 décembre au soir par Dappoigny, de Druyes, et Millenot de Clamecy, qui avaient reçu des sociétés secrètes la mission de provoquer le mouvement, qui est parti presque en entier pour la Nièvre, en entraînant après lui les communes de Druyes et d'Andryes.

Le lendemain samedi, 6 décembre, jour de foire, entre une et deux heures de l'après-midi, l'insurrection commença à Saint-Sauveur. Les principaux chefs des insurgés étaient Patasson (Amédée) menuisier, ancien soldat des compagnies disciplinaires, Landré, cordonnier, Balland, peintre vitrier, tous trois condamnés récemment en simple police pour des démonstrations socialistes, et Thiébaut, vétérinaire, professeur à la ferme-école de l'Orme du Pont. A la tête d'une bande nombreuse ils sont entrés dans l'Hôtel-de-Ville dont les portes étaient ouvertes et y ont pillé les armes malgré les protestations du juge de paix que Patasson a menacé d'un pistolet armé. Ils ont ensuite sonné le tocsin et battu la générale, sont allés s'emparer des armes de la ferme-école, puis sont rentrés à Saint-Sauveur où ils ont incendié volontairement dans une salle de la mairie le plan cadastral, les registres d'état civil, les jugements du tribunal de simple police, le bulletin des lois, le registre à souche des passeports, les titres du bureau de bienfaisance et la robe du juge de paix. Enfin, après avoir violé avec effraction le domicile de paisibles citoyens pour y prendre des munitions et des armes, ils ont chargé leurs fusils sur la place publique et se sont mis en marche, entraînant avec eux d'honnêtes habitants sous menace de mort. Patasson, leur général, les commandait à cheval. Il envoya une bande à Toucy et se porta lui-même par Thury, Lain et Sementron, sur Leugny où une autre colonne, partie de Thury et commandée par Thiébault, l'avait précédé. Thiébault n'avait commis aucun excès sur son passage ; les séides de Patasson répandirent la terreur à Lain et à Sementron en envahissant les maisons, pillant les armes et proférant des menaces d'incendie et de mort. L'un de ces forcenés proposa même de mettre le feu à Lain et d'emmener la pompe pour assurer la ruine complète de ce bourg, dont le maire avait déployé une remarquable énergie.

Il n'est pas inutile de mentionner ici un des épisodes de l'insurrection du canton de Saint-Sauveur qui est de nature à en faire apprécier le caractère. Le six décembre Monsieur Irénée de Bontin, propriétaire du Château du Deffand, fut averti que les insurgés

devaient se porter chez lui. Il partit aussitôt pour Auxerre en emportant ses armes, pendant que sa femme et sa fille se réfugiaient dans une retraite sûre. Vers neuf heures du soir, 40 insurgés arrivèrent en effet, conduits et commandés par Saget, maréchal au Deffand. Ils se livrèrent à des perquisitions minutieuses, mais inutiles pour découvrir Monsieur de Bontin, qu'ils voulaient, disaient-ils, emmener avec eux ; et, dans leur colère, ils furent sur le point de fusiller un domestique qui refusait obstinément de les suivre. Ils ne se retirèrent qu'après avoir fait dans la cave de copieuses libations ; l'un d'eux voulait s'approprier le seul cheval qui fût dans l'écurie.

Dans la nuit du 6 au 7 décembre, vers minuit, la commune de Taingy fut soulevée par quelques émissaires de Ouanne. Le tambour battit la générale, le sonneur fut forcé la bayonnette sur la gorge d'ouvrir les portes de l'église et de sonner lui-même le tocsin. Pendant ce temps des bandits souillaient le sanctuaire de chants sacrilèges et de danses indécentes, de vivats en l'honneur de la guillotine ; ils enfonçaient le confessionnal, où les femmes, disaient-ils, se prostituent aux prêtres, comme le leur avait récemment appris Benoit Voisin, cordonnier à Sens, ancien candidat à l'Assemblée législative (2), dans une lettre insérée dans l'*Union Républicaine* (3), qui est déférée à la Cour d'assises. Au dehors on pillait les armes, on réunissait tous les habitants sur la place publique en les menaçant de mort ; et on les emmenait à deux heures du matin en deux bandes dont l'une rétrograda, après avoir désolé Molesmes, Fontenailles et Merry-Sec, tandis que l'autre, beaucoup plus nombreuse, se dirigeait sur Ouanne.

Le six décembre, à huit heures du soir, il y avait une grande fermentation à Ouanne, résidence du juge de paix de Courson, qui s'était transporté au chef-lieu. Le conseil municipal, grossi malheureusement d'un grand nombre d'habitants de la localité, s'était déclaré en permanence. On agita la question de savoir si on mettrait hors de service les fusils déposés à la Mairie. Un membre appuya cette proposition en se fondant sur l'existence des sociétés secrètes dans la commune et sur la prochaine arrivée des insurgés. Baumier, membre du conseil général (4), s'y opposa avec énergie en disant qu'il n'y avait que d'honnêtes gens dans Ouanne ; et sur sa proposition les pompiers furent mis en possession de leurs fusils. C'était armer les insurgés car la moitié d'entr'eux, au moins, appartenait au parti socialiste. Et comme si ce n'était pas assez de cette concession il fut décidé qu'on n'opposerait aucune résistance à l'insurrection, dans le cas où elle lèverait la tête. Vers six heures du soir, la femme Charpin demanda à Baumier où était l'adjoint au maire disant qu'elle avait à lui remettre les clefs de l'église. Baumier lui répondit : *mettez donc les clefs à la porte, quand ils sonneraient un quart d'heure, la belle affaire* ! Baumier se promenait vers une heure du matin avec Monsieur Léguillon, ancien maire, lorsqu'on annonça l'arrivée des insurgés de Leugny. A cette nouvelle Monsieur Léguillon dit à Baumier : *Voilà les insurgés ; rentrons chacun dans notre camp*. Il reprochait ainsi à Baumier d'être l'un des instigateurs du désordre.

Cette première bande fouilla les maisons et pilla les armes. Dans ses rangs se trouvaient plusieurs individus récemment condamnés en simple police pour des démonstrations socialistes. Ils demandaient à grands cris la tête du juge de paix, dans les rues d'Ouanne. A deux heures du matin, quatre misérables au nombre desquels se trouvait Tixier, plâtrier fumiste à Saint-Sauveur qui se vantait d'avoir brûlé les archives de cette ville, se firent livrer par Madame Dejust-Bertheau, le fusil de son mari en la menaçant de leurs poignards. Enfin cette bande partit vers trois heures du matin, grossie de la plupart des membres des sociétés secrètes de la commune. A cinq heures du matin, la bande de Taingy arriva avec une dizaine d'insurgés de la commune de Chastenay, et elle contraignit, la bayonnette dans les reins, les hommes paisibles à marcher avec elle, par Coulangeron, sur Auxerre. Des femmes en furie envahirent une maison où la femme et la belle-soeur du juge de paix avaient cherché un refuge et elles leur prodiguèrent des injures et des outrages. L'une d'elles, la femme Roy, alla même jusqu'à mettre son poing sur la figure de Madame Dejust-Desserin en lui signifiant que si elle ne révélait pas la retraite de son mari, les insurgés l'entraîneraient hors du pays. A la même heure, dans le village d'Usselot, trois brigands parmi lesquels Pelat et Lemoine, frappaient à coup de crosses de fusil la porte de la maison

du sieur Chateau qui venait d'être abandonnée par les habitans. Un quatrième les engageait à y mettre le feu s'ils ne pouvaient entrer autrement. Ils brisèrent un carreau, escaladèrent la fenêtre, enfoncèrent une armoire et y volèrent une somme de 135 f.

Baumier passa une partie de la nuit à parcourir les rues d'Ouane ; il se vanta même auprès d'une personne qui lui en fit des reproches, d'avoir escorté la colonne à Leugny. Il disait que les insurgés n'étaient pas dangereux ; il prétendait avoir reçu une proclamation de Monsieur Odilon Barrot portant défense aux dépositaires de deniers publics de livrer leurs fonds au gouvernement qui n'était que provisoire. Le sept, à huit heures du matin, Baumier partit avec la bande de Taingy, marchant seul dans les rangs comme un chef, et sa joie se peignait sur sa figure. Il resta avec la colonne jusqu'à Coulangeron puis il prit les devants avec une autre personne dans la direction d'Auxerre. Les insurgés, que Baumier avait laissés derrière lui, arrivèrent à Villefargeau où ils attendaient vainement la colonne de Toucy. Ils perdirent alors courage et se fractionnèrent en rétrogradant successivement à Chevannes et à Escamps.

Une troupe de dix gendarmes à cheval, dix lanciers et vingt cinq fantassins du 15e léger, avait été envoyée à leur rencontre sous les ordres du lieutenant de gendarmerie Petitmangin et du lieutenant d'infanterie Auger. Elle atteignit les insurgés à Escamps, les chargea, en tua sept et dispersa ainsi la dernière bande.

(1) *Le baron Etienne Chaillou des Barres (1784-1857), ancien préfet de l'Empire, gendre de Champagny, ministre des Relations extérieures de Napoléon. Un des pères de l'opinion libérale dans le département, avait contribué à fonder à la fin de la Restauration le Mémorial, journal d'opposition.*

(2) *Benoît Voisin (1817-1879), militant ouvrier sénonais, poète, journaliste démocrate et socialiste. Candidat montagnard aux élections de 1849. Transporté en Algérie après le 2 décembre.*

(3) *Journal démocrate et socialiste de l'Yonne (1848-1851) faisant suite au journal d'opposition à la Monarchie de juillet, L'Union, fondé en 1844.*

(4) *Pierre-Alexandre Baumier, marchand de bois à Ouane, élu conseiller général et maire d'Ouane sous la 2e République, interné à Angoulême après le 2 décembre.*

4

**DOCUMENT 2 : UNE EXPLICATION DE L'INSURRECTION :
L'IMPORTANCE DE LA GRANDE PROPRIETE**

4

EXTRAIT D'UN RAPPORT ADRESSÉ PAR LE PREFET AU MINISTRE DE
L'INTERIEUR, 22 MAI 1853.

3

(Arch. Yonne 3 M¹ 251 ; cité dans H. Forestier, *L'Yonne au XIXe siècle*, t. IV, 1967, p. 467-468).

6

...Je viens de parcourir cette semaine les cantons des arrondissements d'Auxerre et de Joigny qui ont été et sont encore les plus infestés d'idées socialistes. Il ne m'a pas été difficile de me convaincre que la cause originaire du mal était dans la constitution défectueuse de la propriété. Le sol appartient tout entier à quelques grands propriétaires, au-dessous desquels, sans intermédiaires, se trouve la masse des manouvriers qui ne possèdent rien et n'ont même pas, dans l'état actuel des choses, l'espérance de devenir propriétaires. En effet, ces cantons sont couverts de bois soumis au régime forestier, dont le défrichement est interdit et qui ne peuvent par conséquent être morcelés au profit de la petite culture. Il résulte de cette situation que le manouvrier n'est pas poussé à l'épargne par l'espoir d'acquérir ou d'agrandir une propriété, qu'il vit au jour le jour et qu'aussitôt que le travail salarié vient à lui manquer même momentanément, il souffre et s'irrite contre les grands propriétaires d'abord, contre la grande propriété ensuite et enfin contre les institutions qui nous régissent et contre l'empereur qui en est l'éminente personnification.

Il m'a semblé qu'il y avait dans cette situation un motif légitime de froissement, qu'il appartenait au gouvernement de S.M. de faire disparaître, et que j'ai cru de mon devoir de vous signaler dès aujourd'hui. Sans aborder la difficulté dans toute sa généralité, j'aurai à vous proposer, M. le Ministre, d'autoriser quelques communes de ces cantons à aliéner une partie des bois considérables qu'elles possèdent, en les divisant par lots de peu d'étendue, avec autorisation de défricher. On arrivera ainsi à constituer sur une échelle restreinte, il est vrai, mais utile, une petite propriété accessible à tous, qui servira de point d'appui au gouvernement et fera disparaître le découragement qui s'empare des meilleurs ouvriers de ce pays et les jette dans le socialisme.

Je ne me dissimule pas, du reste, que ces mesures, en supposant qu'elles produisent l'effet que j'en espère, seront longtemps sans faire subir leur influence (...).

DOCUMENT 3 : LA RÉPRESSION

EXTRAIT DU JOURNAL AUXERROIS *LA CONSTITUTION*, NUMERO DU 7 MAI 1852.

La Commission militaire centrale de révision établie à Paris a terminé ses travaux avant la levée de l'état de siège. Nous n'avons à faire connaître ses décisions qu'en ce qui concerne les inculpés politiques des arrondissements d'Auxerre, de Joigny et de Sens, qui n'ont pas obtenu la remise de leur peine, soit de la Commission des grâces, soit de M. le général Canrobert, commissaire extraordinaire de Mgr le Prince-Président de la République.

– Ont été internés à Nevers et à Tulle :

- 1.– Nicolle (Elie), 26 ans, ferblantier à Courson.
- 2.– Roche (Claude), 31 ans, bourrelier au même lieu.

– Ont été condamnés à la transportation en Algérie, pour un temps plus ou moins long, les détenus ci-après désignés :

- 1.– Allard (C.F.), 38 ans, menuisier à Druyes ; moins.
- 2.– Ansault (A.F.), 28 ans, teinturier à Toucy ; plus.
- 3.– Asselineau (F. G. N.), 45 ans, cultivateur à Thury ; plus.
- 4.– Ballan (A.F.), 51 ans, peintre à Saint-Sauveur ; moins.
- 5.– Bérenger (J.P.), 41 ans, agent d'affaires à Vermenton ; moins.
- 6.– Bernot (E.G.M.), 55 ans, potier à Treigny ; plus.
- 7.– Bertheau (J.M.), 42 ans, charron à Cravan ; plus.
- 8.– Beuve (Joac.P.), 30 ans, tisserand à Bazarne ; plus.
- 9.– Bienvenu (Jean), 24 ans, garçon boucher à Vermenton ; moins.
- 10.– Boissard (J.B.), 32 ans, tonnelier à Cravan ; plus.
- 11.– Bordat (A.D.), 22 ans, domestique à Druyes ; moins.
- 12.– Bouillot (Pierre), 29 ans, charpentier à Saint-Sauveur ; plus.
- 13.– Bourguignon (L.A.), 29 ans, maréchal à Moutiers ; plus.
- 14.– Bressol (A.), 44 ans, manoeuvre à Treigny ; moins.
- 15.– Breton (L.J.), 29 ans, cordonnier à Saint-Sauveur ; plus.
- 16.– Breuiller (N.E.), 41 ans, couvreur à Levis ; plus.
- 17.– Briot (E.J.B.), 26 ans, propriétaire à Thury ; plus.
- 18.– Brunat (H.X.), 41 ans, ancien huissier, demeurant à Saint-Florentin ; plus.
- 19.– Caumaut (P.), 38 ans, journalier à Leugny ; moins.
- 20.– Champion (C.M.), 27 ans, journalier à Lalande ; plus.
- 21.– Chauvot (L.F.R.), 35 ans, propriétaire à Toucy ; plus.
- 22.– Cloutier (J.M.), 38 ans, journalier à Saint-Sauveur ; plus.
- 23.– Coeur (F.), 23 ans, soldat en semestre à Sougères ; plus.
- 24.– Colas (Claude), 45 ans, ex-gérant de l'Union Républicaine à Auxerre ; moins (1).

- 25.— Colas (Clém.), 20 ans, bourrelier à Sougères ; plus.
- 26.— Cortet (L.C.), 31 ans, maréchal à Toucy ; moins.
- 27.— Cozot (H.H.), 33 ans, ouvrier en peignes à Saint-Sauveur ; plus.
- 28.— Crochot (Gabriel), 33 ans, propriétaire à Pontigny ; plus.
- 29.— Dappoigny (Noël), 40 ans, propriétaire à Druyes ; moins.
- 30.— Desnoyers (Alp.), 20 ans, domestique à Sougères ; plus.
- 31.— Dorotte (M.E.), 21 ans, maréchal à Seignelay ; moins.
- 32.— Dousset (J.B.P.), 46 ans, propriétaire à Saint-Sauveur ; plus.
- 33.— Drillon (C.P.), 26 ans, menuisier à Leugny ; plus.
- 34.— Dugaillon (A. Eude), 48 ans, journaliste à Auxerre ; moins.
- 35.— Dusoulier (Henri), 18 ans, potier à Fontenoy ; plus.
- 36.— Fauvin (Nicolas), 40 ans, vigneron à Vermenton ; moins.
- 37.— Fradet (Pierre), 29 ans, maçon à Saint-Sauveur ; plus.
- 38.— Frémiot (Cél. J.), 29 ans, cordonnier à Toucy ; plus.
- 39.— Frémiot (Emile), 21 ans, cordonnier à Toucy ; plus.
- 40.— Gauthier (J.B.), 38 ans, charpentier à Escamps ; plus.
- 41.— Geste (H.L.), 25 ans, domestique à Sougères ; moins.
- 42.— Gibras (Pierre), 37 ans, marchand de parapluies à Auxerre ; plus.
- 43.— Girault (P.P.P.), 48 ans, propriétaire à Lain ; plus.
- 44.— Goubinat (S.I.), 43 ans, cultivateur à Taingy ; plus.
- 45.— Gouhier (Xavier), 40 ans, ouvrier menuisier à Leugny ; plus.
- 46.— Gruat (Charles), 24 ans, ouvrier coutellier à Toucy ; plus.
- 47.— Guille (E.), 24 ans, cordonnier à Ligny-le-Châtel ; moins.
- 48.— Jean-Pierre dit Nadaud, 23 ans, ouvrier serrurier à Perreuse ; plus.
- 49.— Jotras (J.B.A.), 26 ans, taillandier à Auxerre ; moins.
- 50.— Julien (Ant.), 47 ans, journalier à Saint-Sauveur ; moins.
- 51.— Landré (Jean), 36 ans, ancien cordonnier à Saint-Sauveur ; plus.
- 52.— Langrand (Edme), 55 ans, limonadier à Saint-Florentin ; moins.
- 53.— Lardillier (F.L.), 21 ans, clerc d'huissier à Saint-Sauveur ; plus.
- 54.— Laroche (Jean), 25 ans, charron à Maligny ; plus.
- 55.— Lévêque (François), 33 ans, tailleur d'habits à Auxerre ; plus.
- 56.— Magny (P.L.), 25 ans, clerc d'huissier à Sougères ; plus.
- 57.— Martinot (I.F.), 24 ans, serrurier à Auxerre ; moins.
- 58.— Masquin (Franç.), 40 ans, charpentier à Escamps ; plus.
- 59.— Michaut (Pierre), 54 ans, cordonnier à Chablis ; moins.
- 60.— Millot (E.D.), 53 ans, cultivateur à Lalande ; moins.
- 61.— Millot (G.D.), 37 ans, laboureur à Saint-Sauveur ; plus.
- 62.— Miné (Zacharie), 39 ans, maçon à Mailly-le-Château ; plus.
- 63.— Montargneau (G.), 20 ans, journalier à Escamps ; plus.
- 64.— Naudin (P.E.), 35 ans, domestique à Lalande ; plus.
- 65.— Patasson (A.H.), 33 ans, musicien à Saint-Sauveur ; plus.
- 66.— Patasson (L.E.), 26 ans, menuisier à Saint-Sauveur ; plus.
- 67.— Paullevé (Jean-Baptiste-Germain), 56 ans, ancien journaliste à Auxerre ; moins.
- 68.— Perreau (Joseph), 31 ans, cultivateur à Sougères ; plus.
- 69.— Perreau (Uldéric), 29 ans, cultivateur à Sougères ; plus.
- 70.— Pichon (Florentin), 28 ans, ouvrier maçon à Leugny ; moins.
- 71.— Picq (Edme), 29 ans, sabotier à Coulanges-sur-Yonne ; plus.
- 72.— Pierre (Benjamin), 44 ans, cultivateur à Taingy ; plus.
- 73.— Pimot (Théophile), 36 ans, tailleur à Villiers-Saint-Benoît ; moins.

- 74.— Prêtre (Louis), 26 ans, potier à Fontenoy ; plus.
- 75.— Priouveau (Jean), 35 ans, scieur de long à Leugny ; moins.
- 76.— Puissant (Fr. Georges), 47 ans, propriétaire à Leugny ; moins.
- 77.— Pujos (Benoît-Aug.), 33 ans, tourneur à Auxerre ; plus.
- 78.— Ragon (Jean-Jacques-Hippolyte), 45 ans, ancien notaire à Villiers ; plus.
- 79.— Rameau (Dominique), 33 ans, aubergiste à Coulanges-sur-Yonne ; plus.
- 80.— Rameau (Flamery), 36 ans, domestique à Sougères ; plus.
- 81.— Ravier (Théod.-Etienne), 28 ans, cultivateur à Toucy ; moins.
- 82.— Renaud (Charles-Etienne), 43 ans, menuisier à Saint-Sauveur ; plus.
- 83.— Richard (Charles-Borrhomé), 25 ans, journalier à Taingy ; moins.
- 84.— Rivière (Louis-Hector), 29 ans, maréchal à Sougères ; moins.
- 85.— Rousseau (Edme), 32 ans, tailleur à Coulanges-sur-Yonne ; plus.
- 86.— Rousseau (Jacques), 47 ans, journalier à Villiers-Saint-Benoît ; plus.
- 87.— Roux (Joseph), 20 ans, maréchal à Escamps ; moins.
- 88.— Sagette (Germain-Pierre), 53 ans, journalier à Toucy ; moins.
- 89.— Saison (Jules-Alfred), 36 ans, cultivateur à Saints ; plus.
- 90.— Sallot (Edme-Fréd.), 43 ans, cafetier à Saint-Florentin ; plus.
- 91.— Sarrazin (Eug.), 29 ans, ouvrier menuisier à Toucy ; plus.
- 92.— Sauvageot (Alexandre), 19 ans, vigneron à Mailly-le-Château ; moins.
- 93.— Savereau (Paul), 36 ans, tailleur à Mailly-la-Ville ; plus.
- 94.— Sellier (Franc.-Pierre), 36 ans, menuisier à Druyes ; plus.
- 95.— Simon (André), 44 ans, couvreur à Cravan ; moins.
- 96.— Siret (Louis-Martin), 36 ans, propriétaire à Taingy ; moins.
- 97.— Sonnet (Gabriel), 37 ans, cultivateur à Chastenay ; plus.
- 98.— Thibault (Franc.), 31 ans, charpentier à Coulanges-sur-Yonne ; plus.
- 99.— Toutée (Octave), 21 ans, ferblantier à Toucy ; plus.
- 100.— Tricotet (Pierre-Léon), 40 ans, cordonnier à Toucy ; plus.
- 101.— Tricotet (Thomas), 35 ans, cabaretier à Levis ; plus.
- 102.— Vanacker (Emile), 22 ans, plâtrier à Saint-Sauveur ; moins.
- 103.— Vauzelle (Franc.), 21 ans, ouvrier cloutier à Toucy ; moins.

Il reste seulement à connaître la décision de la commission centrale à l'égard de Tallard (Lucien), âgé de 29 ans, cultivateur à Sougères, détenu dans la maison d'arrêt.

A l'exception de Briot, qui est resté à l'hôpital à cause d'une blessure à la jambe, et de Lardillier qui n'était pas encore arrivé de Lille où il a été arrêté, les détenus politiques de l'arrondissement d'Auxerre, ainsi réduits à 101, ont été dirigés le 5 mai, à 9 heures du matin, sur Joigny où ils ont dû prendre le chemin de fer de Paris pour se rendre au fort de Bicêtre. M. le maire, assisté de ses deux adjoints, M. le procureur de la république, M. le commandant du dépôt du 15^e léger, et M. le chef d'escadron de gendarmerie ont présidé à leur départ qui s'est effectué dans quatre diligences, sous l'escorte de 100 hommes d'infanterie commandés par un capitaine, et de 10 gendarmes.

M. le préfet a dû faire diriger en même temps, sur le fort de Bicêtre le nommé Germain, clerk d'avoué qui, interné par M. le général Canrobert, a refusé de prendre l'engagement de ne plus troubler l'ordre public (...).

— En outre 17 individus en fuite sont aussi condamnés à la déportation et 8 placés sous la surveillance de la haute police.

Pour l'arrondissement de Joigny :

- 45 transportés plus.
- 24 transportés moins.
- 7 individus en fuite également condamnés.

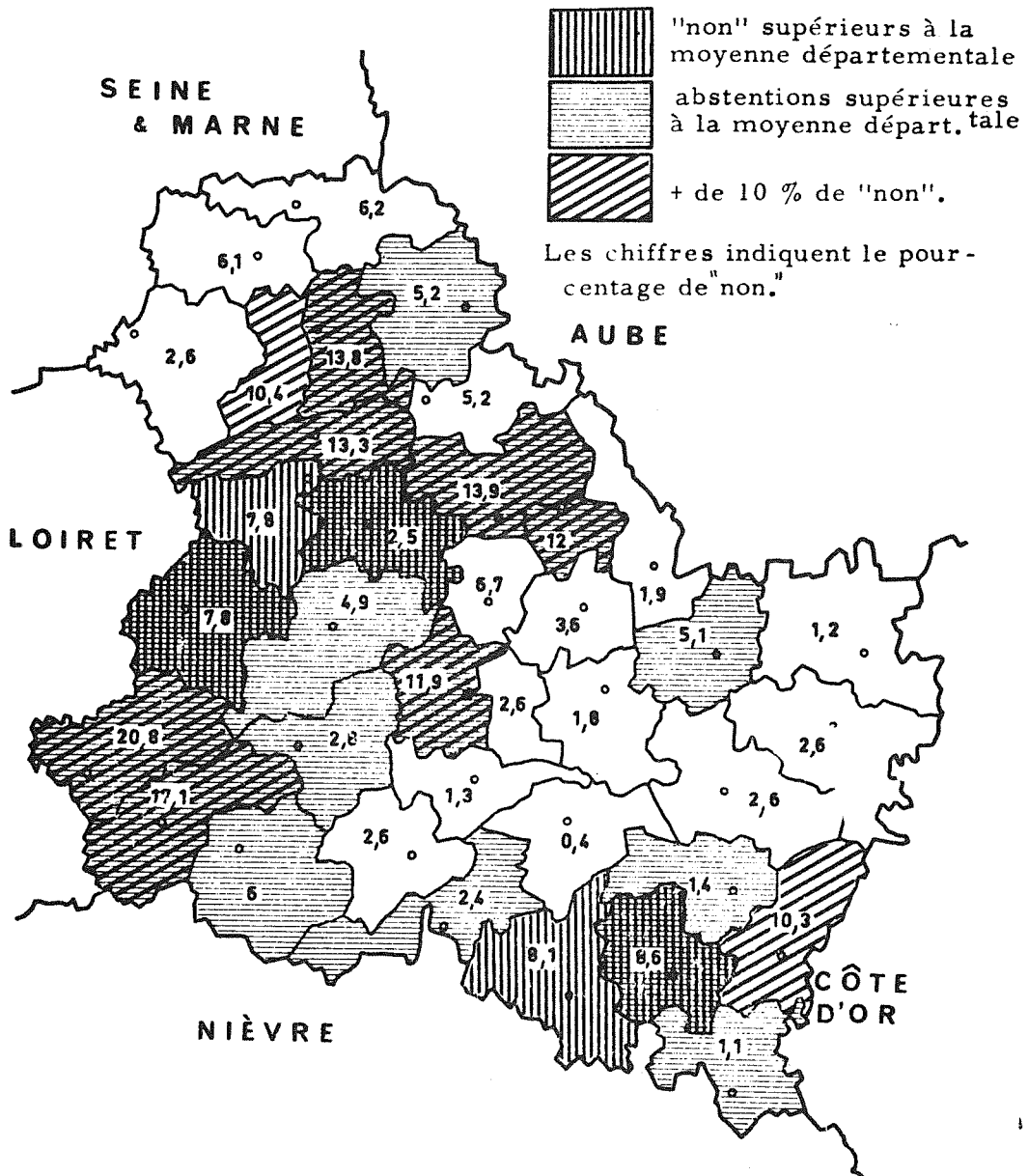
Pour l'arrondissement de Sens :

- 6 transportés plus et moins.
- 2 en fuite (2).

(1) Sur ce journal, voir texte n^o 1 note 3.

(2) Globalement, l'Yonne se place au 6e rang des départements frappés par la répression, et le 2e du Centre, après la Nièvre (Cl. Lévy, A propos du coup d'Etat, Annales de Bourgogne, 1953, p. 189).

DOCUMENT 4 : CARTE DES RESULTATS DU PLEBISCITE DE DECEMBRE 1851



Les pourcentages sont calculés par rapport aux inscrits.

Inscrits :	110 799	-	Votants :	99 729
Abstentions :	11 070	=	9,9%	
Oui :	91 684	=	82,7%	
Non :	7 676	=	6,9%	
Nuls :	369			

DOCUMENT 5 : LE RETABLISSEMENT DE L'EMPIRE

EXTRAIT D'UN RAPPORT ADRESSE AU PREFET PAR LECLERC, JUGE DE PAIX D'AUXERRE-OUEST, LE 29 OCTOBRE 1852.

(Arch. Yonne 3 M¹208, cité par H. Forestier, *L'Yonne au XIXe siècle*, tome 4, p. 280-282).

... Les manifestations des masses, pendant tout le cours du voyage de S.A.I., Mgr le prince président de la République, doivent prouver aux plus aveugles que tous les instincts de la France, d'accord avec ses véritables intérêts, sont pour le gouvernement monarchique. Il est également certain que le trône de Napoléon est le seul qui puisse être aujourd'hui relevé. Sans avoir pris la moindre part aux crimes de la première révolution, le plus grand nombre de Français se trouve lié aujourd'hui aux institutions nouvelles qui en sont sorties et craindrait de les voir compromises sous un chef de toute autre maison. S'il faut donc, encore une fois, que le suffrage universel soit consulté, j'ai la ferme confiance que nous verrons se reproduire le chiffre qui a sanctionné l'acte courageux du 2 décembre.

Les habitants de nos campagnes, nos bons cultivateurs, qui n'ont pas été pervertis par les nouveaux montagnards et qui ont été plus effrayés que séduits par leurs doctrines, ne connaissent que le nom de Napoléon et ne se rallient qu'au nom de Napoléon. Les mauvaises doctrines ont fait plus de ravage dans la classe ouvrière que dans la classe agricole, mais ceux qui ameutaient et enrégimentaient les pauvres ouvriers, dont ils faisaient des instruments de leur cupidité et de leur ambition, n'oseront pas se montrer, du moins je l'espère.

L'influence des orléanistes est nulle aujourd'hui. Les légitimistes en exerceraient peut-être une plus grande, mais cette classe se compose d'hommes dont l'immense majorité est trop pure et trop éclairée pour préférer le triomphe de son opinion au salut de la patrie. La lutte n'est plus aujourd'hui entre tel ou tel prince, elle est entre le bien et le mal, entre la civilisation et la barbarie, et il s'agit pour la France d'être ou de n'être plus. Louis-Napoléon sera le champion de la civilisation, personne n'en peut douter.

Les légitimistes croient bien que leur prince le serait également, mais ils ne peuvent se faire illusion. Pendant quinze ans on a répété que les Bourbons voulaient en arriver à rebâtir tout l'ancien régime et à rétablir les dixmes et les droits féodaux, et cette idée est stéréotypée dans la tête de tous les habitants de nos campagnes. Toute fausse qu'elle est, cette idée n'est pas moins un fait et ce fait ne permettra à aucune personne raisonnable d'unir son suffrage à celui de ceux qui ne repousseraient Louis-Napoléon que dans des vues de bouleversement général.

Avec le prince Louis-Napoléon, la religion, base fondamentale de toute civilisation, peut reprendre son salubre empire, sans qu'il vienne dans la pensée d'aucun des habitants de nos campagnes que des dixmes lui seraient imposées et l'autorité reprendra sa force tutélaire sans faire naître même le plus léger soupçon d'un retour aux institutions féodales. Eh bien, ceux que la reconnaissance ou des souvenirs de famille attachent encore au représentant de la branche aînée de nos anciens rois, duquel d'ailleurs ils ne peuvent guère espérer aujourd'hui de postérité, feront, je n'en doute pas, le sacrifice de leurs affections à ce que commande l'intérêt du pays. Ils ne revoudraient pas courir le risque de voir les masses, qui se rattachent à un pouvoir conservateur, devenir une minorité, en faisant la folie, eux hommes d'ordre, de voter dans le même sens que ceux qui nous ont conduits au bord de l'abîme ; en un mot, je crois qu'à leurs yeux, le prince Louis-Napoléon est seul possible(...).

II – LE REGIME AUTORITAIRE

*

DOCUMENT 6 : LES BUTS INTERIEURS DU SECOND EMPIRE

CIRCULAIRE DE M. LE PREFET AUX MAIRES DU DEPARTEMENT

(Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne, 1858, p. 89-90).

Auxerre, le 1er mai 1858.

LE PREFET DE L'YONNE

A Messieurs les Maires du Département

Messieurs,

L'Empereur m'appelle à administrer votre département. Vous pouvez compter sur moi, sur mon dévouement au pays dont les intérêts me sont confiés.

Mes vœux sont les vôtres : amélioration, progrès, ordre partout.

Je connais tout votre dévouement à la personne de Sa Majesté et l'excellent esprit dont sont animées les populations de l'Yonne ; à nous de diriger leurs bons instincts.

Mon ambition, Messieurs, est de conquérir vos sympathies et de mériter votre confiance.

Dans peu de jours nous nous verrons et j'ai l'espoir que les rapports qui vont de suite s'établir entre nous faciliteront, de votre côté comme du mien, l'accomplissement de notre tâche commune, le bien du pays.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération bien distinguée.

Le Préfet de l'Yonne,

Baron H.B. Michel.

DOCUMENT 7 : LES ELECTIONS : LA CANDIDATURE OFFICIELLE

CIRCULAIRE DU PREFET DE L'YONNE A L'OCCASION DES ELECTIONS GENERALES DE 1852.

(Recueil des Actes administratifs de la préfecture de l'Yonne, 1852, p. 77-79).

Auxerre, le 14 février 1852.

A MM. les Sous-Préfets, Maires et Fonctionnaires du département

Messieurs,

Le moment approche où l'élection des députés au Corps législatif doit avoir lieu.

Ce n'est pas, comme sous les gouvernements précédents, par des influences clandestines qui abaissent les caractères et dégradent les consciences, que l'administration supérieure doit exercer son influence ; c'est au grand jour qu'elle doit le faire.

Quelle est, en effet, la situation politique ? Le Peuple français a donné mission au neveu de l'Empereur de faire une Constitution sur des bases déterminées, de former un ministère ne relevant que du pouvoir exécutif, de créer un Sénat choisi parmi les illustrations du pays, d'organiser un conseil d'Etat recruté des principales capacités politiques, enfin, de convoquer un Corps législatif qui doit être élu par le suffrage universel. Par un seul vote, clair, simple, compris de tous, le Peuple a donc créé lui-même tous les pouvoirs publics ; et il ne lui reste plus, pour terminer son oeuvre, qu'à nommer les députés au Corps législatif.

Ce second vote du Peuple, quoiqu'infiniment moins solennel que le premier, a cependant son importance. La nouvelle Constitution ne permet plus sans doute ces vaines agitations parlementaires qui ont pendant si longtemps paralysé les forces du pays. Mais il ne suffit pas d'avoir rendu ce régime impuissant à faire le mal, il faut rendre le gouvernement puissant pour faire le bien. Or, le bien ne peut se faire aujourd'hui qu'à une condition, c'est que le Sénat, le conseil d'Etat, le Corps législatif et l'Administration soient avec le chef de l'Etat, en parfaite harmonie d'idées, de sentiments, d'intérêts ; car c'est l'unité de vues, dans les pouvoirs publics, qui seule constitue la force et la grandeur des nations.

Dans les élections qui se préparent, le Peuple français a donc un rôle important à remplir. Mais ici, quel ne sera pas son embarras sans l'intervention du gouvernement ?

Comment huit millions d'électeurs pourraient-ils s'entendre pour distinguer, entre tant de candidats, recommandables à tant de titres divers, et sur tant de points à la fois, 261 députés, animés du même esprit, dévoués aux mêmes intérêts et disposés également à compléter la victoire populaire du 20 décembre. Il importe donc que le gouvernement éclaire à ce sujet les électeurs. Comme c'est évidemment la volonté du peuple d'achever ce qu'il a commencé, il faut que le Peuple soit mis en mesure de discerner quels sont les amis et quels sont les ennemis du gouvernement qu'il vient de fonder.

En conséquence, Messieurs, je vous invite à faire connaître à vos administrés, que les trois candidats du département de l'Yonne que le gouvernement du prince Louis-Napoléon désigne plus particulièrement pour l'aider dans son oeuvre réparatrice, sont, pour les trois circonscriptions électorales déterminées par le décret du 2 février courant ; savoir :

1ère circonscription	: Auxerre	M. Larabit (
2ème circonscription	: Sens et Joigny	M. Bertrand)	ex-représentants
3ème circonscription	: Tonnerre et Avallon	M. Lecomte ((1)

Ces trois candidats acceptent avec franchise et sincérité le nouvel ordre de choses et s'engagent à défendre et à consolider l'oeuvre du prince Président.

Vous trouverez la composition de ces 3 circonscriptions dans le n^o 9 du Recueil administratif du département.

Il est bien entendu, d'ailleurs, Messieurs, que vous ne devez rien faire qui puisse gêner ou embarrasser en quoi que ce soit l'exercice du suffrage universel.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet de l'Yonne,

Rodolphe d'Ornano.

(1) *Marie-Denis Larabit (1792-1876) député d'Auxerre depuis 1831, connu pour ses opinions progressistes et ses sentiments bonapartistes. Nommé sénateur en 1853.*

Laurent-Horace Bertrand (1795-1861), avocat, puis industriel. Député conservateur de l'Yonne en 1849. Député gouvernemental de la circonscription de Sens-Joigny de 1852 à 1857.

Eugène Lecomte (1804-1883), administrateur et propriétaire d'une importante entreprise de berlines-postes. Député conservateur de l'Yonne en 1849. Député gouvernemental de la circonscription d'Avallon pendant toute la durée du Second Empire.

DOCUMENT 8 : LA PRESSE

A. — *La presse d'opposition est supprimée.*

(Recueil des Actes administratifs de la préfecture de l'Yonne, 1851, p. 215).

Le Préfet du département de l'Yonne,

Vu la circulaire de M. le ministre de l'Intérieur, en date du 2 décembre 1851.

Arrête :

Art. 1er — La publication des journaux :

1^o L'Union républicaine, (1).

2^o Le Républicain, (2).

3^o L'Yonne, (3)

qui s'impriment à Auxerre est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Art. 2 — Les gérants et les imprimeurs sont rendus responsables de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié par le commissaire de police de la ville d'Auxerre.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Auxerre, le 5 décembre 1851.

Rodolphe d'Ornano.

B. — *Les journaux réduisent leur parution.*

(En-tête de *La Constitution* journal auxerrois, n^o du 30 mars 1852).

Le décret du 18 février, en imposant à la presse des charges nouvelles, lui impose en même temps la nécessité ou de restreindre le nombre de ses publications ou d'augmenter considérablement le prix des abonnements. C'est à cette dernière mesure qu'ont eu recours toutes les grandes feuilles quotidiennes de Paris. L'alternative qui n'existait pas pour elles, nous est permise à nous en raison de notre périodicité et nous avons préféré laisser sans augmentation le prix actuel de notre abonnement et restreindre notre périodicité.

En conséquence, à partir du 1er avril prochain, la Constitution paraîtra régulièrement deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. Au moyen de caractère plus compact et de l'extension typographique donnée à nos colonnes, nous serons à même d'insérer tous les documents qui nous paraîtront pouvoir intéresser nos lecteurs. Toutes les fois qu'il s'agira d'un grand évènement, d'une nouvelle de haute importance, l'administration du journal s'empressera de publier un supplément.

(1) *Journal démocrate socialiste (1848-1851). A succédé à l'Union (1844-1848).*

(2) *Journal attaché à la défense de la République (depuis le 12 août 1851).*

(3) *Tendance cléricale et légitimiste (a remplacé La Fraternité en janvier 1851). Reparaît ensuite après son ralliement au nouveau régime.*

DOCUMENT 9 : L'ALLIANCE DU TRONE ET DE L'AUTEL

RAPPORT MENSUEL DU JUGE DE PAIX DE COURSON, DEJUST, AU PROCUREUR IMPERIAL, 25 JANVIER 1853.

(Arch. Yonne, F 546/1).

Monsieur le Procureur impérial,

Je n'ai rien de nouveau à vous signaler. La situation est bonne, les esprits sont calmes et ne s'occupent plus de politique, il y a même sur ce sujet une réserve excessive.

Le seul fait dont l'opinion publique se soit assez vivement occupé est l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre relatif à la fermeture des cabarets, café etc., pendant la durée des offices divins. On y a vu l'influence du clergé, son esprit d'envahissement et de domination ; l'on a plaint et blâmé la condescendance de l'autorité. Le clergé, aux yeux de l'immense majorité du peuple de nos campagnes a toujours été la cause de la chute du gouvernement passé, et la conviction des masses paraît être qu'il perdra encore le gouvernement actuel, si le gouvernement n'y prend garde. Le peuple est souverainement religieux, mais, en même temps (et cette situation paraît être complètement ignorée du pouvoir) il est antipathique aux prêtres ; il se plaint de ses tracasseries, de ses investigations, de son intolérance et surtout de son âpreté à percevoir et à exiger son salaire. Enfin, (je n'apprécie pas, je constate) il existe généralement entre la population et le clergé, qu'elle accuse de ne pas comprendre sa mission, de ne pas être à la hauteur du sublime principe qu'il est cependant chargé d'enseigner, un état d'hostilité et de défiance qui peut rejaillir sur le gouvernement. Sans doute, il est à désirer que cette situation change et que les prêtres soient honorés et respectés ; mais l'autorité ne parviendra à les entourer d'une pareille considération que si le haut clergé l'y aide franchement au moyen de sages réformes et surtout d'un personnel mieux choisi, et ce n'est ni par l'intolérance ni par le despotisme qu'il y parviendra.

La population honnête et éclairée a donc vu avec peine, dans l'intérêt même du gouvernement, paraître l'arrêté dont il s'agit, de nature à diminuer le nombre de ses amis au lieu de l'augmenter.

Il est vrai qu'une circulaire en date du 12 janvier a profondément modifié l'arrêté et a généralement paru concilier la liberté avec le respect dû à la religion. Elle a donc, en partie détruit le fâcheux effet produit précédemment (1) ; mais le coup était porté, et il restera toujours quelque chose. Et puis, l'on se dit que l'arrêté ainsi modifié, sera à peu près inexécutable à moins d'avoir recours à une véritable inquisition qui répugne à nos mœurs. En effet, habituellement, à l'heure de la grand-messe les cabarets ne sont fréquentés

que par des étrangers. Comment reconnaîtra-t-on et surtout appréciera-t-on s'ils sont venus pour leurs affaires ou pour leur plaisir ? Enfin l'on se demande le motif de la différence établie entre les villes au-dessous de 5 000 âmes et les autres (2). En résumé l'arrêté ainsi modifié, tout en me paraissant peu rigoureux, est l'objet d'une certaine méfiance, tant on redoute le pouvoir du clergé.

La nouvelle du mariage de l'Empereur est à peine parvenue dans nos campagnes, et l'opinion publique n'a pu encore se manifester.

Recevez,...

1) Cette circulaire précise qu'il ne faut pas conclure du texte de l'arrêté du 21 décembre «que les maisons de commerce et les débits de boissons doivent être fermés... Ainsi l'interdiction de donner à boire et à jouer aux habitants de la commune qui fréquentent ordinairement les cafés ou les cabarets, ne subsiste que pendant la durée de la grand'messe, c'est-à-dire pendant une heure environ. Cette interdiction n'existe pas pour les autres offices... Cette défense n'existe pas non plus pour les voyageurs qui passent dans une commune au moment des offices divins ou que leurs affaires appellent dans la localité...». (Recueil des actes administratifs de la Préfecture, 1853, n^o 5, p. 29-30).

(2) L'arrêté du 21 décembre ne prescrivait l'interdiction que pour «les villes dont la population est au-dessous de cinq mille âmes, ainsi que (pour) les bourgs et les villages» (Recueil des actes administratifs..., 1852, n^o 55, p. 406-407).

DOCUMENT 10 : LA PERSISTANCE DE L'OPPOSITION

EXTRAIT DU RAPPORT ADRESSÉ POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 1853, LE 10 JANVIER 1854, PAR LE PROCUREUR IMPÉRIAL BENOIT AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

(Arch. Yonne, F 546/1).

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport semestriel sur la situation morale et politique de l'arrondissement d'Auxerre.

Le seul parti qui donne signe de vie est toujours et partout le Socialisme. Les mesures de clémence si larges pourtant, qui sont descendues du Trône, au lieu d'exciter son repentir, ont redoublé sa confiance par l'imprudente publicité que l'Autorité leur a donnée jusqu'à l'installation du Préfet actuel, M. Chamblain.

A la veille de l'insurrection de décembre où l'on a vu les soldats de la démagogie faire feu sur la troupe à Toucy et à Escamps, l'audace des ennemis de l'ordre était si effrontée que l'un d'eux le nommé Marion, depuis lors transporté en Afrique et gracié, en déclarant la naissance de son premier né à la mairie de Saint-Sauveur, faisait accepter pour cet enfant le prénom de Robespierre par l'officier de l'état civil, à qui le Tribunal vient, pour cet acte de faiblesse, d'infliger cinq francs d'amende. Aujourd'hui le parti fait le mort ; tel est son mot d'ordre. Mais il vit encore et il est facile de s'en assurer à plusieurs indices dont le concours ne permet pas le plus léger doute. Ainsi dans quelques localités on remarque des allées et venues de la part des insurgés ; ils se visitent les uns les autres et s'entretiennent à huis clos de leurs projets et de leurs espérances. Cinq transportés graciés se sont réunis en décembre dernier à Vermenton chez le sieur Guillaume, ferblantier ; d'autres individus de la même catégorie se sont réunis en octobre à Sougères et à Sainte-Colombe chez Desgruelle et Chevalier.

Les socialistes ont affecté de s'abstenir de prendre part au vote qui a eu lieu les 4 et 5 septembre pour l'élection d'un député au corps législatif en remplacement de M. Larabit nommé Sénateur. (1).

Le 8 novembre, une main demeurée inconnue a écrit en gros caractères sur un mur à Cravant : *Vivent les Rouges, mort aux Blancs, vive la Guillotine !* Dans la nuit du 6 au 7 décembre on a glissé dans la boîte grillée destinée aux affiches de la mairie de Saints un écrit quelque peu énigmatique dont la pensée se résume par ces mots tracés en gros caractères : *Vive la République.* On signale dans mon arrondissement la circulation de plusieurs décimes à l'effigie de l'Empereur où deux empreintes profondes simulent l'une la décapitation, l'autre les yeux crevés. Une de ces pièces est parvenue vers la fin de décembre entre les mains du sieur Beltier, boulanger à Auxerre, qui l'a imprudemment clouée sur son

comptoir d'où la police l'a fait disparaître. M. le Préfet, à qui j'ai rapporté ce fait, m'a dit que dans l'arrondissement d'Avallon l'autorité a saisi récemment une pièce de cinq francs à l'effigie de l'Empereur, mutilée de la même façon, avec l'addition des mots *Boulogne, Assassin*.

Un des moyens employés par les hommes de désordre pour entretenir l'agitation dans les esprits consiste à fabriquer et à répandre de fausses nouvelles, soit par écrit, soit de vive voix. Je vous ai adressé, le 21 décembre, deux lettres missives dans l'une desquelles le nommé Napoléon Lebrun demeurant à Paris rue d'Allemagne n^o 177 (à la petite Villette) annonçait à son père, menuisier à Rouvray, qu'un soldat avait volontairement blessé l'Empereur de deux balles à Fontainebleau. Précédemment, le 9 juillet, un enfant de 17 ans écrivait de Paris à son père, le sieur Montassier, aubergiste à Toucy qu'un tirailleur de Vincennes avait déchargé son fusil sur l'Empereur, et que Sa Majesté n'avait dû la vie qu'à une cuirasse cachée sous ses vêtements. (Des cris séditieux ont été aussi proférés à Héry et à Auxerre).

Vers le 12 décembre, une lettre anonyme fut jetée dans la boîte de Saint-Georges, à l'adresse du sieur Prot, instituteur de cette commune, distante de 4 kilomètres d'Auxerre. Dans cette lettre commençant par ces mots : «*Citoyen, le grand coup se prépare*» on pressait le sieur Prot de se présenter à la société secrète tenue chez Corniau. Cette pièce, dont l'écriture était évidemment déguisée, m'ayant été remise, j'appelai le sieur Prot pour lui demander s'il en soupçonnait l'auteur. Le jeune homme vint au parquet le 19 décembre, et me dit qu'il n'avait aucun soupçon. En même temps il me remit une deuxième lettre anonyme reçue par la même voie le 21 décembre, dans laquelle on employait tour à tour la caresse et la menace pour le déterminer à se faire affilier. Il résulte de renseignements pris à des sources dignes de foi que Corniau, dont la maison est désignée dans la première lettre comme le lieu de réunion de la Société, jouit d'une certaine aisance, qu'il a toujours montré des opinions politiques fort avancées ; qu'il est veuf, n'a pas d'enfants et est sans domestique, qu'il vit seul et qu'il a pris pour locataire il y a quelques mois le nommé Berthelin, ancien cabaretier à Auxerre, qui s'est enfui lors de l'insurrection de décembre et a ainsi prévenu les mesures de rigueur auxquelles il aurait été nécessairement soumis ; l'on voit assez souvent des étrangers entrer dans la maison de Corniau ; que Berthelin vient tous les jours passer quelques heures à Auxerre et qu'il ne manque jamais d'y visiter le nommé Morisset, tailleur rue des Belles-Filles, où les démagogues allaient autrefois prendre le mot d'ordre, enfin qu'il y a à Saint-Georges depuis quelques mois un jeune transporté gracié, Emile Vanacker l'un des chefs les plus ardents de l'insurrection de Saint-Sauveur, dont l'intelligence a été développée par l'instruction qu'il a reçue à l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons-sur-Saône. J'ai signalé à M. le Préfet la nécessité de surveiller avec activité Corniau, Berthelin, Vanacker et Morisset, mais je vous le dis avec regret, il n'y a pas à Auxerre de moyens de surveillance. D'une part, la juridiction du Commissaire de police d'Auxerre est restreinte dans les limites de la commune ; de l'autre, ce fonctionnaire est tout à fait impropre à la police politique. Quant au Commissaire départemental M. Flocard, il ne voit dans les démagogues les plus forcenés, que des brebis égarées qu'il faut tâcher de ramener par la douceur. (...).

(1) Sur Larabit, voir texte n^o 7, note 1. C'est Rodolphe d'Ornano, préfet du coup d'Etat, qui fut élu. Il y avait eu 52 % d'abstentions à cette élection partielle.

DOCUMENT 11 : LES EXILES

EXTRAIT DE LA COPIE D'UNE LETTRE ENVOYEE DE LONDRES LE 21 JUILLET 1855 PAR L'EXILE REIMANN A SA NIECE (MADAME CLOUET-MOUSSET, A SAINT-FARGEAU) SAISIE PAR LE COMMISSAIRE DE POLICE DE SAINT-FARGEAU.

Nicolas-François Reimann (1819-1890), huissier à Saint-Fargeau, militant démocratique et social, réfugié en Angleterre après le coup d'Etat.

(Arch. Yonne 3 M¹ 262).

A ce qu'il paraît que votre château était un petit Woolwich (1), c'est-à-dire un petit arsenal contenant des munitions de guerre pour faire la chasse aux républicains et peut-être un jour aux bonapartistes quand le moment aurait été arrivé (2). Comment, on fait des visites domiciliaires et on cherche des armes chez des malheureux et ce sont ceux qui en font les dépôts qui font faire ces visites ? C'est assez drôle, nous savions bien qu'il y avait là des approvisionnements. Comme cela prouve en faveur de l'ordre ! Allons laissons ces châtelains rebâtir leur castel, car nous en aurons plus tard besoin pour y loger tous les malheureux de Saint-Fargeau, en attendant qu'ils aient des logements convenables. Laissons les jouir maintenant, car le jour n'est pas loin où la grande ombre de Le Pelletier de Saint-Fargeau (3) sortira de sa tombe et viendra faire don de ses domaines au peuple pour lequel il a donné son sang.

Alors les petits tyranneaux seront passés. A ce qu'il paraît qu'on aime les dénonciations dans vos pays ; on ne se rebute donc pas d'être malheureux et de donner des soldats pour le plaisir de les envoyer enterrer en Crimée ; encore si le sang de ces braves faisait pousser quelques petits lauriers, mais pas du tout, on a eu beau en répandre des mares le plus petit laurier n'a pas voulu fleurir. Est-ce que la France voudrait rester longtemps ainsi dans son marasme, dans son aveuglement, tenue en laisse par les brigands qui se partagent ses dépouilles. Qu'elle s'endorme ainsi et qu'elle ne fasse pas prochainement appel à la révolution, et il ne se passera pas un long espace de temps avant qu'elle ne soit envahie par les Cosaques. Vous savez, il y a un vieux dicton qui dit : Bonaparte, ça sent les Cosaques. Eh bien, ça en prend bien la tournure.

Pour moi, mes enfants, si j'osais, je vous avouerais que je n'ai jamais été plus heureux de ma vie, si la santé de ma femme (4) et du petit ne me tourmentait pas, je n'aurais rien du tout pour m'inquiéter relativement parlant. Depuis un mois, je suis en vacances, je reste dans la famille Duché (5) ; nous passons nos jours à dessiner, lire et à la promenade, nous avons été au Palais de Cristal à Sydenham (6). La semaine dernière nous avons visité Herzen (7) un proscrit russe qui demeure à Richmond (8), c'est un écrivain très célèbre, ancien ami de l'empereur Alexandre, il parle le français comme moi, plus 5 ou 6 langues. Il a été envoyé dans les mines de l'Oural, puis il s'est sauvé (9). C'est un homme bien extraordinaire et qui a des idées aussi droites qu'avancées en socialisme pour la constitution des Etats-Unis d'Europe. C'est bien dommage qu'il y ait peu d'hommes comme cela en France. Il m'a raconté l'histoire d'un nommé Reiman qu'on a fait périr au Palais Impérial à Saint-Petersbourg à cause de ses idées etc...

Il y a quelques jours nous avons été voir des amis à Croydon (10). Tous les samedis, je vais à Londres pour voir les démonstrations d'Hyde Park. J'ai tout vu depuis le commencement jusqu'à la fin. J'étais au milieu des groupes avec Madier de Montjau (11), nous avons vu briser les fenêtres des aristocrates et battre les policemen. Cette vieille croûte de Palmerston que l'on croit en France un jeune fringant et qui a au moins 78 ans etc.

D'ici quelques temps, je vous parlerai de quelque chose pour le cas où les affaires n'iraient pas mieux en France l'année prochaine. Je n'ai pas assez de place aujourd'hui je fais une notice sur Le Pelletier de Saint-Fargeau que Nadaud (12) m'a demandée. Je finis aussi un livre...

(1) Célèbre arsenal de la banlieue de Londres. Allusion à l'incendie du château de Saint-Fargeau le 8 juin 1855, lors duquel certains crurent entendre des explosions et des détonations.

(2) Le châtelain, le marquis de Boisgelin, avait des sympathies légitimistes.

(3) Seigneur de Saint-Fargeau au moment de la Révolution. Acquis aux idées nouvelles. Vota la mort du roi et fut assassiné le 20 janvier 1793. Considéré comme le premier « martyr de la Liberté ».

(4) Bientôt sa femme allait décéder et Reimann se maria avec une Anglaise.

(5) Tristan, Mathieu Duché (1804-1865), professeur, avocat des mineurs stéphanois, homme politique démocrate socialiste. Réfugié en Angleterre après le coup d'état.

(6) Bâtiment tout en verre et en fer élevé lors de l'Exposition Universelle de 1851 à Hyde Park. Transféré ensuite dans la banlieue de Londres, à Sydenham, où il devint une exposition et un lieu de réunion permanents.

(7) Alexandre Herzen (1812-1870), écrivain politique russe. En Europe occidentale depuis 1847, notamment en Angleterre où il mourra. Un des représentants les plus éminents de la tendance « occidentale » de la pensée russe.

(8) Alors petite ville proche de Londres.

(9) Exilé dans l'Oural, il avait pu revenir en Russie d'Europe grâce à l'intervention du prince-héritier, le futur tsar Alexandre II. Il publiera à partir de 1857, à Londres, une revue le Kolokol (la cloche), qui entraîna clandestinement en Russie et qu'Alexandre II lui-même lisait.

(10) Alors petite ville proche de Londres.

(11) Noël Madier de Montjau (1814-1892), avocat, député montagnard sous la 2e République. Expulsé de France après le 2 décembre.

(12) Martin Nadaud (1815-1898), militant ouvrier, député montagnard sous la 2e République. Expulsé après le 2 décembre, écrivain autodidacte.

DOCUMENT 12 : LA LOI DE SURETÉ GÉNÉRALE (1858)

SUPPLIQUE ADRESSÉE LE 12 MAI 1858 AU PRÉFET DE L'YONNE PAR LA FEMME BOUDIN, DE VÉZELAY, AU PRÉFET DE L'YONNE AU SUJET DE SON MARI (AVEC AVIS FAVORABLE DU MAIRE DE VÉZELAY).

(Arch. Yonne 3 M¹ 167).

Une épouse désolée vient implorer votre bienveillance pour son mari Boudin Jean, cordonnier à Vézelay (Yonne) ; interné en 1852, gracié et rentré en 1853, interné de nouveau le 24 février dernier par mesure générale (en Algérie) (1).

Depuis sa rentrée, Monsieur le Préfet, jusqu'au moment de la mesure générale qui l'a plongé de nouveau dans l'exil, sa conduite a toujours été irréprochable, ayant fait abnégation de toutes opinions politiques ; les bons témoignages des personnes les plus recommandables de sa commune, tout, Monsieur le Préfet, fait déposer en sa faveur.

C'est au nom de l'innocence opprimée d'une famille de cinq enfants que l'absence de son chef prive de tous moyens d'existence, que la suppliante vous conjure d'implorer la clémence de sa Majesté l'Empereur pour que son mari soit rendu à sa famille le plutôt qu'il sera possible, informez-vous Monsieur le Préfet au besoin près des autorités locales. J'attendrai avec confiance la décision que vous daignerez prendre (2).

Ma reconnaissance égalera le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,...

(1) Il y eut en tout six personnes arrêtées dans l'Yonne (Wright, *La loi de sûreté générale de 1858*, *Rev. hist. mod. et cont.*, juil.-sept. 1969, p. 414-440).

(2) Considéré par le sous-préfet d'Avallon comme un « homme incorrigible », Boudin verra sa déportation en Algérie commuée en 1859 en internement à Troyes (Aube).

III – L'EMPIRE DE PLUS EN PLUS LIBERAL

*

DOCUMENT 13 : LES ELECTIONS DE 1863 ET LE RÉVEIL DE LA VIE POLITIQUE

En 1863, dans la circonscription de Sens-Joigny, l'administration, soit par habileté, soit par sincère adhésion au libéralisme, décida de soutenir la candidature de Léopold Javal, qui avait battu en 1857, dans cette même circonscription, le candidat officiel. Il en résulta une situation embrouillée dans laquelle Javal fut en quelque sorte candidat officiel malgré lui.

Voici un EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE ELECTORALE qu'il dut en conséquence diffuser (Arch. Yonne 2 M¹ 157) :

RÉPONSE

aux attaques dirigées contre M. Léopold JAVAL, candidat. (1).

Messieurs les Electeurs,

Pour répondre aux bruits malveillants répandus dans le but de nuire à ma candidature, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux quelques réflexions et appréciations des journaux d'Auxerre et de Sens.

Auxerre, 21 mai.

«Nous avons attendu la circulaire de M. Léopold Javal pour nous prononcer sur sa candidature et pour juger de la nouvelle situation qui lui est faite par le patronage administratif.

«Il s'agit de savoir aujourd'hui si M. Léopold Javal, dont l'élection nous paraissait désirable il y a quelques jours, a cessé d'être digne des suffrages de l'opinion libérale par ce seul fait que l'administration recommande sa candidature aux électeurs.

«Il semble que la circulaire qu'on vient de lire répond suffisamment à cette question, qu'il n'est pas permis de douter de l'esprit d'indépendance de celui qui l'a écrite, et qu'on doit lui savoir gré même d'avoir résisté aux fascinations que le patronage officiel exerce sur tant d'hommes distingués.

«Nous voulons toutefois aller au fond des choses et examiner, avec tout le soin dont elle est digne la situation très-intéressante et sans précédent faite à cette candidature.

«M. Léopold Javal a été élu député en 1857 malgré les efforts de l'administration. Depuis, sans repousser systématiquement les projets de lois présentés par le gouvernement, —et ce n'est pas la conduite dont nous le louons le moins— il n'a pas craint de se séparer en de fréquentes occasions de la majorité. Nous n'avons pas besoin de rappeler, entr'autres, qu'il a voté contre la loi de sûreté générale.

«Mais M. Léopold Javal ne s'est pas borné à des votes significatifs, il a souvent pris la parole et il a eu l'occasion, nous ne saurions l'oublier, de faire entendre sa voix en faveur des principes que nous défendons.

«Il n'y a pas plus d'un an, parlant sur le projet d'adresse, M. Javal disait :

«Il me semble que la Chambre aurait pu exprimer dans l'adresse quelques vœux qui me paraissent être dans l'intérêt du Gouvernement, ce sont ceux-ci :

«Nomination des maires et adjoints pris dans les conseils municipaux.

«Exécution du décret qui punit toute atteinte portée à la liberté des élections et qui porte la peine au double si le coupable est fonctionnaire public.

«Révision de la législation sur la presse.

«Enfin, responsabilité solidaire des Ministres.»

«Ce ne sont point les paroles d'un homme en quête du patronage administratif ; mais que penser maintenant de ce patronage «surprenant» l'honorable Député du Sénonais dans ses préparatifs de lutte ?

«Il nous semble que ceux qui ont critiqué avec raison, l'exclusion de MM. de Jouvenel, Keller (2) et autres députés ayant donné des preuves d'indépendance, doivent —en faisant des réserves expresses sur le principe même— louer l'acte contraire qui consiste de la part de l'administration, à accepter pour candidat officiel des hommes qui sont en divergence sur certains points avec le gouvernement. Et ce n'est pas le moment pour l'opinion libérale, qui est de sa nature essentiellement conciliatrice, quand l'administration fait un pas vers elle, de faire, elle, un pas en arrière (3).

«La candidature de M. Javal pourra ne point rallier les voix extrêmes (4), mais le libéralisme de sa conduite ainsi que les exemples et les encouragements qu'il donne depuis dix ans à l'agriculture, assurent à M. Javal les voix des hommes de bon sens, qui ne confondent pas le libéralisme, comportant de mutuelles concessions, avec l'esprit exclusif de défiance et de lutte, qui porte les hommes à repousser jusqu'aux concessions qu'on fait à leurs idées propres.» (5). (*La Constitution d'Auxerre*).

(1) *L. Javal (1804-1872), grand bourgeois issu d'une famille israélite de Mulhouse, propagateur des méthodes nouvelles en agriculture à la fois dans les Landes (dans sa propriété d'Arès) et dans l'Yonne (ferme modèle de Vauluisant, près de Sens). D'opinion franchement libérale, fut, au fond, un adversaire du Second Empire.*

(2) *Le baron de Jouvenel et Emile Keller, élus comme candidats officiels en 1857, le premier en Corrèze, le second dans le Haut-Rhin, furent abandonnés en 1863 par l'administration qui soutint d'autres candidats dont elle réussit à assurer le succès. Le baron de Jouvenel, en tant que rapporteur au Corps législatif du projet de dotation du général Cousin-Montauban avait été amené à exprimer des réserves et Keller, fervent catholique, avait combattu la politique italienne de Napoléon III.*

(3) *«Le Gouvernement de l'Empereur, en ne combattant pas M. Javal, a rendu justice à l'opinion libérale qui lui était sympathique, et, en le désignant spontanément, en vertu de son droit d'initiative, au suffrage des électeurs, a prouvé qu'il ne le considérait pas comme un adversaire» (circulaire du préfet de l'Yonne aux maires).*

(4) *«M. Charton (principal adversaire de Javal) présenté par les chefs du parti démocratique et par le Sénonais (passe pour le Journal de l'Archevêché) obtiendra sans doute les voix de la ville de Sens et celles dont disposent dans l'arrondissement le parti démocratique, les légitimistes, les orléanistes et enfin le clergé qui est tout dévoué à cette nouvelle candidature»... (Sous-préfet de Sens au préfet ; 22 mai 1863).*

(5) *Javal fut élu, mais dans quelques cantons il perdit des voix par rapport à 1857.*

DOCUMENT 14 : L'ESSOR DU PARTI RÉPUBLICAIN

Aux élections législatives de 1869, dans la première circonscription (Auxerre), les républicains, au premier tour, présentent deux candidats : Rampont-Lechin (1809-1888), ancien député à la Constituante de 1848, déjà candidat de l'opposition en 1863 et 1865, et un homme plus jeune, conseiller municipal d'Auxerre depuis 1865, conseiller général d'Auxerre-Est depuis 1867, Charles Lepère (1823-1885). Au deuxième tour, Lepère devra s'effacer devant Rampont-Lechin qui réussit à battre le candidat du gouvernement, Frémy. Représentant de la nouvelle génération républicaine, Lepère avait lancé le 4 mars 1869 un journal, La Liberté, dont voici le PROGRAMME :

Le titre de ce journal suffit à indiquer le programme et le but.

Liberté, voilà le programme : triomphe de la liberté, voilà le but.

A ce programme, simple comme la grande idée dont il poursuit l'avènement, il n'y aurait pas un mot à ajouter, si le beau nom de Liberté n'avait, au sein des discordes politiques et des convulsions sociales de ce siècle, servi maintes fois de marque aux idées les plus contradictoires, et favorisé par un étrange destin les menées du despotisme et les entreprises de l'anarchie. Que de systèmes ennemis sous les mots de liberté *sage* et de liberté *vraie*, de liberté *réglementée* et de liberté *sans limites*, de liberté du *bien* et de liberté du *mal* ! Que de principes contraires sous la même appellation quand on songe que gouvernements et partis n'ont jamais cessé d'appeler le *bien* ce qui leur convient et de proscrire comme le *mal* ce qui leur déplaît ! La Liberté aurait péri dans ces antagonismes sans fin si elle n'eut été réellement un besoin social, une loi nécessaire de l'humanité.

Qu'est donc en soi, cette Liberté, dont la société ne peut se passer, que le monde moderne invoque jusque dans ses égarements, que la France entière appelle aujourd'hui de ses vœux patriotiques ?

C'est tout simplement la Justice dans les rapports entre les citoyens ; c'est « le pouvoir de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui », suivant la belle définition donnée par l'Assemblée Constituante et inscrite par nos pères au premier rang des principes de 89.

Ainsi le droit de chaque homme ayant pour limite et pour borne le droit des autres hommes ; l'obligation de se respecter en toute circonstance et de respecter autrui, comme on voudrait l'être soi-même si l'on était à sa place — Voilà la liberté pure.

Comment tirer de cette idée un système politique ?

Comment la convertir en droits positifs et en faire la règle de la vie civile et de la vie publique. C'est ce qu'ont fini par démontrer les leçons de la philosophie et de l'histoire, les travaux de nos aïeux, les expériences de nos voisins, les luttes de la tribune et les polémiques de la presse, et par dessus tout, nos propres efforts, nos succès, nos déceptions, nos fautes elles-mêmes, — car, par une heureuse faculté de la raison, l'homme apprend quand il se trompe.

Il est d'évidence à cette heure (et nul ne saurait sérieusement contester cette vérité de fait) que, pour asseoir sur les bases de la justice la liberté de tous et de chacun, deux choses sont nécessaires :

- laisser à chaque individu le plein exercice de son activité personnelle et sociale ;
- assurer à tous les individus des garanties contre la fraude ou la violence.

Tel est le rôle complexe des libertés civiles et des libertés politiques. Par les libertés *individuelles*, base des libertés civiles, l'homme jouit et dispose de sa personne, de son travail, de ses biens, sous la seule condition de respecter la personne, le travail et les biens d'autrui. Grâce aux libertés *sociales*, couronnement des libertés civiles, le citoyen ne relevant que de sa conscience forme librement et professe publiquement ses convictions ; il peut, par *l'association*, doubler ses capitaux ou ses forces ; il lui est loisible, par la parole, de discuter ses intérêts, de propager ses connaissances, de divulguer ses opinions, de mettre à l'étude les difficultés qui arrêtent dans sa marche la raison humaine et de travailler ainsi à ce que le progrès se fasse sans secousse, en toute sécurité.

Ces libertés sont de droit naturel, de droit antérieur et supérieur. Les nier serait nier la société, nier l'humanité. Sans elles, le droit n'aurait d'autre base que l'arbitraire et d'autre mesure que la force ; sans elles, le monde s'abîmerait dans la brutalité et la violence. Aussi n'appartient-il à aucun pouvoir de les mesurer ou de les reprendre ; à aucun groupe de compromettre la sécurité publique par cette restriction et ce privilège et de donner ainsi à la turbulence des passions l'excuse de l'injustice et du despotisme.

De cette nécessité émanent les libertés politiques, garanties des libertés civiles. Elles sont inséparables les unes des autres. Les droits individuels et sociaux se heurteraient pêle-mêle s'ils n'avaient pour arbitre la loi. Les institutions politiques, de leur côté, ne seraient sans les libertés civiles que des formes vaines.

Quelles sont ces garanties sans lesquelles il ne serait pas d'homme ni de pays libres, sans lesquelles l'ordre ne serait pas la sécurité mais une paix morne et grosse de tempêtes, la paix de la servitude :

Le droit des citoyens de se gouverner eux-mêmes ;

Le droit d'élaborer la loi à laquelle ils obéissent, de façon à ce qu'elle soit bien l'expression de la volonté générale ;

Le droit de discuter publiquement leurs intérêts, d'émettre leurs opinions, de se réunir pour faire prévaloir ces opinions ou ces intérêts ;

Voilà, en principe, les garanties indispensables. Elles se traduisent, dans les institutions politiques, par :

La liberté du suffrage universel, origine de la représentation nationale et première expression de la souveraineté populaire ;

La liberté de la presse, indispensable à la formation de l'opinion publique ;

La liberté de réunion, sans laquelle la souveraineté nationale ne saurait s'exercer.

Telles sont, à nos yeux, les libertés nécessaires et fondamentales, qui sont les éléments de la Liberté et constituent la *Liberté totale*.

C'est pour les revendiquer ou les défendre que nous avons fondé ce journal. Nous les revendiquerons contre ceux qui prétendent confier à un pouvoir personnel le soin des destinées que la Nation seule a le droit et le devoir de régler. Nous les défendrons contre ceux qui moins égoïstes et plus timides que les premiers, ne cherchent point les bénéfices de l'autorité, mais redoutent seulement les excès de la liberté.

A ceux-là, nous dirons qu'un grand pays ne saurait être à la merci d'une volonté unique et toute puissante, parce que la Révolution de 1789 a émancipé à jamais les sociétés modernes, parce que le pouvoir personnel est le caprice, l'imprévu, le hasard, et qu'il livre à toutes les chances, à tous les accidents, l'honneur et l'existence de tout un peuple.

Aux esprits trop enclins à repousser tous les progrès nous rappellerons que prétendre conserver des formes immuables, c'est s'exposer aux catastrophes ; que l'arbitraire avec ses résistances et ses fantaisies crée des dangers que ne connaît pas la Liberté sous le règne des lois, et que la distance est aussi grande de l'autorité légitime à l'arbitraire que de la liberté au désordre et à l'anarchie.

La Liberté porte, il est vrai, le poids des fautes de ses amis les plus chers. Est-ce elle qu'il faille en accuser plutôt que la faiblesse et l'imperfection de nos mœurs publiques ? Souffrant des vices de la centralisation, nous mêlons des instincts de despotisme à de sincères désirs d'émancipation et de tolérance. Faut-il en accuser le caractère national, et, au lieu d'imiter en leur progressive éducation quelques voisins plus heureux, doit-on continuer à demander à l'exagération de l'autorité ces *mœurs de la liberté* qui nous manquent ? Ce serait méconnaître la vérité, la logique et l'histoire. Ce serait méconnaître aussi les aspirations du pays tout entier, ses vœux, sa volonté. Bien des voix à cette heure s'adressent à lui, et toutes répètent ce mot qui est à la fois dans sa raison et dans son cœur : *Liberté*.

Signé : Ch. Lepère.

DOCUMENT 15 : LE PLEBISCITE DE 1870

A. — CIRCULAIRE DU COMITE ANTI-PLEBISCITAIRE —

3. délégué
COMITÉ ANTI-PLÉBISCITAIRE
de l'Yonne.

CONCITOYENS,

L'assemblée départementale qui s'est tenue à Auxerre le 24 de ce mois, nous a chargés de faire publiquement appel à votre patriotique indépendance.

Nous voulons, sans retard, nous acquitter de ce mandat.

Un plébiscite, ou plutôt un sénatus-consulte, qui prétend fixer la Constitution de la France, est proposé à vos votes pour le 8 mai prochain.

Ce sénatus-consulte, hâtivement délibéré par un sénat que vous ne nommez pas, n'a pas même été présenté à l'examen des députés qui sont vos élus, et auxquels vous confiez la défense de vos intérêts et de vos droits.

Ce sénatus-consulte contient 45 articles ; sa portée, pour être comprise, a besoin de mûres réflexions et de discussions prolongées. Or, vous n'avez que douze jours avant le vote, et il ne vous en reste que six pour former des réunions publiques.

Tant de hâte, quand il s'agit des destinées du pays, n'est-ce pas, en réalité, un défi jeté à la raison publique, une surprise préparée au suffrage universel, une atteinte portée à la souveraineté nationale ?

Interrogeons, cependant, ce sénatus-consulte qu'on veut nous faire ratifier.

Est-ce au peuple ou à ses mandataires qu'il donne le pouvoir constituant ? NON ! C'est à un seul homme, c'est à l'empereur, qui, seul, peut, à son heure et selon son bon plaisir, proposer des changements à la Constitution.

Est-ce au peuple ou à ses mandataires qu'il donne le droit de paix ou de guerre ? NON ! C'est à un seul homme, qui peut armer un million de soldats, disposer de leur vie, disposer de notre honneur national, disposer des milliards que la guerre engloutit.

Est-ce aux mandataires du peuple qu'il conserve le droit exclusif de délibérer et de voter les lois ? NON ! Il partage ce droit avec le Sénat, et ce partage paralyse la représentation nationale, frappe et amoindrit le suffrage universel.

Est-ce, du moins, aux communes, aux conseils municipaux, qu'il donne le droit si important, et tant de fois réclamé, de nommer les maires ? NON ! Les déclarations du ministère, ses engagements envers le sénat prouvent que, sur ce point encore, les vœux de toute la France seront méconnus et dédaignés.

Et voilà les propositions qui vous sont faites, et qu'on ose appeler libérales et démocratiques !

CONCITOYENS,

Souvenez-vous que, l'année dernière, la France a protesté par trois millions et demi de suffrages contre le pouvoir personnel.

Souvenez-vous que, dans le département de l'Yonne, cette protestation s'est énergiquement affirmée par deux élections sur trois.

Ce que vous avez voulu l'an passé, vous le voulez encore aujourd'hui :

Vous voulez l'abolition du pouvoir personnel, la souveraineté nationale, le gouvernement du pays par le pays. C'est à ce prix que sont la dignité et la sécurité de la France, le progrès sans la révolution violente.

Donc, pour le vote du 8 mai, votre choix est facile :

Le OUI, c'est une abdication de vos droits ;

Le NON, c'en est la patriotique revendication.

Léopold JAVAL, député ; RAMPONT-LECHIN, député ; BENOIT-VOISIN, cordonnier ; H. BONNEROT, avocat ; BRUNET, avocat ; BURNAT, commissionnaire en vins ; CHAUVOT, propriétaire ; Jules DAVID, employé ; Victor GÉROUARD, ancien constituant ; Ch. LEPÈRE, membre du Conseil général ; Emile LORIN, architecte ; Jules MASSOT, ancien substitut ; MÉHAT-DEUGNON, ancien négociant ; G. PERRIQUET, imprimeur ; POTHENOT, conseiller municipal ; C. RATIER (de Tonnerre), ancien constituant ; RIBIÈRE, avocat ; Louis RICHARD, propriétaire ; D^r ROUBY ; Arthur SAYATIER-LAROCHE, conseiller d'arrondissement ; P. THIERRY, médecin-vétérinaire ; Emile VINCENT, directeur d'assurances.

Auxerre, le 20 avril 1870.

IMP. PERRIQUET.

Aux élections générales de 1869, l'Yonne avait élu deux députés opposants sur trois (Javal à Sens-Joigny ; Rampont-Lechin à Auxerre). Les candidats gouvernementaux n'avaient recueilli, dans l'ensemble du département, qu'un peu plus du tiers des voix.

(Bibl. Mun. Auxerre, coll. Lorin, L 49, p. 46).

AUX ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

CHERS CONCITOYENS,

Il y a vingt-deux ans, vous avez, les premiers en France, acclamé le nom de Napoléon. Son prestige a d'abord rétabli l'ordre qui était alors, pour le pays, la plus impérieuse nécessité.

Avec l'ordre, l'Empire a rendu possibles le développement des libertés publiques et le régime parlementaire. Aujourd'hui l'Empereur, fidèle au principe du suffrage universel et de la souveraineté populaire, après avoir pris lui-même l'initiative de tous les progrès et de toutes les améliorations sociales, vous appelle à les consacrer par vos votes.

Votre réponse ne saurait être douteuse : avec nous, vos concitoyens, vos mandataires librement élus, à la question qui vous est posée par l'Empereur, vous répondez :

OUI

C'est-à-dire :

« Nous voulons le Gouvernement libéral et démocratique de l'Empereur et de sa dynastie.

« Nous ne voulons pas de la Révolution. »

Avril 1870.

LARABIT, ancien Membre du Conseil général.

BARRY,
BELGRAND,
DE DONNAIRE,
BONNEVILLE DE MARSANGY,
COMTE DE BRESSIEUX,
BARON BRINCARD,
CHALLE,
COUTURAT,
DELIGAND,
DHUMEZ,

Membres du Conseil général.

CAMILLE DOUCET,
DURAND DESORMEAUX,
DUSAUTOY,
FLANDIN,
FÈVRE,
FOACIER,
FRÉMY,
BARON DE HAVELT DES BARRES,
HERMELIN,
HOUDAILLE,
D'HURTEBISE,

Membres du Conseil général.

LE COMTE AÎNÉ,
LE COMTE (EUGÈNE),
MARTENOT,
MARTINEAU DES CHESNEZ,
MONTREUIL,
PRÉCY,
RABÉ,
MARQUIS DE TANLAY,
TEXTORIS,
DE VIRIEU,
VUITRY,
D'YAUVILLE,

Membres du Conseil général.

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET C^e, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 0656-0.

Bulletins à détacher pour le Vote.

PLÉDISCITE DU 8 MAI 1870.

BULLETIN DE VOTE.

OUI

PLÉDISCITE DU 8 MAI 1870.

BULLETIN DE VOTE.

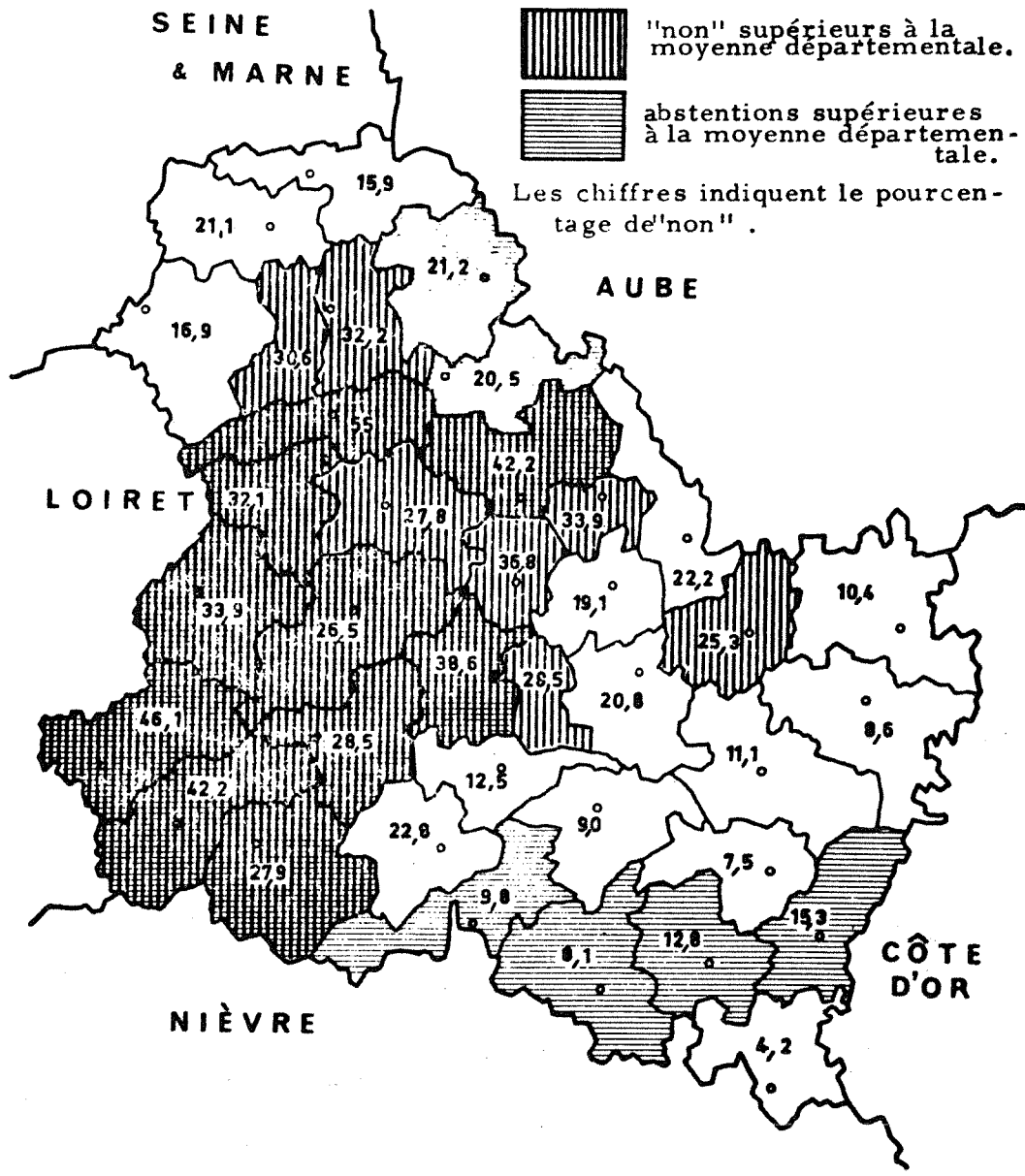
OUI

Larabit est sénateur. Au total 33 conseillers généraux sur 37.

(Archives privées)

C.- CARTE DES RESULTATS -

PLEBISCITE DE 1870



Inscrits :	113 657	-	Votants :	100 154
Abstentions :	13 503	=	11,8%	
Oui :	71 110	=	62,5%	
Non :	27 893	=	24,5%	
Nuls :	1 151			

IV - LA DEMOGRAPHIE

*

DOCUMENT 16 : L'EXODE RURAL

EXTRAIT D'UN RAPPORT ADRESSÉ PAR LE SOUS-PRÉFET DE SENS AU PRÉFET, LE 28 JANVIER 1857, EN EXÉCUTION D'UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

(Arch. Yonne 6 M¹ 4). *note 6113*

(...) Je crois en effet, Monsieur le Préfet, que cette émigration intérieure existe généralement sur tous les points du territoire et de plus à *tous les degrés de l'échelle sociale* ; —qu'elle aurait pour résultat final, résultat déplorable, d'éloigner des travaux des champs ; —qu'elle a pour cause ce besoin de bien-être sans cesse croissant qui pousse toutes les classes de la population à quitter les localités où elles trouvent des bénéfices sûrs mais modestes, pour chercher dans les grandes villes et particulièrement dans la capitale des chances éventuelles de bénéfices incertains mais plus considérables avec des occasions plus faciles de plaisirs ; —et enfin que ce mouvement général sur les grands centres industriels et notamment sur Paris est singulièrement augmenté par ces facilités de communication et de déplacements qu'ont créés les chemins de fer.

Ce mouvement d'attraction doit être d'autant plus actif dans un arrondissement comme le mien, qu'il se trouve maintenant placé dans la banlieue et en quelque sorte à la porte de la Capitale ; —que ce même chemin de fer (1) qui a rapproché Sens de Paris a détruit dans le pays les industries qui lui étaient propres et qui faisaient vivre un grand nombre de ses habitants, je veux dire la marine et le roulage ; —et enfin qu'en entrant dans le rayon d'approvisionnement de Paris, la localité a perdu un de ses principaux avantages, celui de la vie à bon marché, qui non seulement retenait à Sens les familles indigènes, mais y attirait encore par raison d'économie un certain nombre de familles étrangères(...).

Il est vrai que, dans l'arrondissement de Sens, comme sur un très grand nombre d'autres points de l'Empire, la population a diminué dans la période des 5 dernières années. Ainsi le chiffre de la population de cet arrondissement qui, lors du recensement de 1850, était de 66 855 habitants, n'est plus dans le recensement de 1856 que de 65 687 ; il y a donc une diminution de 1168 habitants. Il faut du reste remarquer de suite que la population de la ville chef-lieu a diminué comme celles des communes rurales : la population de Sens qui, en 1850, était de 10 645 habitants, n'est, en 1856, que de 10 484. Différence en moins 161.

Une chose qui me frappe ensuite, Monsieur le Préfet, c'est que cette diminution de la population de la ville et de l'arrondissement de Sens ne doit pas être attribuée tout entière à l'émigration. J'ai eu lieu de remarquer en effet que, dans ces derniers temps, le chiffre des naissances est resté constamment au dessous du chiffre des décès. Ce résultat n'est pas seulement l'effet du choléra de 1854 ; depuis la cessation de l'épidémie, j'ai remarqué que dans la ville de Sens le chiffre des décès demeurait toujours supérieur à celui des naissances ; et il paraît qu'il en est de même dans d'autres parties rurales de l'arrondissement, ainsi M. le Juge de paix de Sergines m'écrit-il : «La principale cause de la diminution de notre population, je crois la trouver dans le nombre anormal des décès ; l'épidémie de 1854 a décimé quelques communes et la fièvre typhoïde a fait partout un

nombre considérable de victimes. Je suis convaincu qu'en comparant les registres de l'état civil des 5 dernières années avec ceux des 5 années précédentes, on trouvera en grande partie résolu le problème de la diminution de la population dans le canton de Sergines.» J'ai voulu me rendre compte de cette différence, et il en résulte que le nombre des naissances qui, de 1851 à 1853, était supérieur de 566 à celui des décès, a été, en 1854, année du choléra, inférieur de 646 et que cette différence en moins, qui continue encore aujourd'hui, a été, en 1855, de 308 ; de sorte que la supériorité du chiffre des décès sur celui des naissances pendant la dernière quinquennalité a été de 388. C'est là, Monsieur le Préfet, un point de santé publique que je crois devoir signaler en passant à votre attention.

Commençons par dire, Monsieur le Préfet, qu'heureusement l'agriculture, qui fait la vie même, l'importance et la richesse de l'arrondissement, ne paraît pas avoir eu à souffrir de la diminution de la population (...).

Cependant il n'en est pas moins vrai que dans l'arrondissement de Sens, arrondissement essentiellement agricole, où même un grand nombre d'ouvriers étrangers viennent chercher de l'ouvrage pendant 8 ou 9 mois de l'année et ne manquent jamais d'en trouver, il n'en est pas moins vrai que les bras manquent à l'agriculture. Mais ce fait lui-même semble pouvoir s'expliquer par d'autres causes que celle de l'émigration des ouvriers agricoles. Et la principale de ces causes semble être dans le morcellement indéfini de la propriété territoriale qui doit rendre nécessairement les manouvriers plus rares en rendant les petits propriétaires plus nombreux.

Il ne reste plus maintenant qu'à indiquer sommairement les diverses catégories d'émigrés qui semblent avoir réellement diminué dans ces derniers temps la population de la ville et de l'arrondissement de Sens.

Une première observation générale à faire, c'est que toutes les familles qui ont quitté la ville et l'arrondissement les ont quittés *pour Paris* : ce fait s'explique naturellement par la proximité de la capitale et par l'espoir d'y trouver plus de ressources et d'avantages.

Ainsi 1^o la ville de Sens, ville de bourgeoisie et agréablement située, à peu de distance de Paris, était depuis longtemps en possession de retenir dans son sein et même d'attirer du dehors un certain nombre de familles qui cherchaient à se procurer à la fois et les avantages de la proximité de la capitale et ceux d'une petite ville où les charges étaient moins considérables et où la vie était à meilleur marché. Mais depuis que le chemin de fer, comme je le disais tout à l'heure, a fait entrer la ville de Sens dans le rayon d'approvisionnement de Paris et y a élevé considérablement le prix des subsistances, un grand nombre de familles, soit indigènes, soit étrangères, commencent à s'éloigner d'une ville qui n'a plus que les inconvénients de Paris, sans en avoir les avantages. Je ne suis donc pas étonné de voir dans le rapport de M. le maire de Sens que «si le dernier recensement constate une diminution notable dans le chiffre de la population de cette ville, il y a lieu de lui assigner pour cause principale, la cherté de subsistances qui a éloigné une partie des petits rentiers qui s'étaient fixés à Sens». Et cette émigration de Sens à Paris n'est pas compensée par l'arrivée de quelques familles que l'élévation du prix des loyers renvoient de la capitale dans la banlieue.

2^o La proximité de la capitale explique encore l'attraction qu'elle exerce sur la classe de la population qui se voue aux professions libérales. La plus grande partie de la jeunesse de Sens et de l'arrondissement qui est appelée à Paris pour y faire des études spéciales de droit, de médecine, d'arts, de belles lettres, ne manque pas, au lieu de revenir dans le pays natal qui offre peu de ressources, de tenter à Paris les chances d'une carrière plus brillante et plus lucrative. C'est ainsi que Paris a enlevé dans ces derniers temps à la ville et à l'arrondissement de Sens tous ceux de ses sujets qui avaient le plus d'aptitude.

3^o La même raison attire encore à Paris un assez grand nombre de familles de l'arrondissement qui vont chercher fortune dans les carrières commerciales et industrielles. On en trouve un curieux exemple dans la commune de Villeblevin qui est pourtant une des plus riches et une des plus florissantes de l'arrondissement par sa prospérité agricole. L'agriculture y est même tellement prospère qu'il y a surabondance et que le sol du pays ne suffit plus à l'activité de ses habitants. Voici en effet ce que m'écrit à ce sujet un notaire fort éclairé de cette commune : «L'émigration dans cette contrée, sauf quelques rares exceptions, se fait sur la capitale et sa banlieue ; son origine remonte à une époque qui date d'au moins 60 ans. Quelques jeunes gens de famille aisée ont été placés en apprentissage dans l'orfèvrerie et la bijouterie, puis se sont établis et ont réalisé d'assez belles fortunes. L'espoir d'une semblable réussite a déterminé beaucoup de pères de famille à envoyer leurs enfants travailler dans ces premiers ateliers de personnes de connaissance, les uns ont formé des établissements, d'autres sont demeurés ouvriers mais tous ou à peu près ont réussi. Cet exemple étant donné, et l'activité humaine si puissante dans un pays, se trouvant paralysée dans son développement par l'insuffisance du territoire dans une contrée où l'on ne s'occupe que d'agriculture, les émigrations ont dû se produire et se sont en effet produites sur une plus grande échelle et se sont continuées sans interruption depuis plus de 30 ans. Nos émigrants sont repartis dans presque toutes les carrières commerciales... notamment dans l'épicerie, la bijouterie, l'orfèvrerie, les vins, les marchands des halles, beaucoup de jeunes gens une fois établis viennent se marier dans leur village ou aux environs, ce qui augmente encore le nombre des émigrants».

4^o Il ne faut pas oublier qu'à la suite de l'exécution des grands travaux du chemin de fer de Lyon dans l'arrondissement, qui ont, comme je l'ai dit, ruiné les deux principales industries locales, le roulage et la marine, un certain nombre de familles ouvrières ont cru pouvoir chercher de nouvelles ressources dans les emplois et les travaux des chemins de fer. Il est aussi hors de doute que les immenses travaux qui se sont exécutés à Paris dans ces dernières années y ont entraîné de l'arrondissement de Sens un certain nombre d'ouvriers de tous métiers.

5^o Mais la catégorie la plus nombreuse des individus émigrants à Paris, grâce à la facilité des communications nouvelles, est assurément celle des domestiques, de l'un et l'autre sexe, attirés par l'appas de gages plus élevés. A cette catégorie il faut ajouter celle des nourrices qui, au lieu d'élever les enfants dans les campagnes, deviennent à Paris nourrices sur lieu.

6^o Disons enfin, en terminant, que Paris par suite de cette facilité des communications, est plus que jamais le refuge universel de tous ceux que l'inconduite, la misère, la honte, l'espoir chimérique du gain, attire de leur province dans le gouffre de la capitale.

(...).

(1) La ligne Paris-Tonnerre avait été livrée à la circulation en 1849. Le président de la République en avait fait l'inauguration solennelle le 9 septembre à Sens.

DOCUMENT 17 : LES NOURRICES DU MORVAN

EXTRAIT DE V. PETIT, *AVALLON ET L'AVALLONNAIS*, 1870, P. 26-27.

Esquissons, brièvement et à larges traits, l'un des épisodes de l'existence d'un assez grand nombre des jeunes et belles nourrices Morvandelles, bien connues sous les noms un peu bizarres de Bourguignottes ou Morvandiottes, qui ont eu le bonheur «l'heureux sort de faire une nourriture» dans l'une des riches et opulentes familles qui habitent Paris durant quelques mois de l'hiver et du printemps. Rendons-nous vers l'une des principales portes du jardin des Tuileries, entre midi et quatre heures. Deux magnifiques chevaux, lancés au grand trot et fièrement menés par un cocher à riche livrée, sont attelés à une voiture armoriée. Cette voiture s'arrête, et tout aussitôt un valet de pied, de haute taille, s'empresse d'ouvrir la portière et d'abaisser le marchepied. Une jeune femme tenant un enfant, âgé de quelques mois seulement, descend lentement ; les vêtements de l'enfant sont d'une finesse extrême ; ceux de la jeune nourrice sont simples, mais d'une irréprochable propreté. Le valet et une camériste de bonne tenue aident, avec précaution et attention, l'heureuse nourrice à descendre, puis l'accompagnent dans le jardin en portant gravement des châles, des tabourets de pied, des ombrelles et quelques friandises.

Eh bien ! cette nourrice entourée de tant de prévenances, objet de tant de soins, à qui chacun s'empresse d'obéir, à laquelle rien n'est refusé, pour laquelle rien n'est ni trop bon ni trop bien, c'est une Morvandiote de l'Avallonnais ; c'est une Bourguignotte des environs de Chastellux ou de Quarré-les-Tombes ; c'est enfin une jeune villageoise que nous aurions pu voir quelques mois auparavant dans la chambre obscure d'une pauvre chaumière où, quelquefois, il n'y avait pas de pain pour toute la famille.

Cette même jeune femme, dont les années d'enfance se sont passées au milieu des privations de toute sorte, inconnues aux gens des villes, et qui, durant des journées entières, restait exposée à toutes les intempéries des saisons, pour garder dans les pâtures et loin des habitations quelques moutons et des porceaux, et qui encore, le plus souvent, marchait pieds nus faute de sabots, dont les vêtements usés et souillés de boue garantissaient à peine la nudité du corps, dont enfin, un morceau de pain noir et quelques pommes de terre cuites sous la cendre ou dans une large marmite formaient la nourriture invariable, cette jeune femme, disons-nous, a grandi malgré la misère, la saleté et la fatigue ; elle a grandi en force, en beauté ; elle a grandi mieux douée par la nature qu'une foule de jeunes «demoiselles» de la ville et des châteaux.

La paysanne morvandelle s'est mariée ; bientôt après la naissance de son premier enfant, elle songe à tout quitter pour aller à Paris «chercher ou faire une nourriture». Faire une nourriture est l'espoir du ménage. Le nouveau-né est confié à une voisine qui a déjà plusieurs enfants à garder : ceux-ci s'élèvent par la grâce de Dieu. Durant près de deux années la jeune mère restera éloignée de sa famille, de son enfant, de son mari ; puis, lorsque la «nourriture» sera terminée, elle reviendra, riche de quelques économies, rejoindre sa chaumière jusqu'au moment où un second enfant lui permettra de revenir à Paris faire une nourriture, et, de même que la première fois, elle partira en recommandant de ne pas la prévenir des malheurs qui pourraient arriver dans sa famille. «Si notre petit vient à mourir, ne me l'écrivez pas, cela me ferait perdre mon lait».

Perdre son lait ! c'était perdre aussi son emploi de nourrice et les bénéfices pécuniaires d'une «nourriture» dans une riche famille.

DOCUMENT 18 : LE CHOLÉRA DE 1854

LETTRE ADRESSÉE PAR LE JUGE DE PAIX DE TOUCY, LAVOLLÉE, AU
PROCUREUR IMPÉRIAL A AUXERRE, LE 17 AOUT 1854.

(Arch. Yonne F 546/1).

J'ai visité aujourd'hui Beauvoir et les communes de Parly et d'Egleny qui l'avoisinent. L'état sanitaire des deux dernières est assez satisfaisant. Quant à Beauvoir, localité infectée par le choléra on y signale une amélioration. Cependant un nouveau cas s'est produit ce matin.

C'est sur deux faits qui m'ont été dénoncés par M. le Maire d'Egleny que je vais appeler votre attention. Il y a quelques jours un individu se présenta à son domicile demandant l'autorisation de vendre des remèdes contre le choléra. Comme on l'engageait à revenir parce que le maire était absent, il répondit : eh bien ! je me passerai de son autorisation, je vais battre la caisse sur la place et je débiterai ma marchandise. Le maire à son retour fit rechercher cet individu mais il avait disparu sans rien vendre.

A Merry-la-Vallée, commune du canton d'Aillant très maltraitée par l'épidémie, un inconnu a dit à des habitants : on voit mourir chez vous beaucoup de monde ; faites attention ce n'est pas seulement le choléra qui vous tue, on empoisonne les fontaines. Méfiez-vous des Bourgeois auxquels vous inspirez de la jalousie. Le garde-champêtre s'est occupé de ce propos dont il a reconnu la réalité mais sans pouvoir en retrouver l'auteur ni découvrir son nom et sa demeure. Je sais de bonne source que des bruits d'empoisonnement circulent à Merry.

Il est bon que l'autorité prenne des mesures pour réprimer de pareils faits de nature à augmenter l'inquiétude qui règne parmi la population de nos campagnes et à exercer une fâcheuse influence sur l'opinion. (1).

(1) *L'épidémie fit en tout 3 980 victimes dans l'Yonne, selon l'étude du Dr Duché (Le choléra dans l'Yonne, Annuaire de l'Yonne, 1885, p. 291).*

V – L'EVOLUTION DE LA CIVILISATION

*

DOCUMENT 19 : L'HABITAT RURAL TRADITIONNEL

EXTRAIT DE V. PETIT, *AVALLON ET L'AVALLONNAIS*, 1870, P. 24-26.

Dans le haut Avallonnais, la façade des chaumières est généralement tournée vers le midi ; les deux pignons contre lesquels s'appuient d'autres bâtiments de moindre importance sont très larges et assez rapides de pente. Les murailles sont formées de gros morceaux de granit, surtout à la base et aux angles, mais les encoignures des portes et des fenêtres sont quelquefois formées d'un châssis de bois assemblé grossièrement. La muraille est basse ; la saillie des toitures est très forte et sert d'abri. Une porte, placée un peu à gauche du milieu de la façade, donne entrée immédiate dans une vaste pièce à peine éclairée, d'abord par la porte qu'on laisse ouverte, et aussi par une fenêtre étroite à châssis dormant. L'obligation de laisser la porte ouverte nécessite une sorte d'avant-porte en clayonnage ou en branchage, ou encore en planchettes espacées, et dont le but est d'empêcher les volailles et surtout les «habillés de soie» d'entrer dans la maison ; on nomme cette avant-porte «le prône».

Entrons de suite dans la grande chambre. En attendant que nos yeux soient habitués au demi-jour, presque l'obscurité, qui règne dans cette chambre, on ressent comme la fraîcheur humide d'une cave : un épais et immense toit de chaume ne laisse pas pénétrer la chaleur bienfaisante du soleil. «Cela est vrai, disent les villageois, mais en hiver il fait moins froid ici que dans les maisons couvertes en tuiles».

Nos yeux s'étant accoutumés au demi-jour, examinons l'intérieur de la chaumière et reconnaissons, non sans étonnement, qu'une sorte de propreté et de bon ordre se montrent dans l'ensemble et les détails de l'ameublement. A trois des quatre angles de la chambre se dresse un large lit entouré de serge verte ou bleue. Ces rideaux sont retenus par des tringles de fer attachées aux solives du plancher, des tringles de fer semblables soutiennent des draps placés le long de la muraille et forment avec les rideaux une sorte d'alcôve fort propre. Ajoutons que ces lits, à l'usage de toute la famille, petits et grands, et même à l'usage des servantes, sont tellement élevés qu'on ne peut y arriver qu'au moyen d'une véritable escalade. Dans les métairies un peu considérables, comme dans les moindres chaumières, les servantes restent durant la nuit avec la famille ; les garçons de ferme couchent dans l'étable ou l'écurie.

Une large et haute cheminée occupe presque la moitié de l'un des côtés de la chambre. Le chambranle est fait en bois et quelquefois en granit ; ce sont aussi deux énormes morceaux de granit qui forment l'âtre et le fond du foyer, au-dessus duquel des jambons sont toujours mis en réserve. Ajoutons que des planches ou des perches, posées en travers du tuyau de la cheminée, sont disposées de manière à laisser passer la fumée sans laisser passer en même temps une multitude de flammèches volantes provenant des menus branchages, genêts, fougères, chenevottes, ajoncs et brindilles diverses que l'on brûle faute de bon bois sec ou de gros fagots. Ces flammèches, arrêtées pour la plupart, finissent de se consumer dans le foyer et ne vont pas s'éparpiller dans les airs. Le mode de ramonage consistait, dans diverses localités, à mettre le feu à la suie : on avait soin d'attendre un jour de grande pluie.

On emploie généralement une longue et flexible perche de charme à l'extrémité de laquelle est attaché un petit fagot d'épines ; on nomme cette perche la « queuillon ».

A droite de la cheminée, entre le chambranle et l'un des trois lits, on voit l'horloge ; à gauche est une porte conduisant à une seconde pièce nommée le galetas : nous en parlerons plus loin. Vis-à-vis de la cheminée, c'est-à-dire du côté opposé de la chambre, entre le lit et le « lavier » qui garnissent les angles, on a placé avec symétrie deux grandes armoires et un buffet, ou dressoir, lequel est chargé de vaisselle, faïence et verrerie ; les armoires, proprement tenues, renferment le linge, les habits de fêtes et les objets les plus précieux. Le lavier est une grande pierre sur laquelle on pose les sceaux, les marmites, chaudières, brocs, écuelles, etc. Un trou percé dans le mur permet aux eaux ménagères de tomber dans une auge extérieure à l'usage des cochons. Au-dessus, ou un peu à côté de cette pierre, une sorte de niche creusée dans la muraille reçoit, elle aussi une foule de choses. Vers le milieu de la chambre, une large et longue table, bordée de deux bancs en bois, sert pour le repas du soir. A l'une des extrémités de cette table à tiroir, on voit souvent le « saloir », sorte de petit tonneau rempli de viande salée ; d'autres provisions de bouche sont appendues, au milieu d'une multitude d'objets, aux solives du plancher et au-dessus de la table. Le sol de la chambre est formé de terre battue ou d'un dallage grossier.

On reconnaît une grande analogie de dispositions avec celles que nous avons vues déjà dans l'Auxerrois. Continuons cependant notre description. Le galetas est une petite pièce carrée ; éclairée par une étroite fenêtre, et qui renferme un lit et une « arche ».

L'arche est un grand coffre en bois que l'on nomme « maie » dans d'autres contrées. C'est dans l'arche qu'on pétrit le pain et aussi qu'on renferme un grand nombre de choses différentes. Tout à côté de cette arche, qui rappelle peut-être le souvenir de celle de Noé, s'ouvre la bouche du four, petite construction extérieure placée à la base du pignon. Le galetas donne entrée aussi à une sorte de réduit obscur au niveau du sol et nommé la cave ; enfin, une porte conduit par une échelle au grenier ; une autre porte s'ouvre sur la cour et le plus souvent reste ouverte lorsque les habitants travaillent à réparer leurs outils et ustensiles. C'est là aussi qu'ils déposent tous les objets encombrants et mis en réserve.

Attenant à l'autre pignon se trouve la grange précédée d'un large abri ou auvent, très-saillant et quelquefois assez pittoresque. La bergerie, l'étable, la porcherie, le poulailler sont contigus et forment un bâtiment très long, couvert d'une toiture en chaume ; le grenier n'est éclairé que par de petites lucarnes placées de distance en distance. (...).

DOCUMENT 20 : LA FIN DE L'ISOLEMENT DES CAMPAGNES

A. — L'« ANCIENNE » PUISAYE —

(Déry, *Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau*, 1856, p. 78).

Des vallées étroites et sinueuses ; de vertes prairies enlacées par de tranquilles ruisseaux ; des coteaux onduleux, dont chaque replis est ombragé de bosquets ; des fermes jetées çà et là sur le penchant des collines ; des plateaux dont les reliefs sont couverts de forêts et les dépressions converties en étangs ; des chemins, des héritages bordés de haies à hautes tiges ; de larges pelouses sur son aspect général.

Privée longtemps de toute espèce de communication, cachée dans ses bois, perdue dans ses boues, elle est restée elle-même jusqu'à notre époque ; mais tout s'y modifie si rapidement aujourd'hui que le paysage même que nous venons d'esquisser ne sera plus bientôt qu'un souvenir historique.

Quand on parcourt ses routes magnifiques de silex et de scories de fer, on croit difficilement qu'il y a vingt ans à peine Saint-Fargeau seul était accessible, et l'on ne peut se faire une idée de l'équipage dans lequel on y arrivait.

La voiture publique était une charrette abritée sous une toile arrondie en voûte par des cerceaux, et chargée de marchandises sur le derrière. Sur le devant, deux places étaient réservées aux voyageurs, qui étaient assis à la hauteur des brancards, les jambes pendantes dans un mannequin d'osier. Elle partait d'Auxerre à cinq heures du matin, passait par Gy-l'Evêque, Ouanne et Saint-Sauveur et arrivait à Saint-Fargeau à 8 heures du soir (1). Et cependant, les impressions d'un pareil voyage, à l'âge de la jeunesse et de l'imagination, survivent encore en nous pleines de charme au souvenir de la garenne d'Ouanne, jetée comme une oasis sur une terre désolée, de la vieille tour ovale de Saint-Sauveur se dressant saisissante et fantastique au milieu de la brume, et des clochetons du château de Saint-Fargeau se découpant capricieusement sur le bleu du ciel à travers les étoiles scintillantes.

B. — LA « NOUVELLE » PUISAYE —

(Blanché, *La Puisaye agricole*, Annuaire de l'Yonne, 1867, p. 192).

L'agriculture veut une bonne viabilité, c'est une condition indispensable de ses progrès. La facilité des moyens de transport augmente le prix de ses produits, et double ses produits eux-mêmes en y introduisant les amendements et les engrais jusque dans les terres les plus reculées.

On ne sait cela que depuis la loi de 1836 (2), à qui la Puisaye, longtemps déshéritée, doit une partie de sa prospérité actuelle.

Une grande artère la traverse du nord-est au sud-ouest : c'est la route impériale qui met en communication les bords de la Loire avec ceux de l'Yonne et qui a sur notre territoire un parcours de 30 km (3), à cette artère viennent aboutir cinq routes départementales, qui ont ensemble une longueur de 65 km et relient entr'eux les quatre chef-lieux de canton et les principales communes.

La Puisaye est en outre desservie par sept chemins de grande communication d'une longueur de 95 km, et par huit chemins de moyenne communication, tous de construction récente et qui permettent de pénétrer jusqu'aux moindres hameaux.

Enfin, à son extrémité ouest, s'étend le canal de Briare, par où s'écoule une partie de ses blés, bois et charbons (4).

Une ligne télégraphique, établie récemment, met ses quatre chefs-lieux de canton en communication entr'eux et ceux-ci avec Auxerre et le reste de la France.

(1) Soit un itinéraire de plus de 50 km, dessinant une large boucle.

(2) Sur les chemins vicinaux.

(3) Achevée en 1845. Elle relie Auxerre à Saint-Fargeau pratiquement en ligne droite, suivant un trajet de 45 km. (Annuaire de l'Yonne, 1856, p. 21-24).

(4) Construit au XVII^e siècle. C'est le premier canal de jonction établi en France.

DOCUMENT 21 : LE LENT REcul DES SUPERSTITIONS POPULAIRES

(B. Duranton, *Les sorciers de la Puisaye*, Annuaire de l'Yonne, 1864, p. 196-199).

Empicasser répond volontiers, pour le sens, au verbe ensorceler.

Le puisayen (1) part de ce principe que tous les maux qui nous arrivent, à nous et aux animaux, sont le produit de quelques maléfices. Il suppose à certains hommes le pouvoir occulte de donner des maladies, de jeter des sorts, en un mot d'empicasser. Aussi dès qu'un *bobô* lui vient au doigt ou à la jambe, il court bien vite au *gavionneur* pour se faire *dépïcasser*. Ajoutons, que par une sorte de complicité malheureuse, toute la famille des pnegmasies, des tumeurs a élu domicile en Puisaye et semble y régner à l'état d'épidémie.

La médecine classique a beaucoup grandi depuis 50 ans dans l'estime et le crédit de la Puisaye ; elle tient justement le haut du pavé ; la raison et la police correctionnelle aidant, elle fait chaque jour de nouvelles conquêtes. Cependant on trouverait bien peu d'exemples de maladies prolongées et d'infirmités chroniques pour lesquelles un gavionneur ou un empirique n'ait pas été secrètement appelé ou consulté, quelquefois en concurrence avec le médecin, mais toujours à son insu. Il en est de même pour le vétérinaire en ce qui concerne les animaux.

Mais où perce davantage l'influence du gavionnage, c'est dans les cas imprévus et graves. Ainsi pour la morsure d'un serpent, d'un chien hydrophobe, on appellera le médecin souvent, mais le gavionneur toujours ou presque toujours.

Les gavionneurs n'ont pas tous la même manière d'opérer ; la plupart ont, d'ailleurs, une spécialité. Celui-ci est réputé plus expert pour les foulures et les entorses ; celui-là, pour les panaris, charbons (2) furoncles et *encharpes* (glandes sous les aisselles). L'un traitera plus volontiers les maux d'yeux, tels que le *bourgeon*, le *dragon* ; l'autre, les coupures, les morsures vénimeuses, les tranchées, etc. (3). D'autres enfin possèdent la science, disons mieux, la panacée universelle et se chargent de guérir ou du moins d'enrayer tous les genres de maux ou maladies indistinctement.

Voyons-les à l'oeuvre.

— Et d'abord, de quoi s'agit-il ? D'un clou, du charbon, d'une inflammation quelconque ?

Le gavionneur est appelé : il commence par jeter un coup d'oeil sur le mal, en évitant bien de toucher au patient. Puis, il se déchausse, du pied gauche si le membre affecté est le droit ; du pied droit si le membre atteint est le gauche. Son pied mis à nu, il avance le gros orteil et trace une première croix sur la plaie même et quatre autres croix autour de cette plaie, en disant : *Ante-déanti-té-superbati, mal sors comme tu es entré*. Ce quoi dit, il simule de nouveaux signes de croix sur l'eau qu'il s'est fait apporter, y trempe successivement deux linges avec une seule main (celle correspondante à son orteil opérateur) et les pose en croix sur le mal. La cérémonie finit là ; c'est la plus simple.

— Pour les animaux, on suit le même mode d'opération, avec cette différence, toutefois, que, au lieu de l'orteil, c'est un des doigts de la main qui fonctionne, et que l'on mêle à leur breuvage quelque liqueur ou substance, parfois du pain, de l'eau-de-vie, de l'urine, du sang, etc., sur lesquels ont été prononcées des paroles cabalistiques comme celles-ci, accompagnées de nouveaux signes de croix :

Tranchée rouge, tranchée blanche, mauvais mal,

Par le grand Dieu vivant, sors de cet animal.

Ces signes de croix ainsi prodigués, le vulgaire les qualifie de barrages, d'où les noms de barreurs et barrees données à nos enchanteurs, suivant leur sexe. Car les femmes ne sont nullement exclues des secrets et des bénéfices de cette industrie locale. On naît gavionneur comme on naît poète. (...).

Il est une autre sorte de gavionnage autrefois en faveur, mais dont le crédit va chaque jour s'affaiblissant. Voici comment procèdent ses adeptes :

En possession (disent-ils) d'une plante mystérieuse qui pousse des feuilles d'une vertu invincible, ils font bouillir une heure durant, dans un litre environ de vin rouge et suivant l'âge, quatre, cinq ou six de ces feuilles merveilleuses. La décoction terminée, le malade doit avaler d'un trait le résidu et, s'il y a plaie, étendre dessus les feuilles confites et n'y pas toucher avant un nombre de jours déterminé par le commencement du mal.

— Passons maintenant au gavionneur-type, à celui dont les connaissances n'ont pas de limites, dont les moyens sont omnipotents. Vous voilà en sa présence : déjà son oeil fin vous interroge et vous devine presque. Que désirez-vous ? parlez !

S'agit-il d'une infirmité secrète et personnelle ; est-ce votre femme qui serait au lit, clouée par la douleur, ou bien votre fils qui veut obtenir un bon numéro au prochain tirage ? C'est indifférent, dites !

Les indiscretions de la police rendent cette partie de plus en plus dangereuse et, conséquemment, de plus en plus rare. C'est égal ; supposons notre homme à l'abri de ces préoccupations tracassières et partant en expédition :

Il arrive le matin avant le jour et à jeûn. Il entre à reculons dans l'appartement du malade, tête nue toujours et quelquefois pieds nus. Sans perdre un temps précieux à l'examen du mal ; sans s'informer même si vous êtes travaillé par la fièvre quarte ou par une sciatique, il tire de dessous son gilet un vieux livre dans lequel sont marqués avec de longues bandes de papier les passages qu'il se propose de lire. Son livre fatal ouvert, l'hypocrate se met à genoux successivement aux *quatre orientes* (aux quatre coins) du lit, récite tout bas, mais avec force soupirs, l'évangile de saint Jean, prend à chaque station une des bandes de papier, qu'il froisse avec la main et dépose sur le lit pour les brûler réunies quand la prière est terminée.

Il a eu soin de demander, en entrant, du sang de poulet ou de lapin. Il en verse quelques gouttes à chaque orient du lit et en mêle au moins une goutte à chaque espèce des

boissons administrées au malade, et le plus souvent à son insu. Il a eu soin de dire aussi qu'il a dû venir sans prendre aucune nourriture, le jeûne absolu étant une des conditions essentielles pour assurer la vertu de son art, au bout duquel il aperçoit du reste, nécessairement, un salmi de volaille ou une gibelotte. (...).

(1) Nom donné au XIXe siècle à l'habitant de la Puisaye.

(2) On a tendance, en Puisaye, à appeler charbon, non seulement cette maladie, mais toute forme d'inflammation de couleur sombre, violacée ou noire, comme certains furoncles ou anthrax.

(3) Bourgeon : bouton ou excroissance charnue, notamment au visage, aux bords des yeux. Dragon : tâche qui survient dans l'oeil. Tranchées : coliques aiguës.

DOCUMENT 22 : UN QUARTIER POPULAIRE URBAIN ET SES TRANSFORMATIONS. LE QUARTIER VIGNERON AUXERROIS DU GRAND CAIRE AU MILIEU DU SECOND EMPIRE (1).

D'après le romancier popul. Dubuisson l'Auxerrois, *Une misère*, 1863, p. 17-21.

Avant de terminer cette esquisse rapide, suivons sommairement dans sa vie de famille un habitant de ce quartier.

L'intérieur d'une chambre de vigneron est généralement pauvre ; les murs sont noirs et les solives enfumées ; au plafond pendent des oignons, des bottes, des paniers de fromages et d'autres décors aussi vulgaires ; au milieu des lits entassés. Au fond de la pièce, se dresse le fantôme d'une longue pendule qui mesure la vie aux habitants de cette demeure ; quelques pots, quelques vases de cuivre, des assiettes en terre de pipe grossièrement peintes forment la vaisselle, et la maie antique continue la hûche du moyen âge. Il y a peu de temps encore, dans mon enfance, on pouvait voir des familles manger à la même gamelle, grands et petits.

Au-dessus de la cheminée, assez large pour contenir parents et marmots, un bouquet de mariée mis sous verre et quelques chandeliers disputent le chambranle à la poussière et aux toiles d'araignée, tandis qu'à l'entour se promènent des gravures jaunies, les batailles du premier empire, les guerres d'Afrique et de Crimée. Si, pour animer ce tableau, vous placez un enfant criard dans un berceau, un chat qui ronfle accroupi dans la cendre, si vous mêlez aux battements monotones de l'horloge le chant aigu du grillon, vous aurez une idée de cet intérieur sur lequel le luxe moderne n'a pas encore jeté son éclat.

C'est dans ce trou, à deux pas de l'étable, à côté de la cave où fermente le vin nouveau, que naît le petit vigneron ; son enfance se traîne sur le seuil de la porte et dans le ruisseau de la rue ; dès qu'il se tient sur ses jambes, on le met à la salle d'asile, (2) puis à l'école ; dès qu'il peut porter une petite hotte, on l'en retire ; son éducation agricole commence et son existence sera inscrite désormais dans un cercle de laborieuses occupations ; les plaisirs de la danse et du cabaret viendront le remettre de ses fatigues, l'amour de la possession le portera au travail.

Après la conscription il se marie ; avec l'activité et l'économie il peut parvenir à une honnête aisance, il vieillit en arrondissant son bien, en améliorant sa position, puis vient un jour où l'habitude d'un travail pénible l'a cassé en deux, l'usage d'une pioche très-courte l'a courbé sur la terre et il ne se relève plus. Il traîne encore ses derniers jours, appuyé sur un bâton, puis pour clore une existence bien modeste sans doute, mais réellement digne d'être enviée lorsqu'elle est conduite par un cœur droit sous les auspices du travail et du devoir, il va rejoindre dans l'abîme commun les poètes les plus sublimes, les rois les plus puissants, les femmes les plus extravagantes, les géologues les plus enragés, les archéologues les plus terribles, toute la séquelle du genre humain.

Cependant le grand Caire tend de jour en jour à perdre ses allures arriérées et la civilisation se glisse auprès de ces masures (3). La situation des vigneronns change sur plus d'un point, car depuis 93, et encore plus depuis 1830 et 48, les vignes leur appartiennent en majeure partie, alors qu'autrefois elles appartenaienl exclusivement aux couvents et à la bourgeoisie. De ce fait est résulté de l'aisance pour la classe vigneronne, au détriment, il est vrai, de la qualité des vins. Les plants fins disparaissent tous les jours et les propriétaires d'aujourd'hui ne visent qu'à activer la production et à augmenter le rendement.

Les bons vins font comme les idoles de Rome, et l'on entend dans l'Auxerrois des voix lamentables qui disent : les dieux s'en vont.

L'aisance des vigneronns amène des améliorations dans leur mobilier et leur existence, les pendules remplacent les vieilles horloges, les meubles d'acajou se montrenl çà et là, la propreté, l'élégance même naissent dans ces intérieurs, les propriétaires de certaines chambres cirées y entrent pieds nus comme dans une mosquée, en laissant à la porte des sabots qui, fourrés de paille et doublés de boue, n'exhalent aucun parfum oriental. Dans les fêtes on voit des déguisements ravissants, des chapeaux splendides, des habits fantastiques.

Grâce à ces tendances, le grand Caire deviendra un quartier tout nouveau, propre, aéré, convenable, seulement il aura ce cachet plat des constructions bâtardees du dix-neuvième siècle taillées impitoyablement avec monotonie et reflétant je ne sais quel avilissement du génie. (...).

(1) Voir H. Marcoux, *Le quartier du «grand Querre» à Auxerre en 1857*, *L'Echo d'Auxerre*, n° 44, p. 27-28.

(2) *L'école maternelle.*

(3) *Sous l'impulsion d'un grand maire, le baron Martineau des Chesnez, qui présida aux destinées de la ville de 1850 à 1865, de nombreuses améliorations furent réalisées à Auxerre : eau potable, assainissement, aménagement des promenades périphériques, pavage et alignement des rues, pose de trottoirs, etc.*

DOCUMENT 23 : LA CONSOMMATION

(Extrait de *Auxerre au point de vue de l'hygiène*, par le Dr. Dionis des Carrières, Annuaire de l'Yonne, 1867, p. 238-241).

(...) De même encore, je constate avec plaisir que la quantité de viande consommée dans notre ville par chaque habitant va en augmentant d'une façon considérable. Ainsi, en 1856, la quantité de viande livrée à la consommation était de 563 863 kg, ce qui donnait une moyenne de 37 kg de viande par habitant et par année. En 9 ans, cette quantité moyenne a augmenté de près de 20 kg, presque moitié ; la quantité de viande de boucherie livrée à la consommation a été de 854 140 kg soit près de 57 kg par habitant et par année, en 1865.

Il a été consommé à Auxerre, en 1865, déduction faite des animaux abattus et exportés ensuite à Paris ou ailleurs, 854 140 kg de viande de boucherie, savoir :

- Bœufs et vaches, entrée, brut, 723 781 kg, déduction faite de 50 % pour les déchets, peau, cornes, graisse, etc	361 890 kg (net)
- Veaux, entrée, brut, 299 198 kg, déduction de 40 %	179 518 kg (net)
- Moutons, entrée, brut, 197 591 kg, déduction de 50 %	98 795 kg (net)
- Porcs, entrée, brut, 225 345 kg, déduction de 30 %	157 741 kg (net)
- Viande vendue sur le marché par les bouchers de l'extérieur	56 196 kg (net)

	854 140 kg (net)

Ce qui donne, pour 15 000 habitants, une moyenne de 56 kg 942 g par an. Il est inutile de faire remarquer que sont compris dans ce chiffre (15 000) les habitants de La Borde, Jonches et les Chesnez (1) qui viennent s'approvisionner à Auxerre. Ce qui est consommé encore au dehors est bien peu de chose quand on songe qu'il y a des bouchers établis maintenant dans de très petites localités, autour d'Auxerre, comme Monéteau, Champs, Charbuy, Chevannes, et que ces bouchers vont débiter leur viande à jour fixe dans tous les hameaux circonvoisins (...).

Or, les documents officiels évaluent la consommation de la viande, pour la France orientale, villes et campagnes réunies, à 20 kg 50 par an et par individu. Elle serait de 50 kg par an dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, ainsi que dans les villes au-dessus de 10 000 habitants.

On doit donc se féliciter de voir cette moyenne dépassée dans notre ville, surtout en songeant qu'il n'a pas été tenu compte dans ces calculs de la volaille et du gibier consommés.

Malheureusement la consommation n'augmente pas seulement du côté d'une bonne et saine alimentation. Je trouve que, dans une ville où le vin abonde, où il n'est personne qui soit privé de cette boisson recherchée dans tous les pays du monde, la quantité d'alcool absorbé dépasse de beaucoup les besoins de la population. J'ai calculé... qu'à Auxerre il n'est point consommé par jour moins de 13 242 petits verres, tant d'eau-de-vie que de liqueurs diverses. Défalquez par la pensée, sur 14 400 habitants agglomérés, les enfants, les hommes et la partie du sexe féminin qui n'en absorbent jamais ou presque jamais, et voyez quel chiffre vous obtenez par chaque consommateur.

Il est entré à Auxerre, en 1864, déduction faite des alcools qui ont été vendus par les liquoristes et expédiés au dehors, 805 hl 57 d'alcool pur, savoir :

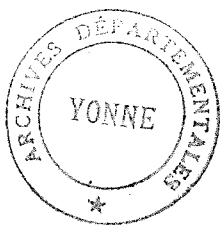
1^o 503 hl 98 d'alcool pur provenant de la distillation du marc de raisin. En effet, 83 996 hl de vendange, récoltées en 1864, ont donné 16 799 hl 39 de marc (1/5 environ), lesquels distillés ont produit, à raison de 6 litres par hectolitre ou 18 litres par pièce de marc, 1 007 hl 96 d'eau-de-vie à 50 degrés centésimaux.

2^o 301 hl 39 d'alcool pur provenant de l'extérieur. Pour la perception des droits d'octroi on opère la réduction des 3/6 de diverses provenances à l'alcool type marquant 100 degrés à l'aréomètre de Gay-Lussac.

Ces 805 hl 57, convertis en eau-de-vie à 50 degrés centésimaux, chiffre moyen adopté à Auxerre pour la consommation (à Paris il est le plus souvent de 45 degrés), donnent 161,114 litres. Or, l'eau-de-vie est débitée à 30 petits verres au minimum par litre. On consomme donc par an 4 833 420 petits verres à Auxerre, ce qui fait une consommation quotidienne de 13 242.

Je crois être beaucoup au-dessous de la vérité. En effet, tous les alcools ne se consomment pas à l'état d'eau-de-vie ; beaucoup sont consommés sous forme de liqueurs diverses, plus ou moins mélangés à des sirops ou à du vin cuit, ce qui augmente beaucoup le chiffre du quotient. Enfin, il faut encore ajouter par la pensée tous les alcools introduits en fraude, lesquels doivent largement compenser la consommation faite par les pharmaciens et par quelques industries. Ce chiffre, comme tous ceux qui sont fournis par la statistique, n'est donc qu'approximatif, mais il est aussi approximatif que possible.

(1) Hameaux d'Auxerre.



**DOCUMENT 24 : LES PROGRES DE L'ÉPARGNE :
L'EXEMPLE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'AUXERRE (1)**

EXTRAIT DU RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE D'AUXERRE PENDANT L'ANNÉE 1865 PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DIRECTEURS, LE 24 JUILLET 1866, PAR M.C. DESMAISONS.

(Bibl. municip. d'Auxerre, coll. Lorin, L 60, p. 13 et sq.).

Mouvement des livrets

Les livrets au premier jour de l'exercice, soit à la caisse centrale soit aux succursales, formaient un total de	5 044
Il en a été ouvert pendant l'année	1 160
On en a reçu par transfert d'autres caisses	25

Total	6 229
Si on déduit les livrets soldés en 1865	660

On constate qu'il en reste en circulation, au 31 décembre de la même année.. 5 569
qui, comparés aux 5 044 existant au 31 décembre 1864 font ressortir une augmentation de 525 soit de 10, 40 %.

L'accroissement moyen pour toute la France, en 1864, n'a été que de 5,62 %.

L'accroissement de 1864 sur 1863 n'était que de 248.

Le rapport des livrets au nombre d'habitants de l'arrondissement, qui était de 1 pour 23 h. 39, est aujourd'hui de 1 pour 21 h. 19.

C'est encore un pas dans la voie de l'épargne. Mais que nous sommes encore loin de l'arrondissement de Sens qui compte 1 livret pour moins de 7 habitants !

Il faut toutefois reconnaître, dans la marche progressive qui vous est signalée, l'influence des succursales et peut-être les fruits de la distribution gratuite des livrets que vous avez votée en 1865 et qui a été faite par les soins du comice agricole et de MM. les instituteurs de la ville d'Auxerre (2). Tous les moyens possibles doivent être employés pour introduire parmi les habitudes du pays celle de la prévoyance et de l'épargne. C'est à nous, Messieurs les Directeurs, qui sommes préposés à l'administration des économies réalisées par la classe ouvrière et par la grande famille agricole, qu'incombe le devoir d'encourager les tendances conduisant directement à l'ordre, à la moralité dans la jeunesse et dans l'âge mûr, puis enfin à un bien-être relatif pour les vieux jours.

J'ai eu l'honneur de vous faire remarquer antérieurement que le département de l'Yonne arrivait le quinzième dans la série des départements les plus économes, et qu'on y comptait en moyenne un livret par dix-sept habitants. Je suis heureux de vous signaler un nouveau progrès auquel notre arrondissement doit avoir notablement coopéré ; c'est qu'à la fin de 1864, l'Yonne comptant un déposant sur seize habitants avait conquis la onzième place et se trouvait compris entre la Seine-Inférieure et la Meuse.

Nous devons être, jusqu'à un certain point, fiers de cette position, quand nous considérons qu'on ne compte qu'un livret par quarante habitants dans vingt départements, par soixante-dix habitants dans vingt autres, et enfin par cent-soixante-douze habitants dans les dix derniers (...).

Division des comptes nouveaux d'après la profession des déposants (en ne tenant compte que des premiers versements).

Les 1 160 comptes nouveaux ouverts en 1865 se décomposent comme il suit :

Professions	Nombre des comptes nouveaux	Montant des premiers versements
Ouvriers	86	14 453 F
Domestiques	192	22 722 F
Employés de commerce ou d'administration	29	5 815 F
Militaires et marins	9	2 571 F
Professions diverses	509	119 307 F
Mineurs (3)	333	32 311 F
Sociétés de secours mutuels	2	757 F
Totaux	1 160	197 936 F

Comparé à 1864, le nombre des versements a augmenté de 243. L'accroissement porte sur toutes les professions, à l'exception des employés, des militaires et des marins.

Les premiers versements ont été en moyenne, savoir :

Pour les ouvriers, de	168 f 06 c
Pour les domestiques, de	118 f 34 c
Pour les employés, de	200 f 52 c
Pour les militaires, de	285 f 66 c
Pour les professions diverses, de	234 f 39 c
Pour les mineurs, de	97 f 07 c
Pour les Sociétés de Secours Mutuels, de	378 f 50 c

La moyenne générale des premiers versements est, pour 1865, de 170 f, 63 c, elle était de 179 f 20 c pour 1864.

La différence en moins est de 8 f 57 c, mais elle est trop peu importante pour qu'on doive l'attribuer à quelques circonstances exceptionnelles.

Il demeure évident que le nombre des versements suit une marche progressive ; il a monté, en 1865, de 917 à 1 160.

Il faut déjà reconnaître ici l'influence des succursales, bien que le nombre de celles qui ont fonctionné soit de deux seulement, Saint-Sauveur et Vermenton.

Nous aurons certainement à signaler, pour 1866, des résultats plus saillants puisque, pendant cet exercice, quatre succursales auront été ouvertes à Saint-Sauveur, Vermenton, Courson et Seignelay.

Nous ne nous arrêterons pas dans cette voie, MM. les Directeurs, et nous aurons à coeur de doter encore quelques chefs-lieux de canton d'établissements qui, tout modestes qu'ils soient, deviennent pour les localités qui les obtiennent, un véritable bienfait (...).

(1) Elle avait été fondée en 1835.

(2) Vingt livrets de 10 f chacun devait être annuellement offerts par la Caisse d'Epargne, soit dix au Comice agricole de l'arrondissement pour récompenser les meilleurs domestiques des deux sexes et dix aux écoles communales de l'arrondissement en faveur d'enfants studieux des deux sexes, issus de familles pauvres.

(3) C'est-à-dire de moins de 21 ans.

VI - L'ECONOMIE (1)

*

(1) Voir aussi le chapitre VII consacré aux transports -

DOCUMENT 25 : LES TRANSFORMATIONS DE L'AGRICULTURE

	1 8 5 2 (1)	1 8 6 2 (2)
<i>1 - Evolution des principales surfaces cultivées -</i>		
Froment	111 169 ha	118 122 ha
Seigle	18 126 ha	15 345 ha
Orge	26 821 ha	28 088 ha
Avoine	68 343 ha	70 345 ha
Pomme de terre	7 015 ha	12 140 ha
Betterave à sucre	733 ha	437 ha (3)
Chanvre	1 785 ha	1 935 ha
Prés naturels	31 574 ha	29 123 ha
Prairies artificielles	74 731 ha	76 322 ha
Pâturages et prés non fauchables	14 703 ha	13 826 ha
Jachères mortes	123 568 ha	116 559 ha
Vignes	37 732 ha	41 347 ha
Bois	157 089 ha	152 048 ha
<i>2 - Evolution des rendements -</i>		
Blé	14,47 hl/ha	15,57
Seigle	10,73 hl/ha	13,37
Orge	12,04 hl/ha	16,69
Avoine	13,81 hl/ha	21,89
Pomme de terre	56,77 hl/ha	113,84
Betterave à sucre	215,45 q/ha	322
Vin	21,47 hl/ha	25,27
<i>3 - Evolution du cheptel -</i>		
Chevaux	34 097	35 991
Anes	12 364	13 062
Bovins	115 853	141 985
Ovins	440 739	438 152

4 - Principales améliorations survenues entre 1852 et 1862 -

- Nombre d'ha de landes, pâtis, bruyères défrichés	:	1 424
- Nombre d'ha de bois défrichés	:	4 312
- Nombre d'ha de prairies irriguées pour la 1ère fois	:	55
- Nombre d'ha de terres humides :		
. drainées	:	1 554
. assainies à ciel ouvert	:	349
- Nombre d'ha de marais desséchés	:	61
- Nombre d'ha de terre :		
. chaulées	:	463
. marnées	:	21 384

5 - Quelques exemples de machines agricoles en service en 1862 -

- Nombre de charrues :		
. du pays	:	26 707
. perfectionnées (avec avant train	:	8 515
) sans avant train	:	394
- Machines à faner	:	22
- Machines à faucher	:	18
- Machines à moissonner	:	16
- Machines à battre :		
. à vapeur	:	16
. mues par des animaux	:	1 391

(1) D'après la statistique agricole de la France, 1852, Paris, Imp. impériale, 1860.

(2) D'après les Résultats généraux de l'enquête décennale de 1862, Strasbourg, Berger-Levrault, 1870

(3) Cette diminution s'explique sans doute par des déboires provenant des « difficultés de transformation de l'assolement et aussi (...) des lois de protection de la canne à sucre » (J.P. Moreau, *La vie rurale dans le Sud-est du Bassin Parisien...*, p. 162-163). La renaissance n'interviendra qu'à la fin du second Empire avec l'apparition d'une nouvelle variété de betterave mise au point par L. de Vilmorin.

DOCUMENT 26 : LES MODES D'EXPLOITATION DE L'AGRICULTURE EN 1862 (1)

1 - Nombre de propriétaires -

a) cultivant par les soins :

. d'un maître-valet	139
. d'un régisseur	48

b) cultivant de leurs mains et ne cultivant que leur terre 19 920

c) cultivant, à la fois, pour eux et pour autrui comme :

. fermiers	8 401
. métayers	1 151
. journaliers	16 732

2 - Nombre de non-propriétaires -

a) fermiers non propriétaires 1 449

b) métayers non propriétaires 405

c) journaliers non propriétaires 7 760

3 - Durée des baux -

Nombre des fermes louées par des baux de :

. 3 ans	476
. 6 ans	695
. 9 ans	2 030
. plus de 12 ans	953

(1) D'après les Résultats généraux de l'enquête décennale de 1862.

DOCUMENT 27 : QUELQUES PRÉOCCUPATIONS DE L'AGRICULTURE A LA FIN DU SECOND EMPIRE

EXTRAITS DE QUELQUES DÉPOSITIONS EFFECTUÉES A L'OCCASION DE L'ENQUETE AGRICOLE DE 1866.

(*Enquête agricole de 1866*, 11e circonscription, Paris, imprimerie impériale, 1867, p., 387, 400, 401, 403, 406).

1) LA BAISSSE DU PRIX DES CÉRÉALES ET LA RARETÉ DE LA MAIN D'OEUVRE –

Invité à s'expliquer sur la situation de l'agriculture, M. Boucheron constate que l'agriculture se plaint en effet. Ses souffrances proviennent du bas prix des denrées et, sur certains points, de la rareté de la main-d'oeuvre. Quant au bas prix des denrées, les agriculteurs l'attribuent à la législation nouvelle et aussi, mais pour une moindre part, à la surabondance de la production. Il est vrai de dire que cette accusation contre la loi de 1861 se rencontre principalement chez les esprits vulgaires. (1).

La viticulture se plaint aussi de la rareté des bras, bien que dans une moindre proportion que l'agriculture. Les causes de la rareté de la main-d'oeuvre sont multiples et peuvent se résumer ainsi : émigration, diminution des familles et des enfants, et progrès de la culture (...).

(Déposition de Boucheron, agent-voyer à Auxerre).

2) LES DIFFICULTÉS DE LA VITICULTURE –

Sans doute, il y a quelques années, la viticulture des environs d'Auxerre était dans une excellente situation ; l'oïdium, qui régnait dans le Midi et qui avait épargné les vignes de ce pays, avait permis au viticulteur de tirer de ses produits un bénéfice considérable ; mais, depuis deux ans, la situation a changé : une baisse notable s'est manifestée dans le prix du vin, et la propriété a diminué de valeur, à ce point qu'en 1865, c'est à peine si les notaires ont pu vendre des terres ou des vignes pour une somme de 100 000 francs. Actuellement, il est incontestable que les souffrances sont sérieuses ; les prix sont loin d'être rémunérateurs, et la plupart des cultivateurs ont à peine de quoi vivre. Le déposant invoque à l'appui de son opinion ce fait qu'il a lui-même avancé à des viticulteurs pour la culture de leurs vignes et les frais de la récolte, et que cet argent ne lui a pas été restitué. Le malaise provient de l'énormité des droits qui pèsent sur les vins à l'octroi de Paris : tant que le marché de la banlieue était ouvert, les petits vins de la basse Bourgogne trouvaient un débouché sûr et facile ; mais aujourd'hui, depuis l'annexion (2) le marché de Paris est complètement fermé aux vins de ce pays ; et les propriétaires sont obligés de les écouler sur la Brie ou autres contrées, où ils obtiennent des prix bien inférieurs à ceux qui leur étaient assurés autrefois (...).

(Déposition de Milliaux, président de la chambre des notaires à Auxerre).

Le canton de Vermenton est principalement viticole ; la situation de la viticulture y est modeste ; on y récolte du vin de médiocre qualité et la main-d'oeuvre pèse lourdement sur le vigneron. Les droits qui grèvent les vins portent à la viticulture un grave préjudice ; il faudrait qu'on pût les abaisser ou même les supprimer. En effet, les petits vins de la basse Bourgogne, qui se vendent 10 francs l'hectolitre, sont soumis, à leur entrée à Paris, aux mêmes droits que les vins de luxe. Avant l'annexion de la banlieue de Paris, on y vendait les vins, parce qu'ils n'étaient pas soumis à aucun droit. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et les propriétaires ont dû chercher d'autres débouchés. M. Jeannez pense donc que la diminution des droits exorbitants qu'on perçoit aujourd'hui est indispensable. Le consommateur y gagnerait, et l'Etat, par suite d'une plus grande affluence de vins, n'y perdrait rien (...).

(Déposition de E. Jeannez, de Vermenton).

3) LA DIVISION DE LA PROPRIÉTÉ –

C'est ainsi qu'il (Tambour) considère comme avantageuse la division de la propriété ; elle a introduit l'aisance dans les populations, beaucoup d'habitants sont devenus propriétaires et vivent, eux et leur famille, du bien qu'ils cultivent. Ils peuvent même, à l'aide de quelques économies, augmenter leur petite propriété. Le déposant cite plusieurs communes qui, de pauvres qu'elles étaient avant le morcellement des grandes propriétés qui les entouraient, sont aujourd'hui dans l'aisance. Il faut toutefois reconnaître que la grande et la moyenne propriété souffrent du manque de bras ; il est vrai que les jeunes gens, dès qu'ils ont reçu quelque instruction, désertent, pour la plupart, les travaux agricoles, et qu'aussi il existe chez les paysans une tendance très prononcée à n'avoir qu'un petit nombre d'enfants. Néanmoins, les plaintes sur les souffrances de l'agriculture ont été singulièrement exagérées, et si les grandes propriétés qui existent encore sont à leur tour morcelées, le bien-être général sera augmenté. La preuve en est que la petite propriété produit chaque jour de plus en plus ; aussi, dans les campagnes où le morcellement existe, la misère a disparu, à ce point que les bureaux de bienfaisance ont à peine un ou deux pauvres inscrits. Il faut noter que l'aisance et le bien-être proviennent principalement de la culture de la vigne, bien que, dans le pays, on cultive également les céréales. Si le morcellement est avantageux, et cela est incontestable, il ne faut pourtant pas le pousser à l'extrême (...).

(Déposition de Tambour, juge de paix à Auxerre).

4) LE CRÉDIT –

Quant au Crédit foncier, s'il n'a pu rendre, jusqu'à ce jour, des services réels à l'agriculture, c'est principalement par suite de l'impossibilité du propriétaire emprunteur de produire un gage solide. Il faut ajouter que le Crédit foncier se montre trop rigoureux dans la poursuite de ses débiteurs et qu'il jouit d'une facilité d'éviction peut-être excessive : la crainte de voir sa propriété mise en séquestre après un simple commandement arrête le propriétaire qui serait tenté de s'adresser au Crédit foncier : cet établissement serait susceptible de rendre de grands services, si, d'une part, l'expropriation était rendue moins prompte et moins facile, et si, d'autre part, des mesures étaient prises de nature à permettre à la propriété de se constituer. Reste la question de savoir si l'argent obtenu du Crédit foncier ne coûterait pas trop cher à l'agriculture ; ceci revient à se demander si la propriété donne un revenu qui lui permette de rembourser l'emprunt, intérêt et capital. La question

est, du reste, la même pour les emprunts hypothécaires ; si la grande et la moyenne propriété ne donnent pas un revenu assez élevé pour que l'emprunt soit réellement profitable, à moins pourtant qu'à l'agriculture proprement dite vienne se joindre une exploitation industrielle, il n'en est pas de même assurément pour la petite propriété, qui, donnant un revenu supérieur, rend très possible le payement des intérêts et le remboursement du capital emprunté (...).

(même déposition).

(1) En 1861 fut supprimée l'échelle mobile sur le blé, selon laquelle plus les prix du blé baissaient en France, plus les droits de douane à l'importation augmentaient.

(2) De la banlieue à Paris.

DOCUMENT 28 : L'INDUSTRIE

Bien que le département de l'Yonne soit essentiellement agricole, il existe tout de même, à côté de petites entreprises, quelques gros établissements.

EXTRAIT D'UN RAPPORT DU SOUS-PRÉFET DE TONNERRE AU PRÉFET EN DATE DU 2 JUIN 1862.

(Arch. Yonne 6 M¹ 1111).

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

Il n'existe à Ancy-le-Franc qu'un seul établissement industriel, l'établissement métallurgique du fer, appartenant à MM. Bougueret, Martenot et Cie. (1)

Il comprend un haut fourneau au coke, douze fours à puddler (2), cinq fours à souder, et tous les appareils de compression et d'étirage nécessaires.

La force motrice de la vapeur est de 250 chevaux.

MATIERE PREMIERE ET PRIX

La fonte est la matière première qui alimente cette usine ; elle provient non seulement du haut fourneau d'Ancy-le-Franc, mais encore des hauts fourneaux de Maison-Neuve, situés dans le département de la Côte-d'Or, appartenant à la même société. Son prix moyen pendant le mois de mai s'est élevé au chiffre encore trop considérable de cent francs la tonne.

Les améliorations apportées dans le travail l'ont fait descendre à ce prix, et il ne pourra s'abaisser que lorsque les intentions généreuses de S. M. l'Empereur sur la diminution des prix des transports seront mises à exécution.

EFFETS DES TARIFS SUR LE PRIX DU COKE

La tonne de coke coûte rendue à l'usine d'Ancy-le-Franc 37 francs.

Le prix d'acquisition dans les lieux de production étant de 21 francs le transport est en conséquence de 16 francs ou à peu près de moitié de celui de revient aux mines.

Les industriels attendent avec impatience la réduction des tarifs, l'espérance qu'ils conçoivent à cet égard soutient seule leur courage dans la lutte engagée avec l'étranger.

Ces Messieurs espèrent encore que l'administration fera le nécessaire pour arriver dans la limite du possible, à l'abaissement des prétentions exorbitantes des propriétaires du minerai de fer.

NOMBRE DES OUVRIERS

Le nombre des ouvriers occupés dans cette usine s'élève à 400. Le temps du travail est de 25 jours par mois, divisé en deux parties égales ; les cinq ou six jours complémentaires sont consacrés à la réparation des fours et au repos des ouvriers.

CHOMAGE

Les chômages n'ont pas lieu d'une manière régulière ; ils dépendent de l'état d'entretien des machines. L'année dernière il n'y en a pas eu, et il est probable qu'il en sera de même cette année. Quant ils sont obligatoires, les propriétaires de l'usine s'arrangent de manière à ce qu'ils aient lieu à l'époque de la moisson, qui est aussi celle des grandes chaleurs.

RECRUTEMENT DES OUVRIERS

Le recrutement des ouvriers se fait difficilement ; ils préfèrent le séjour des grandes villes, et abandonnent par conséquent les ateliers de la province.

Les rapports des ouvriers avec les maîtres sont bons, ils reçoivent d'ailleurs tous les soins et secours que nécessite leur position.

PRODUITS LIVRÉS AU COMMERCE

Les produits livrés au commerce se composent uniquement des fers spéciaux, tels que rails, fers à double T, cornières, etc. La production moyenne par mois est de 900 tonnes, il y a une légère augmentation sur l'année précédente : cela tient aux commandes de rails, que, pour ne pas arrêter l'usine, il a fallu forcément accepter, malgré le bas prix (21 francs les cent kg) offert par les compagnies.

SALAIRE DES OUVRIERS

Les salaires des ouvriers tendent toujours à la hausse, pendant le mois de mai l'augmentation a été de 1/5e sur ceux du mois précédent. Ils varient de 2 francs à 5,50 francs et 6 francs par jour. Ces salaires sont très rémunérateurs et les ouvriers intelligents et rangés font facilement des économies.

D'après ce qui précède les industriels en métallurgie sont pris entre deux écueils : d'une part l'abaissement dans les prix de vente, et de l'autre l'augmentation dans les frais de main-d'oeuvre.

Ils indiquent comme moyen de remédier à ces inconvénients, l'abaissement des prix de transport et la suppression des acquits.

Il existe encore une autre industrie dont je ne vous ai pas encore entretenu, c'est la faïencerie des Cornes, commune de Châtel-Gérard (3).

Elle compte 9 ouvriers. Sa fabrication est en pleine activité.

Il n'y a pas de réduction dans les heures du travail ; les salaires sont suffisamment rémunérateurs et tendent à la hausse.

Les relations avec le patron sont assez faciles.

La vente des produits se fait difficilement et dans des conditions très peu avantageuses.

Les magasins sont encombrés ; on ignore les causes qui agissent sur la vente de ce produit.

Toutes les autres industries suivent leur marche ordinaire, et les ouvriers et les patrons sont satisfaits du travail de cette campagne.

(1) Société qui possède aussi les forges de Châtillon-Commentry. Un article de l'Annuaire de l'Yonne de 1863 (Commerce et industrie dans le département de l'Yonne, p. 315) précise, en ce qui concerne le chiffre d'affaires de cette entreprise ainsi que des deux autres établissements sidérurgiques voisins (forge d'Aisy et haut-fourneau de Frangey) « que les affaires de ces usines, que l'on évalue à 25 millions de francs, se font toutes à Paris ou au moins hors de l'arrondissement de Tonnerre ».

(2) Le puddlage est l'opération qui a pour but d'affiner la fonte en la décarburant. Ce procédé était utilisé antérieurement à la mise au point et à la diffusion du procédé Bessemer.

(3) Faïencerie qui a fonctionné de 1825 à 1870.

VII – L'EVOLUTION DES TRANSPORTS (1)

*

(1) Voir aussi les textes 20 A et B, relatifs aux routes -

DOCUMENT 29 : LES COURS D'EAU : ÉVOLUTION COMPARÉE DU FLOTTAGE ET DE LA NAVIGATION

(D'après le *Rapport sur la situation au 1er juillet 1864 du service des rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon dans le département de l'Yonne*, par l'ingénieur Cambuzat, Annuaire de l'Yonne, 1864, p. 150-157).

PRINCIPAUX AFFLUENTS DE L'YONNE.—

L'Yonne et ses principaux affluents reçoivent un grand nombre de petits ruisseaux, surtout dans les terrains imperméables, granitiques, liasiques et argileux. Presque tous ces cours d'eau ont été ou sont encore flottables à bûches perdues, et la plupart sont ou étaient jadis alimentés par de petits étangs au moment du flottage.

Par suite de l'ouverture et du bon entretien des nombreuses routes impériales, départementales et vicinales qui, sur tous les points du bassin de l'Yonne, permettent de conduire directement sur les ports où se confectionnent les trains, la quantité de bois, qu'on jetait autrefois dans l'Yonne et sur ses affluents, a diminué depuis une vingtaine d'années. L'industrie des charbons de bois a aussi contribué à réduire la quantité de bois flottés ; les canaux du Nivernais (1) et de Bourgogne (2) reçoivent sur leurs ports, pour être transportés en trains ou en bateaux, des bois qui étaient jadis flottés ; le nombre de trains a diminué sur le canal de Nivernais depuis la réduction des droits de navigation sur les bois transportés en bateaux, c'est-à-dire depuis le 1er octobre 1858.

La rivière de Beuvron (3) a amené sur les ports de la Forêt, en aval de Clamecy, 2 395 décastères de bois flottés à bûches perdues ; l'année dernière cette rivière avait amené 5 122 décastères ; pendant les quinze années de 1848 à 1862 les flots du Beuvron ont produit moyennement 3 781 décastères par an. Pendant les quinze années précédentes, c'est-à-dire de 1833 à 1847, le produit annuel moyen avait été de 10 904 décastères.

Les deux flots annuels de la haute Yonne, qui jadis s'élevaient à 20 et 25 000 décastères, n'atteignent plus que 15 000 décastères environ ; les deux flots de la fin de 1863 et du commencement de 1864 ont amené ensemble 11 511 décastères ; ces bois ont été déposés sur les ports de Clamecy (Nièvre) et de Crain (Yonne).

Le flot de la Cure, qui s'élevait autrefois jusqu'à 15 000 décastères, n'a été cette année que de 5 534 décastères. Les bois flottés de la Cure se tirent entre Arcy et Vermenton.

La Vanne, qui flottait autrefois 2 000 décastères, n'a transporté cette année que 184 décastères.

En résumé, il a été déposé sur les ports du bassin de l'Yonne pendant l'année 1863-1864 en tout 19 624 décastères de bois flottés à bûches perdues ; cette quantité est inférieure à la moyenne des années précédentes, laquelle était de 25 000 décastères.

Il arrive annuellement en bois neufs, c'est-à-dire en bois transportés par voitures sur les ports de l'Yonne, de la Cure et du canal du Nivernais, environ 20 000 décastères ; ce qui fait en tout 45 000 décastères de bois transportés par l'Yonne entre Armes (4) et Montereau. En 1863, la quantité de bois neufs déposés sur les ports n'a été que de 16 000 décastères, ce qui porte à 35 600 décastères environ la quantité de bois déposés sur les ports de l'Yonne en 1863 ; au 31 décembre 1863, il en restait encore 17 000 décastères sur ces mêmes ports. Dans l'hiver de 1862 à 1863 on a coupé moins de bois que les années précédentes.

RÉGIME DE L'YONNE. NAVIGATION PAR ÉCLUSÉES OU INTERMITTENTE.—

Le régime de l'Yonne est difficile à connaître, parce que sur cette rivière la navigation a lieu par éclusées, c'est-à-dire par des retenues opérées au moyen de barrages fixes ou mobiles : on accumule en amont de ces barrages dans des espaces appelés racles les eaux qui, lâchées à certains jours et à certaines heures de la semaine, produisent une crue factice ou flot ; c'est à ce flot qu'on a donné le nom d'éclusée ; les trains de bois et les autres embarcations descendent avec l'éclusée en passant par les pertuis des barrages fixes et par les *passes* des barrages mobiles. Chaque pertuis ou barrage mobile est fermé par des aiguilles ou par des hausses que des agents de l'administration, nommés déboucheurs, enlèvent ou abattent à un signal donné par d'autres agents du commerce des bois ou de l'administration, appelés meneurs d'eau et qui précèdent l'éclusée (...).

Jusqu'à présent la navigation de l'Yonne entre Auxerre et Montereau, de même qu'entre Clamecy et Auxerre, est intermittente ; elle a lieu pendant sept ou huit mois de l'année au moyen du système des éclusées décrit plus haut.

Ce système, favorable à la navigation descendante, et encore avec une charge limitée pour les bateaux, rend fort difficile et coûteuse la remonte des embarcations, qui généralement sont vides ou chargées seulement de quelques tonnes ; quand les eaux sont bonnes, il présente un mode de transport ordinairement facile et économique pour les trains de bois entraînés vers Paris ; mais dans les années sèches il y a de grands mécomptes ; aussi depuis 1858 les eaux du réservoir des Settons établi sur la Cure (5) sont-elles d'un puissant et précieux secours pour le flottage et la navigation de l'Yonne en aval de Cravant, confluent de l'Yonne et de la Cure (...).

Le commerce de bois attend avec impatience l'époque où il pourra transporter les bois en bateaux : il est descendu, en 1862, 130 bateaux chargés de bois et 230 en 1863, malgré le prix élevé de ce mode de transport.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION (d'après la loi du 31 mai 1846).

Depuis longtemps il est question d'améliorer (6) le système bien imparfait de navigation par éclusées ; la loi du 31 mai 1846 a affecté une somme de 6 500 000 francs pour perfectionner le régime des éclusées en créant le réservoir des Settons, en construisant six nouveaux barrages-écluses entre Auxerre et Montereau, en accolant des écluses aux barrages mobiles déjà construits.

Le réservoir des Settons fonctionne avec succès depuis l'été de 1858 ; quatre des six barrages nouveaux : celui de la Chainette à Auxerre, celui de Monéteau à 6 km en aval d'Auxerre, celui de Bassou en amont de Laroche et celui du Port-Renard à la limite du département de Seine-et-Marne ont été construits et fonctionnent ; les deux autres, ceux de Champfleury et de Cannes sont en construction et seront terminés cette année (...).

NAVIGATION CONTINUE DE LAROCHE A MONTEREAU. (Décret du 17 avril 1861).—

Bien qu'améliorée par l'exécution des travaux de la loi du 31 mai 1846, la navigation de l'Yonne serait encore loin de satisfaire à tous les besoins du commerce, surtout en aval de Laroche, sur la portion qui forme aujourd'hui une vraie et regrettable lacune dans la grande ligne navigable de Marseille au Havre par Lyon, Paris et Rouen.

Aussi un décret du 17 avril 1861 a-t-il déclaré d'utilité publique les travaux évalués à 5 200 000 francs et compris dans un avant-projet du 6 juin 1860, pour procurer entre Laroche et Montereau une navigation continue, avec un tirant minimum de 1,60 m (...). (Les travaux consisteront surtout dans la construction de 9 nouveaux barrages, de 2 dérivations et dans l'amélioration des chemins de halage).

FRÉQUENTATION.—

Le tonnage ramené aux distances légales de 76 km entre Armes et Auxerre et de 118 km entre Auxerre et Montereau, admis pour la perception des droits de navigation, est donnée par les deux tableaux suivants :

1 — *Entre Armes et Auxerre.*

Années	Tonnage des trains		Tonnage absolu	Observations
	Bois à brûler	Charpente		
	t	t	t	
1859	178 886	11 195	190 081	Chaque train contient en moyenne 22 et 24 décastères, les dimensions ordinaires sont 90 m en long., 4,60 en largeur et 0,60 m en épaisseur. On prend 500 kg pour le poids du stère de bois à brûler, et 800 kg pour le stère de charpente.
1860	181 777	12 261	194 038	
1861	178 091	16 232	194 323	
1862	165 593	7 007	172 600	
1863	126 774	8 497	135 271	

2 — *Entre Auxerre et Montereau.*

Années	Transport par bateaux			Transport en trains			Tonnage absolu
	Descente	Remonte	Total	Bois à brûler	Charpente	Total	
1859	156 528	2 261	158 789	232 503	37 420	269 923	428 712
1860	155 757	5 340	161 097	239 377	15 366	254 743	415 840
1861	164 289	4 595	168 884	239 703	39 890	279 593	448 477
1862	199 234	4 924	204 158	224 639	13 195	237 834	441 992
1863	215 573	6 308	221 881	169 761	38 046	207 807	429 688

(1) Relie l'Yonne à la Loire, d'Auxerre à Decize. Ouvert à la navigation sous la Monarchie de Juillet.

(2) Relie l'Yonne à la Saône de Laroche à Saint-Jean-de-Losne. Livré à la navigation en 1832.

(3) Dans la Nièvre.

(4) Près de Clamecy dans la Nièvre.

(5) Situé dans la Nièvre.

(6) La loi de 1837 avait affecté un premier crédit de 2 250 000 francs à cette amélioration. On se proposait de comparer les deux systèmes de barrages étagés à de petites distances et de barrages échelonnés à de grandes distances : on construisit à cet effet les barrages (sans écluse) d'Epineau, de Joigny, de Villeneuve et de Saint-Martin. L'expérience fut favorable au système des barrages échelonnés à de grandes distances, approuvé par la loi de 1846.

**DOCUMENT 30 : LA VOIE FERRÉE : L'ACTIVITÉ DE LA GARE D'AUXERRE
EN 1859, 1860, 1861.**

(Extrait de l'Annuaire de l'Yonne, 1863, p. 317-320).

Ouverte en 1855, la voie reliant le chef-lieu du département à la grande ligne Paris-Dijon, a connu rapidement un important trafic, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants, quelles que soient les fluctuations enregistrées d'une année à l'autre.

I – VOYAGEURS.

On a compté, au départ, 71 065 voyageurs avec billet, qui ont produit une recette de 402 198 f 65 c	71 065
Environ 600 réquisitions	600
Et autant de permis de circulation (1)	600
	<hr/>
C'est donc un total, au départ, de 72 265 voyageurs	72 265

Le chiffre des voyageurs avec billets offre un excédent de 2 983 sur l'année 1859 et de 1 440 sur l'année 1861 ; tandis que les réquisitions en 1859 excèdent de plus de 2 500 celles de 1861, différence qui s'explique par les déplacements de troupes qui ont eu lieu dans la première année.

A l'arrivée on a constaté 79 085 voyageurs, soit 3 115 de plus qu'en 1860.

Pour 1859 nous n'avons aucune donnée sur le nombre des voyageurs à l'arrivée. Les changements opérés depuis dans le mode de contrôle nous ont permis d'ajouter ces renseignements aux autres.

En résumé, les chiffres qui précèdent donnent pour 1861 un mouvement quotidien de 414 voyageurs ; il a été en 1860 de 404 et nous l'avons évalué pour 1859, arbitrairement, il est vrai, puisqu'il nous manquait certains éléments de calcul, mais avec assez de justesse, on le voit, à 400 voyageurs.

Il est bien entendu que dans la formation de ces chiffres entrent les voyageurs amenés à la gare d'Auxerre par les correspondances de la Nièvre et de l'Avallonnais (2).

II – TRANSPORTS A GRANDE VITESSE.

Il a été enregistré :

A l'arrivée : 48 479 colis-bagages et 33 526 colis-messageries donnant un poids total de 353 671 kg (3).

Au départ : 45 309 colis-bagages et 25 066 colis-messageries d'un poids total de 709 219 kg.

Soit au total 93 788 colis-bagages et 58 592 colis-messageries formant un poids de 1 million 62 mille 890 kg (...).

Il va sans dire aussi que dans les chiffres ci-dessus entrent les colis fournis par les correspondances.

Les colis-messageries de 1861, à l'arrivée, sont inférieurs de 2 036 à ceux de 1859 et supérieurs de 142 à ceux de 1860 ; au départ ils excèdent de 948 ceux de 1859 et de la même quantité ceux de 1860.

Quant aux colis-bagages de 1861, ils présentent au départ un excédent énorme de 18 875 sur ceux de 1859 et de 22 442 sur ceux de 1860.

III —TRANSPORTS A PETITE VITESSE.

Les expéditions en petite vitesse d'objets autres que les voitures et les bestiaux, dans le cours de l'année 1861, ont donné un tonnage de 29 881,743 kg au départ et de 18 072 225 kg à l'arrivée, soit un tonnage général de 47 millions 953 mille 968 kg.

En ce qui concerne la nature des objets transportés, ces quantités se décomposent de la manière suivante :

Vins 77 154 feuilletes de 136 litres pesant	11 573 100 kg
Charbons (4) 4 450 230 sacs pesant	4 450 230 kg
Pierres	854 250 kg
Marchandises diverses	13 004 163 kg
	<hr/>
Egal au tonnage général du départ	29 881 743 kg

A quoi il faut ajouter encore 18 voitures et 45 214 têtes d'animaux divers, savoir :

692 chevaux
8 008 bœufs
2 302 vaches
32 veaux
11 484 porcs
22 696 moutons

Les rapprochements sur ce point avec les années précédentes offrent encore un intérêt plus saisissant et sont d'une utilité plus immédiate. Ainsi nous remarquons :

Que le tonnage des expéditions en petite vitesse, au départ, en 1861, présente un déficit sur celui de 1859 de 14 millions 43 mille 500 kg, et un excédent sur celui de 1860 de 601 mille 856 kg.

Qu'en 1859 le chemin de fer a transporté en vins un poids représentant 140 mille hectolitres environ, en 1860, 95 mille hectolitres environ, et en 1861, 104 mille.

Qu'il a été expédié de la gare d'Auxerre en 1861, 3 618 vaches et boeufs de plus qu'en 1859 et 3 030 de plus qu'en 1860 ; 128 veaux et porcs, 5 312 moutons, 1 million 255 mille 355 kg de charbons de plus qu'en 1859 ; 3 377 moutons de plus, 6 524 porcs de moins, 819 555 kg de charbons de plus, 86 390 kg de pierres de moins, et 1 million 944 mille 809 kg de marchandises diverses de moins qu'en 1860 (...).

(1) Les réquisitions concernent les transports de troupes. Les permis de circulation sont des billets délivrés gratuitement à certaines personnes.

(2) Il s'agit de correspondances par la route, car Auxerre est alors tête de ligne. La liaison ferroviaire avec Clamecy sera achevée en 1870 et avec Avallon en 1873.

(3) Les messageries désignent les colis transportés par le chemin de fer, par opposition aux bagages qui sont acheminés avec les voyageurs.

(4) Charbon de bois.

VIII - PROBLEMES SOCIAUX (1)

*

DOCUMENT 31 : LES FLOTTEURS

RAPPORT DU PROCUREUR IMPÉRIAL D'AUXERRE AU PROCUREUR GÉNÉRAL,
30 MAI 1856.

(Arch. Yonne F 546/1).

Averti le 27 mai, par le juge de paix de Coulanges-sur-Yonne, que les confectionneurs de trains de bois flottés, autrement dits *les flotteurs*, venaient de se mettre en grève à Coulanges sur un mot d'ordre parti de Clamecy, je me suis transporté le 28 dans ces deux localités d'où je suis revenu la nuit dernière après avoir étudié la question sur les lieux où elle est née, notamment auprès du sous-préfet de Clamecy.

La difficulté qui vient de surgir n'est plus comme en mars 1852 entre le commerce de bois et les ouvriers qui retirent de l'eau sur les ports les bûches flottées, les trient et les empilent. Elle existe entre les flotteurs dont je viens de parler et les entrepreneurs qui se chargent vis-à-vis du commerce de transporter le bois des ports de l'Yonne à Paris, entrepreneurs qu'on appelle *faiseurs de flottage*.

Il paraît qu'en 1848, le prix de la confection du train de 20 décastères avait été fixé entre les flotteurs et les faiseurs de flottage à 50 francs, pour le gros bois et à 60 francs pour la menuise. Deux ou trois ans plus tard, les faiseurs de flottage, profitant de circonstances favorables, réduisirent d'une part ces prix à 45 et 55 francs et exigèrent d'autre part que les trains comprissent 25 décastères. C'était à la fois une augmentation de main-d'oeuvre et une diminution de salaire, au total une différence de 35 pour cent. L'offre de travail était alors inférieure à la demande, les flotteurs durent subir la loi économique en se soumettant aux dures conditions des faiseurs de flottage.

Cette année les choses ont changé. La cherté des subsistances a forcé d'élever d'un tiers la main-d'oeuvre pour tous les ouvriers occupés au bois, tels que bûcherons, charroyeurs, etc. Les flotteurs ont pensé qu'ils avaient également droit à une augmentation. Le chômage forcé résultant de la crue excessive des eaux, alors qu'il y a encore dans les ports 13 000 décastères de bois à mettre en trains, a paru aux flotteurs une occasion favorable pour exiger une augmentation de salaire de la part des faiseurs de flottage obligés par leurs traités avec le commerce d'exécuter les transports dans un certain délai, avant les basses eaux de l'été. Lors donc que le retrait des eaux a permis de reprendre le travail, les flotteurs se sont mis en grève, sans bruit, sans manifestation extérieure, sans désordre, se bornant à rester dans l'inaction en présence d'un travail urgent. Le sous-préfet de Clamecy a appelé chez lui les faiseurs de flottage qui sont au nombre de quinze. Ils devaient comparaître hier matin dans son cabinet pour faire connaître leurs propositions ; ils ne se sont pas présentés. Le maire de Clamecy a de son côté appelé les flotteurs à la mairie pour hier à 7 heures du soir ; ils n'y sont pas venus, sous le prétexte qu'ils craignaient d'être mis en état d'arrestation. En réalité aucune des deux parties n'a voulu faire connaître la première la

mesure précise de ses concessions ou de ses exigences. Les flotteurs sont naturellement les moins pressés, car on ne peut se passer de leurs bras. Quant aux faiseurs de flottage, la pluie abondante qui recommence à tomber depuis quelques jours et qui ne permettrait pas de confier des trains à une rivière prête à déborder de nouveau a rendu pour eux sans péril quant à présent l'ajournement de la solution. Aujourd'hui donc, il n'y a pas trouble pour l'ordre public et il est à croire que flotteurs et faiseurs de flottage finiront par s'entendre, quand la navigation sera possible, en fixant à 50 et à 60 francs le prix de la confection du train de 20 décastères, selon la grosseur du bois. S'il en était autrement, le gouvernement devrait intervenir car il s'agit ici de l'approvisionnement de Paris. Je ne perdrai pas de vue cette affaire et me transporterai de nouveau sur les lieux, si je le crois utile. J'aurai soin dans tous les cas de vous tenir exactement informé.

(1) *Le problème ouvrier proprement dit ne se pose pas avec une grande ampleur dans un département peu industrialisé. A Auxerre le premier syndicat, la chambre syndicale des typographes, est fondé le 17 décembre 1871 (J. Dupin, Le mouvement ouvrier à Auxerre, 1870-1880, p. 48 et sv.).*

DOCUMENT 32 : LES BUCHERONS

RAPPORT DU PROCUREUR GÉNÉRAL IMPÉRIAL AU GARDE DES SCEAUX,
4 MAI 1868.

(Arch. Nat. BB¹⁸ 1769).

J'ai l'honneur de vous informer qu'une grève vient de se produire parmi les ouvriers bûcherons de Bléneau et des environs (arrondissement de Joigny) qui à cette époque de l'année sont employés dans les bois à la fabrication des écorces (1) qui devait commencer vers le 28 du mois dernier. 250 ouvriers environ refusent de travailler alléguant l'insuffisance du salaire qui leur est offert.

Il paraît que tous les torts ne seraient pas du côté des ouvriers, car les prix qui leur sont proposés seraient inférieurs à ceux de l'année dernière malgré le renchérissement de toutes choses (2) et ne permettraient pas à l'ouvrier de gagner plus de 2 francs par jour. Mon substitut près le Tribunal de Joigny a eu l'occasion de voir le principal représentant d'une société de marchands de bois de Joigny et a fait appel à ses sentiments d'équité.

Les ouvriers sont calmes jusqu'ici ; ils restent une partie de la journée dans les bois, ils rentrent par bandes à Bléneau, mais ils se séparent aussitôt sans se livrer à aucune démonstration répréhensible. Toutefois le 28 avril au matin on a trouvé une affiche écrite au crayon contenant des menaces contre les marchands de bois ; elle a été enlevée par la gendarmerie, l'auteur n'a pu être découvert.

Mon substitut a prescrit la plus exacte surveillance à l'effet de vérifier si cette grève ne serait pas provoquée par quelque meneur agissant dans un but politique ou s'il n'y aurait pas de manoeuvres coupables pratiquées pour maintenir cette cessation de travail. Jusqu'ici rien n'a été constaté sous ce rapport. On surveille spécialement un sieur Guédon, ancien garde-champêtre révoqué, qui paraît diriger ce mouvement, quoiqu'il m'écrive des lettres pour protester de son dévouement à l'ordre.

D'après les dernières nouvelles, j'ai lieu de penser que par suite de l'intervention officieuse du juge de paix de Bléneau, l'entente ne tardera pas à s'établir entre les marchands de bois et les ouvriers. Toutefois si la situation actuelle devait se prolonger, mon substitut se transporterait à Bléneau pour se rendre compte par lui-même de l'état des choses.

J'aurai l'honneur de tenir Votre Excellence exactement informée des incidents qui pourraient se produire.

Quelques jours après le 8 mai, un autre rapport indique que « la grève s'est terminée par un arrangement amiable et que le travail a repris sur tous les chantiers ».

(1) Dont on tire le tan.

(2) Souligné en rouge dans le texte.

IX - L'ENSEIGNEMENT

*

DOCUMENT 33 : LES PROGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EXTRAIT DE *NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE DE L'YONNE*, PAR LE Dr DUCHÉ, ANNUAIRE DE L'YONNE, 1866, P. 306-311.

La loi du 28 juin 1833 avait donné l'élan aux partisans de l'instruction primaire et cette impulsion, loin de se ralentir de nos jours, semble prendre une nouvelle vigueur.

En 1841, M. de Bondy, préfet de l'Yonne, dans un rapport substantiel au Conseil général, présentait un aperçu complet des différentes phases de l'instruction primaire et de ses progrès depuis 1833. Nous y puiserons les principaux documents que nous voulons reproduire ici comme termes de comparaison avec l'état actuel.

D'après M. de Bondy, il existait en 1840 dans le département de l'Yonne 439 écoles communales.

Elles se décomposaient ainsi :

Ecoles de garçons	74
Ecoles de filles	59
Ecoles mixtes	<u>306</u>
Total	439

En 1865, d'après le rapport de M. Sohier (1), on constate dans notre département 621 écoles communales :

Ecoles de garçons	182
Ecoles de filles	133
Ecoles mixtes	<u>306</u>
Total	621

C'est donc une augmentation de 182 écoles communales pendant une période de 25 années, soit annuellement plus de sept en moyenne.

Si du nombre des écoles on passe à celui des écoliers qui les fréquentaient, on trouve :

En 1840, garçons	18,650
filles	<u>14,800</u>
Total	33,450

En 1865, garçons	38,962
filles	11,919
	<hr/>
Total	50,881

Il est à remarquer que le nombre des garçons a plus que doublé en vingt cinq ans dans nos écoles communales, et qu'il a diminué de plus d'un cinquième pour les filles.

Cette diminution s'explique naturellement par la création d'un grand nombre d'écoles privées depuis quelques années.

Ainsi en 1840, le préfet de l'Yonne annonçait :

Ecoles libres de garçons	25
Ecoles libres de filles	39
En 1865 : Ecoles libres de garçons	21
Ecoles libres de filles	153

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

Quant à la population des écoles privées :

En 1840, on comptait : garçons	1,600
filles	1,595
En 1865, on constate : garçons	1,423
filles	7,247

(...)

On voit (donc) que l'Yonne se signale surtout par le nombre et la population relative de ses écoles libres de filles.

Ajoutons, d'après les derniers documents administratifs, que sur les 21 écoles libres de garçons, 16 sont dirigées par des laïques et 5 par des congréganistes ;

Que sur les 133 écoles libres de filles, 39 sont dirigées par des laïques et 64 par des congréganistes.

Une autre remarque digne de la plus sérieuse attention mérite de figurer ici :

Sur les 1 424 élèves des écoles libres de garçons, 816 ont été admis gratuitement ; soit 58 pour cent.

Sur les 7 247 élèves des écoles libres de filles, 2 075 ont été gratuites ; soit 29 pour cent.

D'autre part, sur les 38 962 enfants admis aux écoles communales de garçons, 7 362 ou près de 19 pour cent ont été reçus gratuitement.

Sur les 11 919 élèves admises aux écoles communales de filles 3 268, ou 28 pour cent ont été admises au bénéfice de la gratuité.

D'où il résulte que le bienfait de la gratuité est en faveur des écoles libres et surtout des écoles libres de garçons.

Les causes en sont faciles à deviner : ce n'est pas ici le lieu de nous en préoccuper.

Nous ne ferons pas mention du personnel des instituteurs et des institutrices préposés aux écoles communales. Tout le monde sait combien il y a eu progrès, sous ce rapport, depuis un certain nombre d'années. L'école normale de l'Yonne, créée en 1835, a formé d'excellents maîtres dont un grand nombre fonctionne aujourd'hui dans nos communes à la vive satisfaction des familles. Quant aux instituteurs recrutés en dehors de l'École normale, ils ne sont reçus qu'après des examens de plus en plus sérieux et ils offrent toutes garanties pour l'avenir.

La position faite à l'instituteur s'est aussi grandement améliorée, grâce à la sollicitude du gouvernement (...).

Ce qui frappe tout d'abord dans le tableau qui nous reproduit l'ordre de décroissance du nombre des jeunes gens sachant lire et écrire (c'est-à-dire des conscrits), c'est la constante supériorité des cantons de l'arrondissement de Tonnerre, aux trois périodes (2). Flogny tient la tête : de 812 qu'il possédait sur mille dans la première période il monte à 953 dans la troisième ; c'est le chiffre le plus élevé ; viennent ensuite les cantons de Cruzy, Ancy-le-Franc, Tonnerre et Noyers. L'arrondissement de Tonnerre est donc le plus lettré de nos cinq arrondissements.

L'arrondissement de Sens vient immédiatement après lui, à la grande surprise de tous ceux qui connaissent le zèle et les encouragements à l'ordre du jour dans cette circonscription. Sergines, Villeneuve-l'Archevêque, Pont-sur-Yonne et Sens (Nord) se suivent d'assez près. La moyenne pour tout l'arrondissement à la troisième période est de 832 jeunes gens lettrés sur mille inscrits.

Au troisième rang figure l'arrondissement d'Avallon dont la moyenne à la même période est de 757. Avallon et Guillon sont les plus favorisés. Vézelay vient en dernier lieu.

Auxerre n'a que la quatrième place pour son arrondissement, place bien modeste pour l'honneur du chef-lieu départemental : sa moyenne pour la période 1851-1860 est de 734. C'est donc 266 jeunes gens sur mille ne pouvant répondre qu'ils savaient lire et écrire. Sur ce dernier nombre, d'après les tableaux dont nous avons parlé, 24 savaient lire seulement, 191 ne savaient rien et le reste n'a pu être vérifié. Ligny-le-Châtel et Seignelay occupent les places supérieures parmi les cantons de l'arrondissement d'Auxerre. Toucy et Coulanges-sur-Yonne sont relégués aux derniers rangs.

Enfin, l'arrondissement de Joigny occupe le dernier degré de l'échelle, 665 sur mille savaient lire et écrire dans la troisième période. Les cantons les plus favorisés sont Cerisiers qui se distingue par une place hors ligne, puis Briennon qui vient immédiatement après. Charny, Saint-Fargeau, Bléneau se disputent tour à tour les derniers rangs. Ces trois cantons, formés par une partie de la Puisaye, semblent jusqu'à ce jour les plus déshérités à bien des points de vue. Ils ont la vie moyenne la plus courte de tous les

cantons de l'Yonne ; ils sont les plus chargés pour les infirmités des conscrits ; ils offrent la taille la plus exigüe. De 1831 à 1840, le canton de Bléneau, par exemple, ne possédait que 270 jeunes gens sur mille sachant lire et écrire, 6 sachant seulement lire et 702 ne sachant absolument rien. Il faut ajouter, pour lui rendre justice, qu'à la période 1851-1860, il arrive avec 531 sachant lire et écrire, c'est-à-dire le double, avec 10 sachant lire et 427 seulement sans aucune connaissance. Le progrès est manifeste ; il marche à grands pas et tout fait espérer que ces pays, dont le bien-être s'accroît de jour en jour, grandiront plus rapidement encore dans l'avenir qui leur appartient à plus d'un titre (...) (3).

(1) *Préfet de l'Yonne (1862-1866).*

(2) *Tableau publié à la suite de l'article dont ce passage est extrait. L'auteur y distingue les trois périodes suivantes : 1831-1840, 1841-1850, 1851-1860.*

(3) *Globalement, en 1862, l'Yonne occupe le 21e rang parmi les départements rangés par ordre croissant d'illettrés.*

X – LES QUESTIONS RELIGIEUSES

*

DOCUMENT 34 : L'ANTICLÉRICALISME

EXTRAIT DE LA DISCUSSION QUI A OPPOSÉ A SENS, LE 12 NOVEMBRE 1866, L'ABBÉ CARLIER (1) ET VICTOR GUICHARD (2), LORS D'UNE SÉANCE DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ENQUÊTE AGRICOLE.

(Enquête agricole de 1866, 1^{le} circonscription, 1867, p. 447-450).

M. Guichard déclare qu'il s'associe aux observations présentées par M. l'abbé Carlier, concernant la situation morale des habitants de la campagne ; comme lui, il est d'avis que la dépopulation est un mal auquel il faut s'efforcer de remédier ; mais il ne peut partager la confiance de M. l'abbé Carlier dans l'efficacité du moyen principal qu'il propose pour répandre dans les populations les habitudes morales. M. l'abbé Carlier croit que l'éducation religieuse est le meilleur remède aux maux qu'il signale, et, en effet, il n'est personne qui ne désirerait voir cette éducation se répandre parmi les habitants des campagnes ; mais le clergé n'est-il pas le premier obstacle à ce résultat ? Pour que l'éducation religieuse fût efficace, il faudrait qu'il y eût accord entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique ; malheureusement cet accord n'existe pas aujourd'hui ; l'enseignement ecclésiastique n'est-il pas contraire à tous les principes sur lesquels repose la société moderne ? L'autorité religieuse, dans sa sphère la plus élevée, n'a-t-elle pas jeté, tout récemment encore, la défaveur sur le mariage civil, qui est la conséquence même de la liberté de penser (3) ? Dans toutes les occasions, ne fait-elle pas la guerre à toutes les transformations que notre état social a subies depuis trois siècles ? La démocratie moderne se trouve en face de ce dilemme, ou de se séparer de ceux qui attaquent les conditions mêmes de son existence ou de renier tout ce qu'elle a conquis depuis 1789. La transaction sera facile le jour où le clergé aura compris les besoins des sociétés nouvelles et aura pactisé avec les principes de la Révolution.

M. l'abbé Carlier affirme que l'Eglise admet parfaitement l'autorité civile, mais que le désaccord que M. Guichard a signalé provient de malentendus déplorable, que viennent encore aggraver les préventions répandues dans le public contre l'autorité religieuse. Ainsi, quant au mariage civil, l'Eglise n'entend pas protester contre cette institution qu'elle considère aujourd'hui comme définitivement entrée dans nos mœurs ; ce serait se tromper gravement que de donner aux déclarations de la cour de Rome la portée de protestations contre le mariage civil tel qu'il est contracté en France. Le pape a voulu dire que le contrat civil n'était pas suffisant pour la sanctification du lien conjugal (...).

M. Guichard. En laissant de côté les mots, mais en voyant le fond des choses, il est difficile d'admettre qu'il n'y ait pas dans le clergé, en général, certaines préventions contre ceux qui sont attachés, avant tout, aux principes de la loi civile. D'autre part, il est au moins singulier, si l'autorité religieuse est, en effet, dans la voie indiquée par M. l'abbé Carlier, si, tout en paraissant attaquer les bases de la société moderne, elle les admet, qu'elle se serve d'un langage que tout le monde interprète dans un sens diamétralement opposé. Ce qui est d'ailleurs constant, c'est que toutes les assemblées générales du clergé jusqu'en 1788 ont considéré les mariages entre protestants comme des concubinages ; si telle est la doctrine de l'Eglise infallible, comment peut-on soutenir qu'elle accepte la loi civile ? S'il existe un malentendu, il est vivement à désirer qu'il cesse ; car les populations sont persuadées qu'il y

a aujourd'hui deux drapeaux, celui de l'ancien régime et celui du régime nouveau. Et leur croyance a bien sa raison d'être, lorsqu'on voit toutes les publications émanées de l'autorité ecclésiastique s'attaquer à tout ce qui constitue l'essence vitale de la société actuelle. Tous les progrès conquis par la Révolution, liberté de conscience, liberté de pensée, etc., sont dénoncés par l'autorité religieuse comme des causes de perdition. Et lorsque des prêtres éclairés et soucieux des besoins de la société moderne cherchent à atténuer par d'ingénieuses explications l'effet des encycliques émanées de la cour de Rome, les mandements des évêques et archevêques ne tardent pas à les rappeler à la vraie doctrine de l'Eglise, en leur faisant comprendre que les doctrines du pape ne sont pas conciliables avec les idées de la société civile. En un mot, il semble clair à tous qu'une opposition complète existe entre les actes émanés des autorités ecclésiastiques et le développement de l'ordre social.

M. l'abbé Carlier répond que, depuis 1830, époque à laquelle il a commencé à s'occuper de ces questions, il n'a rencontré que deux prêtres sur 1 000 à 1 200 qui aient regretté l'ancien régime. Le clergé actuel, on ne saurait trop le dire, accepte les conséquences de la Révolution et considère l'ordre social actuel comme une nécessité absolue. Les différences que l'on signale entre ses doctrines et les principes de la loi civile sont plus apparentes que réelles, et elles s'expliquent aisément, si l'on considère que le pape ne parle jamais qu'au point de vue de la conscience et de la foi, et non pas au nom de la loi civile, dont la mission exclusive est de régler les actes extérieurs.

Si l'on compare le pape parlant comme pouvoir spirituel avec le pape agissant comme pouvoir temporel, on voit de suite que l'encyclique a été mal interprétée, car nulle part la liberté n'est plus grande qu'à Rome.

Tout ce que ne défend pas la loi civile est-il permis devant Dieu ? L'encyclique dit non ; les journaux disent oui : là est la question en litige.

M. Guichard. La question peut, ce semble, se réduire à une proposition bien simple : presque partout le clergé est considéré et digne de l'être, et, en dépit de l'honorabilité personnelle de ses membres, il n'exerce aucune influence. Voilà la situation incontestablement vraie. Quant à la raison, n'est-elle pas précisément dans la répugnance du clergé à accepter les idées nouvelles ? De deux choses l'une : ou l'opposition entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile est irrémédiable, et alors il faut laisser les destins s'accomplir, ou cette opposition n'est qu'apparente, et alors pourquoi le clergé ne veut-il pas la faire cesser ?

M. l'abbé Carlier reconnaît la vérité de la situation signalée par M. Guichard ; le clergé n'a pas d'influence, mais la cause n'est pas celle que M. Guichard a signalée ; le défaut d'influence du clergé provient de la guerre qu'on lui fait par tous les moyens de publication qui répandent contre lui des accusations injustes et s'attachent à le faire passer aux yeux des populations pour l'ennemi de l'ordre social que la Révolution a consacré. A cet égard, il importe de ne pas confondre le clergé moderne avec le clergé ancien, dont la Révolution a fait justice.

M. Guichard. La doctrine de l'Eglise ne dépend pas du clergé ; elle est immuable et infaillible. S'il est vrai que l'Eglise accepte les conditions d'existence de la société moderne, il lui est aisé d'en donner la preuve. Ainsi, tandis que la démocratie proteste contre les excès sanglants de la Révolution et les déplore comme des malheurs à jamais regrettables, pourquoi l'Eglise catholique garde-t-elle le silence à l'endroit de la révocation de l'Edit de Nantes et des proscriptions contre les protestants ? Le silence qu'elle garde n'est-il pas un silence approuvateur ? Et, du reste, les assemblées générales du clergé démontrent qu'en effet l'Eglise approuvait tous ces excès, puisque jusqu'en 1788 elle n'a reculé devant rien pour obtenir des rois de France des mesures de rigueur contre les hérétiques ? Si donc l'Eglise est

pour la liberté civile, pourquoi ne dit-elle pas franchement qu'elle désapprouve les horreurs des siècles derniers ? Si elle veut que ses actes n'inspirent aucune défiance, il lui appartient de prouver ses intentions et le malentendu ne tardera pas à disparaître.

M. l'abbé Carlier Les erreurs de l'ancien clergé ne doivent pas retomber sur le clergé moderne ; sous l'ancienne monarchie, le roi dirigeait l'Eglise, et de là des fautes que l'autorité ecclésiastique n'a jamais approuvées. Mais encore une fois, le clergé actuel est de son siècle et n'appartient nullement aux siècles passés (...).

(1) *Jacques-Adolphe Carlier (1800-1893) né à Champigny-sur-Yonne. Chanoine depuis 1844.*

(2) *Homme politique républicain (1803-1881). Constituant en 1848. Opposant au Second Empire. Député républicain de Sens en 1871. Propagateur des méthodes nouvelles en agriculture dans sa propriété de Soucy, près de Sens.*

(3) *Le titre VIII du Syllabus concerne les Erreurs sur le mariage chrétien et contient notamment l'erreur n° 73 : «Par la seule force du contrat civil, un vrai mariage peut exister entre chrétiens, il est faux que le contrat de mariage entre chrétiens soit toujours un sacrement ou que ce contrat soit nul si le sacrement de mariage en est exclu».*

DOCUMENT 35 : LES MISSIONS

LETTRE ADRESSÉE AU R.P. BOYER, SUPÉRIEUR DE PONTIGNY (1) PAR M. ROUGER, MISSIONNAIRE EN CHINE (2).

(*Semaine religieuse de Sens* du 7 janvier 1864, p. 93-95).

Un vigoureux élan missionnaire se produisit au milieu du XIXe siècle, qu'il s'agisse des missions intérieures ou des missions extérieures. Les premières furent données dans le diocèse de Sens par les Pères de Pontigny fondés en 1843 par le P. Muard (1809-1854) et par l'abbé Bravard, futur évêque de Coutances, ainsi que par les religieux de la Pierre-qui-Vire, autre fondation du P. Muard, en 1850. Des missionnaires, originaires de l'Yonne, partirent évangéliser de lointains peuples païens. Voici un exemple qui montre les liens existant entre les deux mouvements :

Province du Kiang-Si, 16 septembre 1864 (3).

Mon très Révérend Père,

De temps en temps j'ai le plaisir de recevoir au moins indirectement de vos nouvelles. On me parle tantôt de Pontigny, tantôt de vos nombreuses courses en la compagnie de Monseigneur, quelquefois de votre passage sur la route de Pourrain, et aussi des bonnes visites que vous voulez bien faire à ma famille pour l'encourager et la soutenir dans ses épreuves. J'ai su en particulier, qu'aussitôt après la mort de notre chère défunte, vous aviez bien voulu prendre la peine d'écrire à mes parents tout ce que votre charité vous a inspiré de plus propre à adoucir leur chagrin. De mon côté lorsque je puis écrire à Pourrain, je charge toujours mon père et les autres de me rappeler à votre bon souvenir et de me recommander avec toutes les oeuvres de notre mission de Kiang-Si aux ferventes prières des Révérends Pères de Pontigny. Pour des nouvelles directes, j'avoue que je vous en donne bien rarement, et si rarement que j'en suis tout honteux. Une occasion se présente aujourd'hui : Me voici à la Procure de nos missions de Chine, pour ne repartir que dans deux jours, par les vapeurs qui remontent le Yang-tzé-Kiang jusqu'au Hou-pé (4) et qui s'arrêtent en passant au port de Kiou-Kiang (5). C'est là que, depuis la dernière persécution, nous nous efforçons de concentrer les principales de nos oeuvres : le séminaire, la résidence du supérieur, un grand orphelinat, une paroisse, etc. C'est là aussi que je dois retourner prendre soin de nos jeunes gens dont je suis chargé, ainsi que les années précédentes. Je suis tout heureux de pouvoir ici m'entretenir avec vous, avant de reprendre une besogne qui ne m'en laisserait pas le temps, d'autant plus que huit des plus grands vont commencer leur théologie.

Les rebelles, ou les brigands à longs cheveux (6), sont tout à fait chassés du Tché-Kiang (7) et du Kiang-Nan (8), de sorte que Monseigneur Delaplace (9) de son côté, et les R.P. Jésuites du leur, jouissent présentement de la paix dans leurs provinces respectives. Notre Kiang-Si, par contre-coup, se trouve de nouveau sous le pressoir ; les fuyards sont

rentrés sur notre territoire, et font actuellement la désolation des départements de Kouang-Sin, Fou-Tchéou et Kien-tchang. Plusieurs de nos chrétientés viennent encore tout récemment d'être brûlées ; trois de nos orphelinats sont à demi ruinés : orphelins, chrétiens, missionnaires, tout le monde a dû prendre le chemin des montagnes, et les calamités sont si grandes que, depuis dix ans, malgré toutes nos épreuves passées, nous n'avons jamais été témoins de tant de fléaux à la fois. Outre la guerre avec ses massacres et ses destructions de tous les jours, voici la famine qui se fait sentir dans les trois départements occupés par l'ennemi. La première moisson était rentrée au moment de l'invasion ; on a tout ravi au pauvre peuple, on lui a tout dévoré, même les animaux destinés au labourage ; le riz n'a pas été planté pour la seconde fois, et voilà des populations entières réduites à la dernière extrémité. Que l'hiver va paraître long à tout ce monde affamé ; que de chrétiens ruinés nous tendent déjà les bras pour avoir un peu de riz et quelques habits, tant pour eux-mêmes que pour leurs femmes et leurs enfants. Pour comble de désolation, la peste exerce des ravages épouvantables même dans les départements où il n'y a ni guerre ni famine. Je viens d'apprendre par une lettre arrivée d'hier, qu'à la capitale du Kiang-Si, surtout, la mortalité est effroyable. Pauvres aveugles, il y a deux ans et demi, ils détruisaient là de fond en comble et notre résidence, et notre chapelle et notre orphelinat. Ils chassaient sans pitié tous les chrétiens et mettaient à prix la tête des missionnaires européens ! A quoi leur a servi leur fanatisme ? Encore s'ils savaient ouvrir les yeux et reconnaître qu'ils sont sous le coup des vengeances de ce Seigneur du Ciel dont ils voulaient abolir le culte et faire disparaître de leur ville jusqu'au dernier des adorateurs ! Et nous, hélas ! que le bon Dieu a chargé du salut de tant de malheureux, pourquoi ne sommes-nous pas des saints pour obtenir fin ou au moins adoucissement à tant de calamités ? Aidez-nous donc, s'il vous plaît, mon Très-Révérend Père, vous et tous les vôtres ; aidez-nous à faire violence au ciel : faites monter avec nous, jusqu'au trône de la miséricorde, le cri souvent répété de vos *Parce* les plus fervents (10).

Le bon Dieu, pour nous soutenir et nous encourager au fond de cette Chine infortunée, daigne aussi nous envoyer de temps en temps de bien douces consolations. Dans les provinces voisines de la mer et à Pékin entre autres, il y a de grands changements : bon nombre de conversions et de bien belles espérances pour un avenir prochain. Nos confrères de Péking viennent cette année de réussir dans une entreprise qu'on aurait en vain tentée dans les siècles passés : ils ont construit tout à l'européenne dans la ville jaune, c'est-à-dire jusqu'ici exclusivement réservée à l'empereur et aux gens de sa cour, un vaste établissement, où résidera sans doute l'Evêque avec ses prêtres, son séminaire, etc. Les Filles de la Charité (11) font leurs oeuvres à Péking, à Ning-po, à Chang-hay et à Tien-sin (12) en pleine liberté ; les conversions dans le Pétchély ont eu lieu dans certains districts par villages tout entiers. Nous-mêmes à l'intérieur, au Kiang-Si, malgré la persécution, malgré les troubles, en dépit du diable et de ses suppôts, nous avons de temps en temps de nouvelles familles converties. En ce moment même, à Kiou-Kiang, il y a un certain élan dans la secte des jeûneurs (13) qui se rapprochent peu à peu de notre sainte religion, lisent nos livres et demandent à se faire instruire. M. le supérieur de Kiang-Si m'écrit du 11 septembre et me dit que le 8, jour de la Nativité de la très sainte Vierge, il a béni solennement la chapelle du séminaire, qu'il a baptisé 6 adultes, et qu'il a reçu au catéchuménat 8 nouveaux chefs de famille, qui ne manqueront pas d'attirer leurs femmes et leurs enfants. Utinam ! Utinam ! Et pour ceux-là et pour tant d'autres : *Adveniat regnum Dei* (14).

Adieu, mon Très-Révérend Père ; veuillez prier pour le Kiang-Si, en raison de ses épreuves ; bénissez-moi toujours de loin, malgré tout ce que je puis avoir à me reprocher à votre égard. Recommandez-moi aux ferventes prières de soeur Agnès et de ses chères compagnes (15), et croyez-moi pour toujours dans les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, votre enfant tout dévoué.

D. Rouger. S.S.C.M.

(1) *Le R.P. Boyer (1813-1892) né à Noyers, supérieur des pères de Pontigny de 1849 à sa mort. Il avait été curé de Pourrain (1836-1845).*

(2) *Adrien Rouger, né à Pourrain en 1828, mort à Paris en 1887 des suites des mauvais traitements subis en Chine lors d'une persécution. Missionnaire lazariste (congrégation fondée par Saint-Vincent-de Paul). Vicaire apostolique du Kiang-Si méridional.*

(3) *Province de Chine Centrale, au sud du Yang-Tsé-Kiang.*

(4) *Autre province de Chine Centrale, au nord du Yang-tsé-Kiang.*

(5) *Port sur le Yang-tsé.*

(6) *Révolte des Tai-ping en Chine Centrale (1851-1864).*

(7) *Province située en bordure de la mer, au sud du Yang-tsé.*

(8) *Probablement une région de la Chine du Centre-Est.*

(9) *Né à Auxerre en 1820, mort à Pékin en 1884. Missionnaire lazariste. Vicaire apostolique du Tché-kiang (1854-1870), puis de Pékin (1870-1884).*

(10) *Chant de pénitence et de supplication : «Epargne, Seigneur, épargne ton peuple...»*

(11) *Religieuses lazaristes.*

(12) *Péking : Pékin ; Ning-Po, port du Tché-Kiang ; Chang-hay : Changhai, le grand port au sud de l'estuaire du Yang-tsé ; Tien-sin : Tien-Tsin, grand port en aval de Pékin.*

(13) *Sans doute une des nombreuses sectes végétariennes de la Chine d'alors (J. Chesneaux, Les sociétés secrètes en Chine, coll. Archives, 1965, p. 54 et sq.).*

(14) *Utinam : plaise au ciel que... ; Adveniat regnum Dei : que le règne de Dieu arrive.*

(15) *Probablement une communauté religieuse implantée dans l'Yonne (l'Ordo ne donne que la liste des maisons sans mentionner le nom des supérieures).*

**XI – LA POLITIQUE EXTERIEURE ET COLONIALE :
LA CHUTE DE L'EMPIRE**

*

DOCUMENT 36 : LA GUERRE DE CRIMÉE

LETTRE ADRESSÉE A SON FRÈRE, INSTITUTEUR A SAINT-PRIVÉ, PAR UN
GRENADIER DU 15^e DE LIGNE, APPARENTÉ A PLUSIEURS HABITANTS
D'AUXERRE.

(Journal auxerrois *La Constitution*, du 19 octobre 1855).

Ambulance du quartier général, 27 septembre, baraque 13.

Mon bon et très-aimé frère,

Je suis heureux de pouvoir t'apprendre l'amélioration rapide de ma santé : mes blessures vont on ne peut mieux. Lorsque j'écrivis à mon père, le 11, j'étais couché sur le côté droit sans pouvoir changer de position ; aujourd'hui, je t'écris assis sur mon lit, et comme le temps est assez beau, je me dispose à me lever un peu et à me promener quelques minutes. Je vais te raconter ce que je fis le jour de l'attaque : (1)

Le matin à 8 heures, nous quittions le camp pour aller prendre notre position (nous étions de deuxième réserve), nous avions à traverser dans toute sa longueur le ravin du Carénage (2), ravin très dangereux, car les bombes, les boulets, les obus et la mitraille nous tombaient sur le dos comme la grêle ; je ne pensais pas aller jusqu'au bout, je le traversai cependant sans aucune blessure, et notre régiment reçut l'ordre d'aller dans la tranchée la plus près du Redan (3).

Il est inutile que je te dise que jamais canonade ni fusillade ne furent comparables à celles de ce jour.

Nous prîmes possession de notre tranchée, mais pas tous, car beaucoup étaient restés en route pour ne jamais nous rejoindre ; et là les morts étaient encore plus nombreux. Mon lieutenant me dit de prendre deux paquets de cartouches à chaque homme dans la compagnie et de les porter au colonel, ce que je fis. En arrivant à la droite où était le colonel, je m'informai où était le premier bataillon, on me répondit que le premier bataillon avait reçu l'ordre d'aller prendre le Redan ; je repartis pour mon bataillon, mais en arrivant où je l'avais laissé je le trouvai remplacé par un autre, puis on me dit qu'il avait franchi les tranchées et qu'il était parti au Redan ; j'étais seul avec mon caporal qui, comme moi avait porté les cartouches. Nous étions à peu près à cent mètres de cette position que nous devions enlever. Nous sautons aussitôt de l'autre côté des gabions et sacs de terre, et nous voilà dans la plaine, à courir comme des lièvres ; cet espace était couvert de morts et de mourants, car les Russes faisaient sur nous une fusillade bien nourrie ; j'arrivai dans les fossés du Redan, encore sans aucune blessure ; et là je trouvai quelques hommes de mon régiment. Tu dois penser comme les Russes devaient nous descendre où nous nous trouvions : outre les balles qui touchaient presque toutes, ils nous envoyaient force boulets et bombes qui faisaient un affreux carnage sans nous épargner les pelles, les pioches et les pierres.

Le lieutenant vint me dire d'aller dans un autre endroit ; nous étions tous pêle-mêle. Tous ceux de notre bataillon qui se trouvaient là, et moi, nous le suivîmes. Soudain, le drapeau français flotte sur la terrasse, aussitôt nous nous élançons au drapeau en faisant une fusillade des plus meurtrières. Il y avait 2 heures que je tirais sur les Russes presque à bout portant sans avoir été blessé, seulement j'avais eu deux fusils brisés ; je ne voyais plus personne du 15^e, il ne restait là que quelques hommes de tout le régiment. Tu dois penser si notre position était critique. Tout à coup il m'arrive une pierre à la tête, j'en fus un peu étourdi, mais je redoublai le feu avec plus d'acharnement, je tirais dans le tas et à peu près à cinq mètres ; je reçus alors une balle qui me passa derrière l'épaule gauche, sortit au milieu du cou et fit trois trous dans la même ligne : je lâchai mon fusil et roulai dans le fossé à moitié rempli de morts et de blessés. Je me relevai pour remonter chercher mon fusil, mais une autre balle vint m'atteindre au-dessous du ceinturon du côté gauche, par derrière ; je finis de me relever malgré cette nouvelle blessure et j'essayai de sortir du fossé ; mais cela me fut impossible, je m'assis donc dans un coin en attendant... J'étais depuis deux heures dans cet état lorsque j'entends crier : «on nous fait sauter,» et tous les assiégeants se sauvent dans notre tranchée qui se trouvait à environ 50 mètres, mais la moitié resta en route atteint par le feu de l'ennemi. Je rassemblai toutes mes forces et parvins à monter sur le fossé ; je me trouvais le dernier, il ne restait plus que les morts et les blessés. Malgré tout le sang que j'avais perdu, je me mis à courir et j'arrivai dans les tranchées sans recevoir d'autres blessures ; c'est un bonheur providentiel. Des tranchées, j'avais environ deux lieues à faire pour aller au dépôt des tranchées où je devais me faire panser ; je fis seul ce trajet. En arrivant, je vis des voitures et des mulets destinés à transporter les blessés : je montai aussitôt dans une de ces voitures qui partait sur le champ. Cette voiture allait à la cinquième division, le cahot me faisait souffrir comme un damné. En arrivant à la cinquième division, on me dit qu'il n'y avait plus une seule place et l'on dirigea tous les blessés qui se trouvaient avec moi, sur la deuxième division ; je fis encore ce trajet à pied, et, comme à l'autre ambulance il n'y avait plus de place, je vins enfin au quartier général où je pus me coucher : depuis mes blessures j'avais fait plus de quatre lieues à pied, ce que le docteur voulut à peine croire, quand je le lui dis le lendemain. Je serai peut-être évacué sur Constantinople dans quelques jours ; maintenant je puis facilement supporter la traversée. Nous avons eu, ce jour, plus de 800 hommes hors de combat. On compte pour toute l'armée 10 000 hommes hors de combat. Des troupes sont parties pour cerner les Russes dans toutes leurs positions de la Crimée.

Designolle.

(1) *Attaque générale du 8 septembre 1855.*

(2) *Situé à l'Ouest de Sébastopol, en arrière du Mamelon Vert, ouvrage que les Français avaient pris depuis le 7 juin.*

(3) *Dispositif essentiel de la défense russe, au centre de celle-ci, un peu en retrait par rapport au bastion Malakoff.*

DOCUMENT 37 : LA COLONISATION EN ALGÉRIE

Nombreux furent les habitants de l'Yonne, surtout sous la deuxième République et dans les premières années de l'Empire, à gagner l'Algérie (d'après les tableaux d'avances faites par les receveurs municipaux, presque toujours plus de 200 individus par trimestre, et parfois jusqu'au delà de 400, jusque vers 1858). Le mouvement se ralentit ensuite, sans se tarir pour autant.

Voici, à titre d'exemple, l'ETAT NOMINATIF DES INDIVIDUS AUXQUELS DES AVANCES ONT ÉTÉ FAITES POUR LEUR PASSAGE EN ALGÉRIE, DRESSÉ POUR LE 3^e TRIMESTRE DE 1863 ET CONCERNANT LA VILLE DE SENS.

(Arch. Yonne III M 195).

Noms et prénoms	Profession	Motif du voyage
Gatrio (Bastien)	Carrier	se rendant en Algérie
Lavarenne (François)	Ex-militaire	" "
Legros (Gustave)	Jardinier	" "
Vaudoré (Elvire-Jacques)	Palefrenier	" "
Glasser (Edouard)	Mécanicien	" "
Charpentier (Jean-Rémi-Théophile)	Ajusteur (1)	" "
Charuel (Eugène)	Commis opticien	" "
Pierronne (Auguste)	Terrassier	" "
Durst (Georges)	Journalier	" "
Breton (Etienne)	Menuisier	" "
Decaye (Séraphin-Auguste)	Colon	" "
Chatelin (Louis-Pierre)	Journalier	" "
Le Berton (Charles-Pierre)	Cultivateur	" "
Roch (Pierre)	Journalier	" "
Dufour (Henri)	Terrassier	" "
Avinont (Pierre-Flavien-Régis-Alexandre)	Terrassier	" "
Levent (Louis-Laurend)	Jardinier (2)	" "
Blanchet (Théodore)	Journalier	" "
Tertre (Jean-François)	Terrassier	" "

(1) *Accompagné de sa femme (âgée de 43 ans) et de ses trois enfants (16, 5 et 1 an 1/2).*

(2) *Accompagné de sa femme (âgée de 37 ans) et de ses quatre enfants (13, 9, 5 ans et 28 mois).*

DOCUMENT 38 : LES AFFAIRES D'ITALIE

RAPPORT ADRESSÉ LE 30 MAI 1861 PAR LE SOUS-PRÉFET D'AVALLON AU PRÉFET SUR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

(Arch. Yonne III M⁴ 6 ; extraits dans H. Forestier, *l'Yonne au XIXe siècle*, t. IV, p. 548-549).

Monsieur le Préfet,

Je m'empresse d'avoir l'honneur de répondre aux diverses questions que vous voulez bien me soumettre sur l'organisation et l'influence des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, en vous faisant connaître mes appréciations personnelles basées soit sur des faits, soit sur les relations sociales que j'aie avec les personnes qui composent à Avallon cette association.

Je vais répondre catégoriquement et dans l'ordre que vous établissez à toutes les questions :

1^o Dans l'arrondissement, il n'existe qu'une seule conférence de Saint-Vincent-de-Paul dont le siège est à Avallon.

2^o Cette association comprend au moins 200 membres.

Monsieur le docteur Gagniard, Edme, médecin de la prison en est le Président ;

Monsieur Delangres, ancien professeur est vice-Président ;

Monsieur François Moreau, professeur de mathématiques au Collège,
Secrétaire ;

Monsieur Henri Ravisy, Maire de Vault-de-Lugny, domicilié à Avallon en est le Trésorier.

Parmi les membres importants, on remarque M. M. de la Brosse, président du tribunal ; Brion, principal du collège ; Rousseau, juge de paix, Leslier, Bardin, Schmitt, professeurs du collège ; Joudan, avocat, Guérard, inspecteur des forêts ; Gand, sous-inspecteur, etc.

3^o Il n'existe ni conseil particulier, ni conseil central fonctionnant régulièrement. Toutefois, je sais que sous la direction de M. l'Abbé Gally, qui remplit l'emploi d'aumônier du collège, les membres dirigeant se réunissent et se concertent. Des relations fréquentes par correspondance existent entre le haut clergé de Sens et l'association.

4^o Bien que composée d'éléments politiques non complètement homogènes, l'association comprend les cléricaux qui, dans un moment donné, appartiendraient presque

tous au parti légitimiste. Cette tendance s'est traduite d'abord par l'élection des personnes choisies pour diriger, toutes connues pour leurs opinions bien tranchées ; ensuite, et en outre des allusions hostiles au Gouvernement que se permettent les membres, par une démonstration d'un caractère tout légitimiste, qui a été organisée par l'association en l'honneur de la mort de M. le Général de Pimodan (1), en octobre dernier.

Le Président de la Société, M. Gagniard est bien connu par ses opinions légitimistes ultra-montaines. Intelligence relative, homme de peu d'action, il est le mannequin dont se sert M. l'abbé Gally pour diriger.

Les autres membres du bureau subissent tous la même influence. M. l'abbé Gally joint à un esprit fin, rusé, une violence passionnée excessive. Il ne cache nullement ses opinions et bien que remplissant des fonctions salariées, maintes fois il s'est permis des allusions qui ont attiré l'attention de l'administration. Seul, bien que ne paraissant pas ostensiblement, il gouverne la Société qui suit aveuglément ses avis.

5° L'action de l'association ne s'étend qu'aux ouvriers *pratiquants* qui soit par misère, maladie ou autres, ne peuvent subvenir à leurs besoins. Tous les jours, les membres cherchent à endoctriner des ouvriers, quelquefois même des hommes de la société ; leurs efforts ont généralement assez peu de succès. L'obligation de pratiquer la religion retient beaucoup de monde. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter ; cependant je crois qu'il est bon que l'association se sente surveillée.

6° Je ne me suis pas aperçu jusqu'ici des inconvénients qui peuvent résulter des instructions que la Société peut recevoir du Conseil Général de Paris.

En résumé, au point de vue politique, la Société de Saint-Vincent-de-Paul d'Avallon est légitimiste, son influence n'est pas très grande, cependant comme elle comprend dans son sein les hommes les plus riches et les plus répandus, elle a besoin d'être attentivement suivie dans ses démarches.

Si le Gouvernement devait réglementer ces sociétés et nommer un certain nombre de membres du bureau, je ne doute pas qu'il s'en suivrait à Avallon, une dissolution immédiate, désirée par le parti libéral dévoué à l'Empereur.

Veuillez agréer...

(1) *Georges, marquis de Pimodan (1822-1860), général d'origine française (au service du Pape) tué à Castelfidardo. Son père avait volontairement émigré à la suite de la Révolution de 1830. Avait fait carrière dans l'armée autrichienne.*

DOCUMENT 39 : LA CRISE ALLEMANDE DE 1866

A) LE DISCOURS DE NAPOLEÓN III A AUXERRE (6 MAI 1866).—

L'Empereur était venu à Auxerre en visite officielle à l'occasion du concours régional agricole. Il fut accueilli par le discours suivant du maire :

(Annuaire de l'Yonne, 1867, p. 167-168).

«Sire,

Il y a cinquante et un ans, l'Empereur Napoléon Ier avait été reçu dans cette ville avec de tels témoignages de dévouement et d'allégresse, qu'il en avait conservé un vif souvenir, qu'à son lit de mort il exprima dans les termes les plus touchants et que le *Mémorial de Sainte-Hélène* a conservés (1).

Votre Majesté vient d'entendre les mêmes acclamations enthousiastes, les mêmes cris partis du fond du coeur d'une population dont, comme le sait Votre Majesté, le dévouement à l'Empire ne fait pas plus défaut dans les jours d'épreuve et d'adversité que dans les jours de prospérité et de triomphe.

Que l'Empereur me permette donc de lui offrir les clefs de cette cité fidèle, chez qui restera toujours entretenu, même dans les plus mauvais jours, le feu sacré du culte de l'Empire».

Puis s'adressant à l'Impératrice, M. le Maire ajoute :

«Madame,

Venez recevoir les ardentés bénédictions de nos populations qui vous vénèrent, vous admirent et vous aiment ; et, pour leur récompense, daignez dire au jeune prince impérial que, comme son grand-oncle et son père, il pourra compter à jamais sur le dévouement de sa vieille et loyale ville d'Auxerre».

L'Empereur a répondu :

«Je vois avec bonheur que les souvenirs du premier Empire ne sont pas effacés de votre mémoire. Croyez que de mon côté j'ai hérité des sentiments du chef de ma famille pour ces populations énergiques et patriotes qui ont soutenu l'Empereur dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. J'ai d'ailleurs, envers le département de l'Yonne, une dette de reconnaissance à acquitter. Il a été un des premiers à me donner ses suffrages en 1848 (2) ; c'est qu'il savait, comme la grande majorité du peuple français, que ses intérêts étaient les miens et que je détestais comme lui ces traités de 1815 dont on veut faire aujourd'hui l'unique base de notre politique extérieure.

Je vous remercie de vos sentiments. Au milieu de vous je respire à l'aise, car c'est parmi les populations laborieuses des villes et des campagnes que je retrouve le vrai génie de la France». (3)

(1) *Le 17 mars 1821 Napoléon aurait dit à Antomarchi : «à pareil jour, il y a six ans, je passais à Auxerre ; il y avait des nuages au ciel... Si je revoyais ces nuages, il me semble que je serais guéri !»*

(2) *Louis-Napoléon avait été élu dans l'Yonne aux élections partielles de juin 1848, bien qu'il ne soit pas candidat.*

(3) *Ce discours pouvait apparaître comme une réplique à celui prononcé par Thiers au Corps Législatif quelques jours auparavant et dans lequel cette personnalité marquante de l'opposition avait dénoncé la menace prussienne.*

B) LES INQUIÉTUDES APRES LA CRISE.—

Le légitimiste avallonnais Raudot, ancien député de l'Yonne sous la 2e République (novembre 1848 - décembre 1851), les exprime en ces termes dans la Gazette de France du 31 août 1858 :

(Partiellement cité par A. Armengaud, *L'opinion publique en France et la crise nationale allemande en 1866*, p. 81).

S'imagine-t-on que la Prusse va respecter religieusement cette confédération ?

(1) Ne cherchera-t-elle pas à faire des traités particuliers avec ces petits Etats, ou plutôt ne fera-t-elle pas dans l'Allemagne du Sud ce que Victor-Emmanuel a fait en Italie après le traité de Villafranca qui lui assurait seulement la Lombardie, présent de la France victorieuse ?

[...]

La Prusse, avec ses trente millions de sujets, fera bien voir aux huit millions d'Allemands du Sud qu'ils veulent être Prussiens.

Si la France ne s'y oppose pas par les armes, avant peu les quatre Etats au sud du Mein seront prussiens.

Mais si la France veut l'empêcher, il ne faut pas se dissimuler que la tâche, facile avant la dernière guerre, deviendra fort rude. La Prusse agrandie, pourra mettre sur pied plus d'un million de soldats, présenter une résistance très énergique, chercher même à reporter la guerre en France et à gagner une nouvelle bataille de Sadowa.

D'un autre côté, le sentiment de la nationalité allemande que l'on a tant exalté, la haine des Allemands contre les anciennes invasions françaises, les idées de l'unité de l'Allemagne que les Français ont eu la folie de propager et de trouver admirables, pourraient bien faire retourner contre nous les Allemands eux-mêmes que nous viendrions secourir, et précipiter l'absorption de ces Etats par la Prusse au lieu de l'empêcher.

Mais la France ne s'y opposera pas, ce qui vient de se passer le dit assez.

Les Etats au midi du Mein seront absorbés comme ceux situés au nord par la grande Prusse.

Alors nous aurons, sur 400 kilomètres de nos frontières un royaume qui aura 38 millions d'habitants, aussi riche, aussi peuplé, aussi belliqueux que la France, et qui pourra mettre quatorze cent mille hommes sous les armes.

[...]

Avec un pareil voisin, irons-nous désarmer, comme le demande à grands cris un publiciste fameux ? Pourrions-nous réduire dans la proportion la plus minime, l'état militaire qui pèse déjà si lourdement sur nos finances et entrave notre prospérité ? On vivra, au contraire, dans des craintes continuelles, et bien loin de diminuer le nombre de nos soldats, il faudra l'accroître ; il faudra même probablement adopter le système prussien et déclarer que tous les Français en état de porter les armes feront partie de la réserve. Puisqu'il n'y a plus que le droit de la force, il sera indispensable d'être toujours aussi puissamment armé que ceux qui s'emparent du bien d'autrui ; la civilisation, au lieu d'avancer, reculera. La guerre d'Allemagne a porté une atteinte profonde à notre sécurité, à notre prospérité, ce n'est pas l'Autriche seule qui a été atteinte à Sadowa.

Si un jour le nouvel empereur d'Allemagne n'est pas content de la France, une effroyable lutte est possible, et si une autre grande puissance, comme l'Angleterre par exemple, se joignait à la Prusse, qu'arriverait-il ?

[...]

Avant la guerre d'Italie et la guerre d'Allemagne, malgré les traités de 1815, entamés déjà par notre épée, la France pouvait remplir encore une noble mission ; elle avait pour voisins, au midi, de petits Etats italiens, à l'est de petits Etats allemands qui la respectaient et espéraient en elle pour conserver leur indépendance ; elle pouvait exercer un noble patronage ; elle n'avait pas à craindre pour son existence ; sa sécurité était complète. Dorénavant, elle n'aura plus de patronage à exercer ; au midi, l'Italie, formant un seul Etat de vingt-cinq millions d'hommes, pleine de vanité et de dépit à la pensée d'être notre cliente, ne sera-t-elle pas tentée de se révolter contre notre influence ? Elle étonnera peut-être aussi le monde, par la grandeur de son ingratitude. A l'est et au nord, nous serons limités par un puissant empire toujours grandissant et animé de l'esprit de Frédéric-le-Grand et de Blücher qui voulait partager la France après nos désastres.

Nous n'aurons plus à protéger que la Belgique, et si nous voulons, à l'imitation de la Prusse et comme compensation, nous l'annexer, nous aurons à compter avec l'Angleterre et l'empire d'Allemagne.

Depuis les invasions de 1814 et de 1815 rien de plus funeste pour la France que les évènements de l'Allemagne en 1866.

(1) Il s'agit de la Confédération que les Etats allemands situés au sud du Main pouvaient, d'après le traité de Prague, théoriquement former.

DOCUMENT 40 : L'OPINION PUBLIQUE A LA VEILLE DE LA GUERRE DE 1870

RAPPORT DU PRÉFET DE L'YONNE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR EN DATE DU 10 JUILLET 1870.

(Arch. Yonne, III M¹ 235 ; extraits dans H. Forestier, *L'Yonne au XIXe siècle*, t. IV, p. 459).

Rentré hier soir de ma tournée de révision, je m'empresse de répondre au télégramme de Votre Excellence relatif à l'impression produite sur les populations par la déclaration du Gouvernement au sujet des affaires d'Espagne.

Les populations du département de l'Yonne sont devenues essentiellement pacifiques. L'action des intérêts, dans une certaine mesure, aussi et depuis une dizaine d'années la propagande active d'une presse d'opposition dont la paix obstinée a été le programme parce que l'Empereur avait fait plusieurs grandes expéditions, ont dans l'Yonne, plus peut-être qu'ailleurs affaibli l'idée de guerre. Ici cependant comme dans le reste du pays les essais de prépondérance de la Prusse n'ont pas laissé les esprits indifférents ; le sentiment public s'est manifesté quand on a appris le dernier acte de la politique prussienne, surtout quand on a lu les fières déclarations portées par le Gouvernement à la tribune et si l'honneur de la France exige que la guerre soit déclarée, il ne sera pas difficile de faire vibrer au premier coup de canon la fibre patriotique de nos campagnes.

L'élan des esprits devant l'attitude prise dès à présent par le Gouvernement de l'Empereur a d'autant plus de prix, je le répète, qu'à l'encontre des pays de frontière l'habitant de la Basse Bourgogne est partisan très chaleureux et à peu près systématique de la paix, s'il n'y avait lieu d'appréhender ici les effets de la polémique de deux journaux (1) qui n'osant pas remonter tout à fait le courant actuel s'efforcent de blâmer avec des subtilités de procédure parlementaire, la taxant en outre d'émanation téméraire du pouvoir personnel, la noble déclaration du Gouvernement dans la séance du 6 juillet (2).

(1) *Les deux journaux auxerrois qui avaient fait campagne pour le « non » en 1870 : La Constitution anciennement bonapartiste qui venait de s'éloigner du régime et La Liberté journal républicain fondé en 1869.*

(2) *Il existe deux minutes à peu près identiques de ce rapport. L'une d'elles, plus longue, ajoute cependant : « Il faut d'ailleurs reconnaître que, malgré les efforts de deux journaux*

d'Auxerre, l'idée d'une guerre avec la Prusse aurait un certain écho dans le coeur des populations parmi lesquelles les plus mauvais souvenirs de l'invasion (de 1814 et 1815) se rattachent au nom des Prussiens [en réalité, ce sont des armées des pays de l'Allemagne du Sud, Bavière..., et de l'Autriche qui occupèrent Auxerre].

Il y a aussi un sentiment assez généralement répandu, c'est qu'un jour ou l'autre un conflit entre la France et la Prusse est inévitable et qu'il vaut mieux en finir le plus promptement possible pour ne pas rester sur la menace d'une pareille éventualité et (ainsi) arriver à l'espérance d'une paix longue et durable.

En résumé, M. le ministre, l'opinion publique dans le département de l'Yonne me paraît être à la hauteur des nobles paroles que M. le Garde des Sceaux prononçait à la tribune le 6 juillet.

Le pays désire la paix, l'espère, mais du moment que sa dignité serait engagée, il accepterait financièrement et fièrement la guerre, surtout avec la Prusse».

DOCUMENT 41 : LA CHUTE DE L'EMPIRE ET LA PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

APPEL LANCÉ A LA POPULATION DE L'YONNE PAR LE PRÉFET HIPPOLYTE RIBIERE LE 8 SEPTEMBRE 1870. (1)

(Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Yonne, n° 2 de la République française).

La République avait été proclamée à Auxerre le 5 septembre au soir. L'avocat républicain H. Ribière fut nommé préfet le 6 et entra en fonction le 7 (2).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Yonne

Habitants de l'Yonne,

Le gouvernement impérial vient de s'écrouler sous le poids de ses fautes. Après vingt ans d'omnipotence, pendant lesquels le Pays lui a donné plus de dix milliards pour l'entretien des forces militaires, il s'est jeté dans une guerre téméraire avec des arsenaux vides, des magasins vides, des troupes insuffisantes : il a mené à sa destruction notre héroïque armée.

Pour la troisième fois, les Bonaparte ont livré le sol sacré de la Patrie à l'invasion étrangère. Les Bonaparte ont cessé de régner. La déchéance a été prononcée au Corps législatif ; le Peuple de Paris, devancé par celui de plusieurs grandes villes de France, a proclamé la République.

Ainsi est tombé sous l'indignation populaire, sans qu'une goutte de sang ait été répandue, ce gouvernement issu d'un coup d'Etat nocturne et sanglant, suivi d'une longue terreur.

Citoyens,

Les députés de Paris ont accepté avec courage en face de la crise suprême qu'ils avaient tout fait pour conjurer, la tâche redoutable de constituer un *Gouvernement de la défense nationale*. Et cela est juste : Paris est menacé ; de la défense à laquelle il s'apprête, dépend le salut de la France.

Ils se sont engagés, aussitôt que les temps seront plus prospères, à convoquer une Assemblée Constituante qui décidera souverainement des destinées du pays.

J'ai accepté d'eux cet honneur de représenter dans notre département, pour le temps seulement qu'existera le danger, le Gouvernement de la République et de la défense nationale.

J'espère mériter et avoir votre confiance, s'il est vrai, comme l'a dit un illustre écrivain, qu'elle s'accorde aux hommes «qui mettent sincérité, suite et persévérance dans leurs opinions, leurs actes et leur vie tout entière».

Mes chers concitoyens, en présence de l'ennemi jusqu'ici triomphant, au nom de nos provinces ruinées, de nos villes incendiées, de nos frères et de nos enfants morts par la faute du pouvoir absolu, restons unis en une seule pensée, en une seule anxiété ; proclamons la trêve des dissidences politiques dans la Patrie en danger.

Nous qui, depuis dix ans, prévoyions, après le gouvernement personnel, quelque catastrophe terrible, nous, dont les amis ont risqué jusqu'à leur popularité pour s'opposer à cette guerre, nous adjurons tous les hommes de coeur de se grouper autour de nous pour faire face à l'étranger.

Mais cet appel à l'union ne doit pas exclure une juste fermeté. A ceux que les regrets du passé pourraient entraîner à des actes hostiles au Gouvernement de la République, nous rappelons qu'il est en même temps celui de la défense nationale, et que mettre à celle-ci des entraves c'est trahir la Patrie.

L'Europe anxieuse a les yeux sur la France ; notre union, la dignité de notre conduite influenceront nécessairement sur les conditions qui pourront assurer la victoire ou la paix.

J'ai l'énergie et le dévouement, vous avez la prudence et le patriotisme : Ayons la concorde.

Le Préfet de l'Yonne,

H. Ribière.

(1) Ce document a fait également l'objet d'une affiche, publiée dans le catalogue de l'exposition, *L'Yonne durant la guerre de 1870-1871, face à la p. 24*).

(2) La proclamation n'est pas datée, mais cette précision est fournie par C. Moiset dans son article *H. Ribière. Souvenirs de la préfecture de l'Yonne pendant la guerre 1870-1871, Annuaire de l'Yonne, 1886, p. 26*.

